

### III. Analyse de la situation mondiale

#### A. Afrique

##### Principaux faits nouveaux

291. En Afrique, le fait nouveau qui suscite le plus de préoccupations est la progression rapide du trafic de cocaïne provenant d'Amérique latine qui transite via l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale à destination de l'Europe. Selon les estimations d'Interpol, 200 à 300 tonnes de cocaïne sont introduites clandestinement en Europe chaque année, dont une part de plus en plus importante transite par l'Afrique de l'Ouest, où elle est stockée et reconditionnée avant d'être expédiée vers l'Europe. On craint que les pays d'Afrique de l'Ouest ne disposent pas des moyens nécessaires pour faire face à cette évolution.

292. L'Afrique est également de plus en plus souvent utilisée par les trafiquants comme zone de transbordement pour le détournement de précurseurs, en particulier d'éphédrine et de pseudoéphédrine. La plupart des pays africains n'ayant pas le cadre législatif et institutionnel nécessaire pour lutter contre le trafic de précurseurs, les trafiquants s'efforcent de plus en plus d'y obtenir les produits chimiques dont ils ont besoin pour la fabrication illicite de drogues.

293. Le cannabis reste la drogue illicite qui suscite le plus de préoccupations en Afrique. Le cannabis cultivé illicitement sur le continent est consommé localement ou acheminé clandestinement à travers la région vers l'Europe et l'Amérique du Nord.

294. Les stimulants de type amphétamine et d'autres substances psychotropes font l'objet d'un abus dans de nombreux pays africains car le système de contrôle des drogues n'y fonctionne pas convenablement. Les mécanismes appropriés et les ressources humaines qualifiées pour prévenir et combattre le trafic de drogues continuent de faire défaut, et les services de conseil, de traitement et de réadaptation des toxicomanes restent insuffisants.

##### Coopération régionale

295. La Commission de l'Union africaine a élaboré un nouveau plan d'action sur le contrôle des drogues et la prévention du crime pour la période 2007-2010. Ce plan d'action porte sur des questions très variées, notamment

le trafic de drogues et la réduction de la demande de drogues, et il devrait être adopté au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui se tiendra en 2008. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) met actuellement au point un plan d'action intégré contre la drogue et la criminalité qui portera non seulement sur le contrôle des drogues, notamment le renforcement des capacités médico-légales, mais aussi sur d'autres menaces existantes ou émergentes en Afrique de l'Ouest.

296. La dix-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, qui s'est tenue en septembre 2006 à Nairobi, a rassemblé les chefs des services nationaux de détection et de répression des infractions en matière de drogues de tout le continent, des représentants d'organismes internationaux œuvrant dans le même domaine et des experts de l'ONUDC. Les participants ont échangé des informations sur les principales tendances régionales du trafic de drogues et débattu des mesures prises par les gouvernements pour améliorer la coopération régionale et sous-régionale en ce qui concerne la formation aux techniques de détection et de répression, les expériences acquises en matière de lutte contre le trafic de drogues, la bonne exécution des opérations de livraison surveillée, les efforts déployés pour mobiliser l'appui de la population aux stratégies antidrogue des services de répression, la coopération interinstitutionnelle et le rôle des laboratoires de criminalistique dans la lutte contre les drogues.

297. La vingt et unième Conférence sur la politique de lutte contre les stupéfiants et le renforcement de la coopération entre les pays arabes, qui s'est tenue à Tunis en juin 2007, a réuni des représentants des pays d'Afrique du Nord et d'autres États membres de la Ligue des États arabes. Les participants ont examiné des phénomènes nouveaux tels que le trafic de drogues par Internet et la contrebande de drogues par courrier exprès qui sont apparus ces dernières années dans plusieurs pays arabes. Ils ont adopté des recommandations pour la création de nouveaux centres de désintoxication et des mesures contre le blanchiment d'argent.

298. La huitième Réunion africaine d'Interpol rassemblant les Chefs des services nationaux spécialisés dans la lutte contre les drogues, s'est tenue à Arusha en juin 2007. Les participants y ont examiné les stratégies de

contrôle des drogues et de promotion de la coopération en matière de lutte contre le trafic de drogues en Afrique, par exemple grâce à la création d'équipes de soutien<sup>80</sup> et dans le cadre du système mondial de communication policière<sup>81</sup> d'Interpol. La Somalie a été reliée à ce système de communication en juillet 2007 et tous les pays africains y sont à présent connectés.

299. En juillet 2007, l'ONUDD a lancé un projet de trois ans qui s'appuie sur la coopération en matière de détection et de répression et la mise en commun de renseignements pour enrayer la contrebande de cocaïne en provenance d'Amérique latine vers l'Afrique de l'Ouest. Ce projet vise à établir un mécanisme multirégional d'échange de renseignements sur l'interception des envois de drogues et à promouvoir les enquêtes sur les drogues fondées sur le renseignement en Amérique latine, en Afrique de l'Ouest et en Europe. Il est financé par la Commission européenne et l'Espagne et permettra de fournir une formation et du matériel aux services de détection, de répression et de renseignement des pays d'Amérique latine et d'Afrique de l'Ouest qui coopèrent entre eux en recueillant et en mettant en commun leurs renseignements. Sept pays d'Amérique latine et des Caraïbes<sup>82</sup> et six pays d'Afrique de l'Ouest<sup>83</sup> ont été sélectionnés pour participer à ce projet.

300. En 2007, un service mixte de contrôle portuaire regroupant des agents de la police et des douanes a été créé au Ghana dans le port de Tema, au titre du Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDD et de l'Organisation mondiale des douanes. Ce programme, lancé en Équateur et au Ghana en novembre 2004, vise le problème du trafic de drogues dans des conteneurs de fret commercial maritime. Il est prévu de l'étendre aux ports d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe.

<sup>80</sup> Les équipes de soutien ont été créées par Interpol en vue de prêter rapidement assistance aux pays en développement qui opèrent inopinément une saisie de drogues exceptionnelle.

<sup>81</sup> Le système mondial de communication policière d'Interpol (I-24/7) relie les agents des services de détection et de répression de tous les États membres d'Interpol et leur offre les moyens de mettre en commun des informations capitales.

<sup>82</sup> Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Pérou, Trinité-et-Tobago et Venezuela (République bolivarienne du).

<sup>83</sup> Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Sénégal et Togo.

301. Le quatrième groupe de travail régional sur l'abus de drogues et le VIH/sida, organisé par l'ONUDD, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), s'est tenu au Caire en novembre 2006. Il était consacré au renforcement des capacités en vue de l'adoption d'une approche globale pour ralentir la propagation du VIH/sida parmi les usagers de drogues par injection dans les pays de la péninsule arabique et en Afrique du Nord. Il a rassemblé des représentants de services de détection et de répression, de programmes nationaux de lutte contre le sida, d'organisations non-gouvernementales, d'entités des Nations Unies et de collectivités ainsi que des chercheurs et des personnes vivant avec le VIH. Les pays d'Afrique du Nord qui y étaient représentés étaient l'Algérie, l'Égypte, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc et la Tunisie.

302. Au niveau sous-régional, les services de détection et de répression des infractions en matière de drogues continuent d'intensifier leur coopération. En Afrique de l'Est, la coopération entre les services de police antidrogue du Kenya, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda est actuellement renforcée par des réunions semestrielles sur les questions régionales liées à la drogue. En 2007, l'Organisation de coopération régionale des chefs de police de l'Afrique australe (SARPPCO) a lancé un projet sur l'identification des drogues illicites et des produits chimiques et créé un groupe de travail sur l'éradication du cannabis en Afrique australe.

### **Législation, politique et action à l'échelle nationale**

303. L'Organe note qu'un certain nombre de pays africains mettent actuellement à jour leur législation sur le contrôle des drogues. Le Gouvernement de Guinée-Bissau, pays qui a récemment été la cible de réseaux internationaux de contrebande de cocaïne en provenance d'Amérique latine à destination de l'Europe, révisé actuellement sa législation nationale afin d'y incorporer les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Au Malawi, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, la législation en vigueur sur le contrôle des drogues est également modifiée afin de renforcer la détection et la répression des infractions en matière de drogues et de durcir les sanctions prévues pour les infractions liées à la drogue.

304. Les Gouvernements égyptien, kényan et nigérian s'efforcent actuellement d'élaborer un plan national de contrôle des drogues, ou de mettre à jour celui qu'ils ont déjà. En Égypte, le Conseil national de lutte contre la toxicomanie et les drogues a commencé à mettre à jour la stratégie de contrôle des drogues. Le Kenya élabore actuellement un plan directeur multisectoriel axé sur les activités de détection et de répression ainsi que sur le renforcement des capacités des autorités judiciaires dans le domaine des enquêtes sur les infractions liées aux drogues et de la lutte contre le blanchiment d'argent lié au trafic de drogues. Le Gouvernement nigérian a élaboré un plan directeur de contrôle des drogues pour la période 2007-2011, qui devrait être lancé officiellement à la fin de 2007.

305. Le service de la Jamahiriya arabe libyenne chargé de la détection et de la répression des infractions en matière de drogues organisera, en coopération avec l'Union postale universelle (UPU) et l'ONUDC, un séminaire régional sur la lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent par voie postale, qui se tiendra à Tripoli en novembre 2007. Ce séminaire devrait permettre d'élaborer un projet de plan d'action régional encourageant la coopération bilatérale et multilatérale pour enrayer la contrebande de drogues par voie postale.

306. L'Administration générale égyptienne de lutte contre les stupéfiants a continué de fournir un appui aux services de détection et de répression des infractions en matière de drogues d'autres pays d'Afrique du Nord, notamment sous la forme d'une formation sur les contrôles aux frontières et les réseaux informatiques. L'Afrique du Sud a fourni un appui consultatif et dispensé une formation aux services de détection et de répression de pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe. Elle a récemment dispensé une formation et donné des conseils au Botswana, à l'Éthiopie, à Maurice, au Mozambique, au Swaziland et au Zimbabwe en ce qui concerne la mise en place de laboratoires de criminalistique. En outre, l'école de dressage de chiens de Roodeplaat (Afrique du Sud) a dispensé une formation à des maîtres-chiens et fourni à des pays africains des chiens renifleurs dressés pour détecter des drogues, notamment au Botswana, au Lesotho, au Malawi, au Nigéria et à la République-Unie de Tanzanie.

307. Le Gouvernement marocain a lancé récemment une initiative pour lutter contre la corruption liée à la drogue. Des enquêtes menées à la suite de l'arrestation d'un baron de la drogue au Maroc en 2006 ont débouché sur

l'arrestation de plus d'une douzaine de hauts fonctionnaires du gouvernement, de la justice, de l'armée et des services de détection et de répression dans le cadre d'affaires de corruption liée à la drogue.

308. Dans de nombreux pays africains, les programmes et installations de traitement et de réadaptation des toxicomanes sont insuffisants ou inexistantes. L'Organe a maintes fois encouragé les gouvernements concernés à prendre les mesures requises pour qu'un traitement adéquat soit mis à la disposition de ces personnes. Il note que des centres de traitement et de réadaptation des toxicomanes ont été inaugurés récemment au Bénin, au Kenya et au Togo. Il note également qu'un certain nombre de pays africains, dont l'Algérie, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, la Jamahiriya arabe libyenne, le Kenya, le Mali, le Maroc, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie et le Sénégal ont pris des mesures pour élaborer des programmes de prévention de l'abus de drogues ainsi que des programmes de traitement et de réadaptation des jeunes et des détenus toxicomanes.

309. Les gouvernements éthiopien, kényan et ougandais intensifient actuellement leur lutte contre le blanchiment d'argent. Un atelier organisé en coopération avec Interpol s'est tenu à Nairobi en décembre 2006 afin de présenter à des enquêteurs des études de cas concernant les méthodes d'enquête sur les affaires de blanchiment d'argent. Ayant adopté une législation contre le blanchiment d'argent conforme aux recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, le Gouvernement malawien est en passe de créer une cellule de renseignement financier. Le Ghana et la République-Unie de Tanzanie devraient adopter prochainement une nouvelle législation contre le blanchiment d'argent. Tous les pays d'Afrique de l'Ouest à l'exception du Ghana ont des lois incriminant le blanchiment d'argent même si elles ne sont pas toujours entièrement conformes aux normes internationales. Le Nigéria et le Sénégal (et dans une moindre mesure le Cap-Vert et le Niger) disposent de services et de mécanismes adéquats pour les enquêtes financières. En mai 2007, le Nigéria est devenu le premier pays d'Afrique de l'Ouest à rejoindre le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers.

### **Culture, production, fabrication, trafic et abus**

#### *Stupéfiants*

310. Du cannabis est cultivé illicitement dans toute l'Afrique et consommé localement, ou transporté en contrebande dans la région ou à destination de l'Europe.

Une production et un trafic de cannabis ont été signalés dans pratiquement tous les pays africains. Les plus gros producteurs de cannabis de la région sont les pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Ghana, Nigéria et Togo), d'Afrique australe (Afrique du Sud, Malawi, République démocratique du Congo, Swaziland et Zambie) et d'Afrique de l'Est (Comores, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Madagascar et République-Unie de Tanzanie). Des quantités croissantes de cannabis d'origine sud-africaine sont saisies en Europe, en particulier en Irlande et au Royaume-Uni. En août 2007, une tonne de cannabis a été découverte en Irlande dans un conteneur en provenance d'Afrique du Sud. Du cannabis a également été découvert dans des envois en partance d'Afrique du Sud et pour la plupart destinés à l'Italie et au Royaume-Uni.

311. De la résine de cannabis est produite dans certains pays d'Afrique du Nord, essentiellement au Maroc. L'Organe note que le Gouvernement marocain a intensifié sa lutte contre la culture illicite de plants de cannabis et la production illicite de résine de cannabis, ce qui a entraîné un recul de la production illicite de résine de cannabis dans ce pays. Il semble que ce recul ait entraîné une réduction des saisies de résine de cannabis en Europe, le plus grand marché de cette substance à l'échelle mondiale. Toutefois, bien que la superficie totale consacrée à la culture de cannabis au Maroc ait diminué ces dernières années, ce pays reste l'un des premiers producteurs et fournisseurs mondiaux de résine de cannabis. Un itinéraire utilisé pour la contrebande de résine de cannabis en provenance du Maroc à destination de l'Égypte ou du Soudan via la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad a été découvert début 2007. Au total, 5,7 tonnes de résine de cannabis ont été confisquées dans le cadre de cinq saisies effectuées au Niger en 2006 et 2007.

312. Alors qu'à l'échelle mondiale, l'abus de cannabis semble s'être stabilisé, il continue de progresser en Afrique où le taux de prévalence annuelle parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans s'établit à 7,7 %. Au niveau sous-régional, le taux d'abus de cannabis est particulièrement élevé en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale (13 %) ainsi qu'en Afrique australe (8,5 %)<sup>84</sup>. L'abus de cette substance reste également courant en Afrique de l'Est.

313. De gros envois illicites de cocaïne sont acheminés depuis des pays d'Amérique latine (depuis la Colombie

via le Brésil et la République bolivarienne du Venezuela) par les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest (à bord de navires, de yachts privés et, plus récemment, d'aéronefs privés) jusqu'en Europe. En outre, de grandes quantités de cocaïne, pour l'essentiel destinées à l'Espagne et au Portugal, passent au large des côtes du Cap-Vert et de la Guinée. Au cours des huit premiers mois de l'année 2007, d'importantes quantités de cocaïne ont été saisies au Bénin, au Cap-Vert, en Guinée-Bissau, en Mauritanie et au Sénégal. En Afrique, la cocaïne est reconditionnée en petites quantités et introduite clandestinement en Europe par voie aérienne par des passeurs recrutés localement. Afin d'éviter qu'ils ne soient détectés, les trafiquants de cocaïne changent souvent d'aéroport de départ et d'itinéraires. En Afrique de l'Ouest, les aéroports les plus utilisés pour introduire clandestinement de la cocaïne en Europe sont ceux de Dakar, de Conakry, de Freetown, de Banjul, d'Accra et de Lagos. Outre les itinéraires directs vers l'Europe, de nouveaux circuits de trafic de cocaïne passant par l'Afrique du Nord et la péninsule arabique sont apparus. En raison de l'offre accrue de cocaïne en Afrique de l'Ouest, des réseaux de trafic organisé capables d'acquérir et de redistribuer des centaines de kilogrammes de cocaïne se sont mis en place. La cocaïne est acheminée par voie aérienne vers l'Afrique australe également, notamment en Afrique du Sud (où elle est consommée localement), soit directement depuis l'Amérique du Sud, soit via l'Afrique de l'Ouest par des passeurs, par fret aérien ou par courrier exprès.

314. L'abus de cocaïne progresse en Afrique, notamment dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique australe, ainsi que, dans une moindre mesure, sur le littoral d'Afrique du Nord. La prévalence annuelle de l'abus de cocaïne en Afrique était légèrement supérieure à un million en 2005<sup>85</sup>; en d'autres termes, les consommateurs africains de cocaïne représentent environ 7,6 % de tous les consommateurs de cocaïne du monde. En Afrique du Sud, les données des centres de traitement montrent que l'abus de cocaïne progresse dans le pays.

315. Le trafic et l'abus d'héroïne se développent dans certains pays du continent. De l'héroïne d'Asie du Sud-Ouest est introduite en Europe par l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest, et en Amérique du Nord, par l'Afrique de l'Ouest, en avion, généralement au moyen de passeurs. En 2006, l'Organisation mondiale des douanes a signalé des routes de trafic d'héroïne partant de l'Afghanistan et de l'Iran (République islamique d') et

<sup>84</sup> Rapport mondial sur les drogues 2007..., p. 114 et 115

<sup>85</sup> Ibid., p. 82.

menant soit au Kenya en passant par le Qatar soit en Afrique du Sud et en République-Unie de Tanzanie en passant par les Émirats arabes unis. Les données sur les saisies d'héroïne dans beaucoup de pays d'Afrique semblent indiquer que cette drogue est de plus en plus présente sur les marchés illicites de la région. Les principaux pays de transit utilisés par les trafiquants d'héroïne dans les diverses sous-régions africaines sont: l'Éthiopie, le Kenya et la République-Unie de Tanzanie en Afrique de l'Est; la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria en Afrique de l'Ouest; et l'Afrique du Sud en Afrique australe. L'héroïne est acheminée à travers de grands aéroports internationaux d'Afrique de l'Ouest par des passeurs, sur des vols directs en provenance de pays d'Afrique de l'Est (Éthiopie et Kenya) et de la péninsule arabique ainsi que du Pakistan. Depuis l'Afrique de l'Ouest, l'héroïne est introduite clandestinement en Amérique du Nord et en Europe. Elle est également introduite par colis postal dans certains pays d'Afrique, principalement le Nigéria et l'Afrique du Sud mais aussi la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Mali et le Mozambique.

316. Le niveau d'abus d'héroïne demeure faible en Afrique. D'après les estimations publiées dans le *Rapport mondial sur les drogues, 2007*<sup>86</sup> de l'ONUDC, en 2005 quelque 980 000 personnes (soit 0,2 % de la population totale âgée de 15 à 64 ans) y consommaient de l'héroïne. Même si la consommation d'héroïne semble être confinée aux régions qui se trouvent sur les routes de trafic, on signale qu'elle a beaucoup augmenté dans certains pays d'Afrique de l'Est (notamment le Kenya, Maurice et la République-Unie de Tanzanie) et d'Afrique australe (notamment l'Afrique du Sud et le Mozambique). On signale également dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, tels que la Côte d'Ivoire et le Sénégal, et dans certains pays d'Afrique du Nord, tels que le Maroc, une forte augmentation de la consommation d'héroïne, probablement liée au fait que les routes du trafic d'héroïne passent par ces pays.

317. L'héroïne consommée en Afrique est surtout fumée. Cependant, l'abus d'héroïne par injection se répand au Kenya, à Maurice et dans la République-Unie de Tanzanie, en particulier en zone urbaine; dans ces pays, les autorités s'inquiètent du haut niveau de prévalence du VIH/sida chez les usagers de drogues par injection.

<sup>86</sup> Ibid, tableau 4.

### *Substances psychotropes*

318. Dans beaucoup de pays d'Afrique, le détournement de préparations pharmaceutiques contenant des substances psychotropes vers des marchés parallèles reste préoccupant. La vente de ces substances sans ordonnance, par des vendeurs des rues et des prestataires de soins de santé continue de poser de gros problèmes dans la région.

319. Pendant des années, la méthaqualone a été la drogue préférée des toxicomanes en Afrique du Sud; toutefois, d'après le Réseau épidémiologique sud-africain sur l'abus de drogues<sup>87</sup>, sa consommation serait en baisse. La méthaqualone, qui est généralement fumée avec du cannabis, est non seulement fabriquée localement dans des laboratoires clandestins en Afrique du Sud, mais aussi introduite clandestinement sur le territoire sud-africain depuis la Chine, l'Inde et d'autres pays. En 2006, les autorités sud-africaines ont détecté plus d'une tonne de méthaqualone dans la cargaison d'un bateau en provenance de Chine et intercepté 30 kg de méthaqualone en provenance de Zambie qui entraient en Afrique du Sud par le Zimbabwe.

320. Des stimulants de type amphétamines, principalement de la méthamphétamine et de la methcathinone, sont fabriqués illicitement en Afrique australe. Par ailleurs, de la méthamphétamine est toujours introduite clandestinement en Afrique du Sud, principalement à partir de la Chine. En Afrique du Sud, la production illicite comme la consommation de stimulants de type amphétamine a progressé. L'éphédrine et la pseudoéphédrine, qui sont utilisées pour la fabrication illicite de ces stimulants, y sont introduites clandestinement depuis la Chine et l'Inde, ou sont détournées des circuits licites. La fabrication illicite de plusieurs types de drogues synthétiques est en progression, comme le montre le nombre grandissant de laboratoires clandestins qui ont été démantelés en Afrique du Sud. Par exemple, entre 1995 et 1999, l'Afrique du Sud faisait état du démantèlement d'un laboratoire clandestin par an, en moyenne; en 2006, ce chiffre était passé à 46 laboratoires par an. Les activités de détection et de répression s'intensifient, les laboratoires sont de plus en plus souvent installés dans des fermes isolées, et la police a plus de difficultés à les trouver et les détruire.

<sup>87</sup> Charles Parry, Andreas Plüddemann et Arvin Bhana, "Alcohol and drug abuse trends: July December 2006 (phase 21)", *South African Community Epidemiology Network on Drug Use (SACENDU) Update* (Le Cap), 15 mai 2007.

321. De la MDMA (communément dénommée "ecstasy") provenant d'Europe continue d'être introduite clandestinement en Afrique du Sud pour y être vendue sur le marché illicite de ce pays. En juin 2007, 70 000 comprimés d'ecstasy ont été interceptés à l'aéroport de Bruxelles, en partance pour le Cap.

322. À Maurice, de la buprénorphine (Subutex<sup>®</sup>) est consommée en tant que substitut de l'héroïne, seule ou avec d'autres drogues. En 2006, quelque 520 saisies de petites quantités de Subutex<sup>®</sup> ont été effectuées dans ce pays; dans la plupart des cas, la substance a été trouvée sur des toxicomanes. En outre, deux cas d'introduction clandestine de grosses quantités de Subutex<sup>®</sup> ont été signalés à Maurice, le plus récent concernant 50 000 comprimés en provenance de France.

#### *Précurseurs*

323. L'Organe redoute que l'Afrique ne soit de plus en plus utilisée par les trafiquants comme point de transbordement pour le détournement des précurseurs, en particulier l'éphédrine et la pseudoéphédrine<sup>88</sup>. Durant la période 2006-2007, un grand nombre d'envois suspects d'éphédrine et de pseudoéphédrine, ainsi que de préparations contenant ces substances, ont été identifiés; ils étaient tous destinés à des pays d'Afrique tels que l'Afrique du Sud, le Burundi, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Mozambique, le Nigéria, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et la Somalie. Durant cette période, on a pu empêcher que plus de 75 tonnes au total de ces deux substances, soient détournées vers ou via la région, soit le chiffre le plus élevé jamais enregistré pour l'Afrique. En 2007, sept envois à destination de la République démocratique du Congo contenant au total 23 tonnes de pseudoéphédrine ont été stoppés.

324. Comme la législation relative au contrôle des précurseurs est inexistante ou inadéquate dans beaucoup de pays africains et que les mécanismes de surveillance et de contrôle y sont insuffisants, les trafiquants passent des commandes de précurseurs à livrer en Afrique, d'où les envois sont acheminés en contrebande en Amérique du Nord ou dans d'autres régions. Dans les tentatives de détournement qui ont été identifiées, la falsification des

permis d'importation était la méthode la plus souvent utilisée. Il est également préoccupant de constater que les autorités de beaucoup de pays africains ne donnent pas suite dans les délais aux notifications préalables à l'exportation et aux demandes de renseignements sur la légitimité des envois de précurseurs. L'Organe demande donc instamment aux gouvernements des pays d'Afrique qui sont affectés par ce trafic de transit de mettre en place, en priorité, le cadre législatif et institutionnel requis pour lutter efficacement contre la contrebande de précurseurs par leur territoire.

#### **Missions**

325. L'Organe a envoyé pour la première fois une mission au Congo en février 2007. Il note que le Gouvernement congolais, en adhérant en 2004 aux trois traités internationaux sur le contrôle des drogues, a manifesté sa volonté politique et sa détermination à lutter contre le trafic et l'abus de drogues, en coopération avec la communauté internationale; toutefois, il n'a pas été en mesure de s'acquitter pleinement de ses obligations conventionnelles. L'Organe l'encourage donc à accorder la plus haute priorité possible aux questions de contrôle des drogues de façon à renforcer son engagement en faveur des objectifs des traités internationaux pertinents.

326. La législation nationale sur le contrôle des drogues du Congo est périmée; elle doit être révisée pour assurer un contrôle efficace des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs. L'Organe prie instamment le Gouvernement congolais d'accorder un degré élevé de priorité à la mise à jour de sa législation nationale sur le contrôle des drogues. En outre, les mécanismes administratifs de suivi et de contrôle de ces substances doivent être renforcés de sorte que le Gouvernement puisse s'acquitter des obligations qu'il a contractées dans le cadre des traités sur le contrôle international des drogues. À cette fin, le Gouvernement souhaitera peut-être bénéficier de l'assistance juridique de l'ONU DC.

327. Au Congo, les drogues ne peuvent être interceptées avec efficacité faute de matériel et de formation des personnels des services de détection et de répression. L'Organe redoute que le Congo ne soit utilisé comme pays de transit pour le trafic de drogues, ce qui pourrait avoir des retombées, notamment une augmentation de l'abus de drogues. Il demande donc instamment au Gouvernement congolais d'accorder la priorité au renforcement des capacités d'interception de drogues des

<sup>88</sup> On trouvera de plus amples renseignements dans *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2007*.

services de détection et de répression, y compris les douanes, en fournissant la formation et le matériel nécessaires. Le Gouvernement souhaitera peut-être demander à cette fin l'appui d'autres gouvernements et de l'ONUDD.

328. L'Organe a effectué une mission au Libéria en mars 2007. Alors que ce pays est partie à la Convention de 1961 et à celle de 1988, il n'a pas ratifié celle de 1971, ce en quoi il se distingue des autres États d'Afrique de l'Ouest, qui sont tous parties à ce traité. L'Organe demande donc au Libéria de ratifier la Convention de 1971 dès que possible. En outre, le Libéria devrait prendre les mesures requises pour s'acquitter pleinement de son obligation de communiquer des informations conformément aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

329. Le trafic et l'abus de drogues posent un grand défi pour le Gouvernement libérien, après une longue guerre civile. Il importe que le Gouvernement adopte une législation nationale appropriée pour lutter contre ces fléaux. L'Organe demande donc instamment au Gouvernement d'adopter sans tarder la législation requise en matière de contrôle des drogues. Le Gouvernement souhaitera peut-être demander l'assistance juridique de l'ONUDD à cette fin.

330. L'Organe note que le Libéria ne compte pas moins de neuf services de détection et de répression qui sont tous chargés de lutter contre le trafic de drogues. Les mandats de ces services semblent se recouper, ce qui peut entraîner des doubles emplois. Il est impératif que le Gouvernement trouve une solution à ce problème dans les meilleurs délais. Par ailleurs, le Gouvernement dispose de capacités limitées pour bien identifier les drogues qui font l'objet d'un trafic. L'Organe prend note de l'évaluation initiale effectuée par l'ONUDD pour aider le Gouvernement à mettre en place des installations de laboratoire au Libéria.

331. On pense que l'abus de drogues est très répandu au Libéria. Il n'y a toutefois pas eu d'évaluation systématique de la nature, de l'étendue et du mode d'abus de drogues dans ce pays. Le Gouvernement devrait donc accorder la priorité à la réalisation d'une évaluation rapide de l'abus de drogues dans le pays. Une telle évaluation est indispensable pour élaborer des politiques et concevoir des programmes appropriés en vue de la prévention de l'abus des drogues et du traitement et de la réadaptation des toxicomanes.

## B. Amériques

### Amérique centrale et Caraïbes

#### Principaux faits nouveaux

332. La région de l'Amérique centrale et des Caraïbes reste une zone de transit et de transbordement pour les envois de drogues illicites, principalement la cocaïne d'Amérique du Sud (qui vient essentiellement de Colombie) à destination des États-Unis et de l'Europe. On estime que 88 % de la cocaïne qui entre aux États Unis a transité par l'Amérique centrale, tandis que 40 % de celle qui entre en Europe a transité par les Caraïbes. Dans certains pays de la région, la participation de groupes criminels nationaux et internationaux au trafic de drogues se développe et le droit est bafoué. L'existence de gangs de jeunes, ou "maras", qui pratiquent et, souvent, contrôlent la vente de chlorhydrate de cocaïne et de crack dans la rue continue de poser un problème dans certains pays de la région, comme El Salvador, le Guatemala et le Honduras.

333. La plupart des drogues illicites passent par les Caraïbes et le Pacifique, généralement à bord d'embarcations rapides dans les Caraïbes et de navires de plus grande taille dans le Pacifique. Malgré les énormes quantités de cocaïne qui transitent par l'Amérique centrale et les Caraïbes, le niveau de l'abus de drogues dans la région reste relativement faible. Cependant, les quantités croissantes de drogues qui traversent les pays de la région peuvent, à plus long terme, entraîner un développement des marchés illicites et une augmentation de l'abus de drogues dans les pays de transit.

334. Alors que la production de cannabis destiné aux marchés illicites d'Amérique du Nord et d'Europe a reculé, l'abus et le trafic de cannabis en Amérique centrale et dans les Caraïbes continuent de poser des problèmes. L'importante augmentation des saisies de MDMA montre que la région est de plus en plus utilisée comme zone de transit et met en lumière le problème connexe du développement de l'abus de drogues.

335. En Amérique centrale et dans les Caraïbes, le contrôle des précurseurs paraît insuffisant. L'Organe encourage les pays de la région à mettre en place un système de contrôle satisfaisant pour empêcher que la région ne soit utilisée pour le détournement et la contrebande de précurseurs à destination d'autres régions aux fins de la fabrication illicite de méthamphétamine.

### Coopération régionale

336. Les États membres de l'Organisation des États américains (OEA) appliquent le mécanisme d'évaluation multilatéral pour surveiller et évaluer les mesures de lutte contre le problème de la drogue prises collectivement. La Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) exploite les résultats de l'évaluation pour formuler périodiquement, à l'intention des États membres, des recommandations sur la manière d'améliorer leurs capacités pour lutter contre le trafic illicite et l'abus de drogues et renforcer la coopération multilatérale. Toutes les recommandations n'ont pas été intégralement mises en œuvre, mais des progrès sensibles ont été accomplis. Dans le cadre du mécanisme d'évaluation multilatéral, trois évaluations ont été réalisées et les recommandations ont été adressées aux États. La réaction de ces derniers a été très positive. Soixante-seize pour cent des recommandations ont été appliquées lors du premier cycle, 85 % lors du deuxième et 81 % lors du troisième.

337. Les mesures de contrôle des drogues prises par les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes sont souvent entravées par le manque de financement. Le Secrétaire général de l'OEA a invité les États de la région à adopter des lois prévoyant que soit alloué régulièrement et à titre permanent, aux programmes et organisations de contrôle des drogues, 1 % au moins des avoirs liés aux drogues qui ont été saisis. Conscient du rôle important que joue le transport maritime s'agissant du trafic de drogues dans la région, l'Organe invite les gouvernements concernés à prendre, conformément à la recommandation de l'OEA, des mesures destinées à dissuader les organisations criminelles d'acheminer par voie maritime des stupéfiants, des armes ou des équipements utilisés pour la transformation des drogues, à contrecarrer leurs activités, et à démanteler leurs réseaux.

338. Les programmes de prévention de l'abus de drogues continuent de s'étendre dans la région. Ils recouvrent le programme d'encadrement de la prévention de l'abus de drogues en milieu scolaire, la formation des enseignants sous l'égide de la CICAD et le programme d'acquisition des compétences psychosociales. De plus, l'Université des Antilles occidentales a lancé, en 2007, dans les Caraïbes, par l'intermédiaire de son Centre d'enseignement à distance, un programme en ligne de prévention et de traitement de l'abus de drogues qui marque l'aboutissement d'un partenariat de deux ans entre la CICAD et l'Université des Antilles occidentales,

mis en place à la demande des commissions nationales chargées du contrôle des drogues des pays des Caraïbes.

339. L'OEA et la Commission de l'Union européenne ont lancé, en février 2007, une initiative destinée à unir des villes européennes à des villes d'Amérique latine et des Caraïbes pour créer des associations visant à améliorer, au niveau municipal, la réadaptation et le traitement des toxicomanes. Le Canada, l'Espagne, les États-Unis, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont apporté leur assistance aux activités menées contre le trafic de drogues.

340. Le Système de sécurité régional de l'Organisation des États des Caraïbes orientales a notamment pour objectif la prévention et la répression du trafic de stupéfiants illicites. Les pays qui en sont membres (Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis et Saint-Vincent-et-les Grenadines) ont continué en 2006 d'apporter leur appui aux mesures de lutte contre la contrebande de drogues à travers la partie orientale des Caraïbes.

341. Un séminaire de formation a été organisé à Mexico en mai 2006 pour montrer à des policiers, à des douaniers et à des représentants des ministères de la santé d'El Salvador, du Guatemala, du Nicaragua et du Panama comment améliorer le système actuel de contrôle des précurseurs dans leurs pays respectifs. La formation portait sur la mise en conformité des cadres juridiques nationaux avec les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, sur les techniques de détournement et sur la mise en œuvre d'un certain nombre d'outils électroniques de contrôle des drogues créés par l'ONUDC. Une formation du même ordre a été proposée à des policiers, douaniers et agents publics du Belize, du Costa Rica et du Honduras en octobre 2007.

342. L'Organe apprécierait que la coopération qui s'exerce entre les pays de la région contribue à mettre un terme aux activités liées au trafic de drogues et de précurseurs.

### Législation, politique et action à l'échelle nationale

343. Au Belize, le Service national des garde-côtes, qui a pleine compétence en ce qui concerne la détection et la répression et la sûreté en mer, a été créé en 2006 pour dissuader les trafiquants de faire transiter des stupéfiants par le pays. Il patrouille la côte bélizienne et mène des opérations de lutte contre le trafic de drogues.

344. En 2006, l'Institut costa-ricien sur les drogues a renforcé sa coordination dans les domaines de la collecte de renseignements, de la réduction de la demande, de la saisie d'avoires et des autorisations relatives aux précurseurs. La même année, le pays s'est doté d'une législation contre l'enrichissement illicite et a communiqué les résultats de l'évaluation qui avait été faite de plusieurs programmes de prévention de l'abus de drogues. La stratégie de promotion d'un mode de vie sain comprend des programmes visant les étudiants, les adultes, les employés et les détenus. L'Organe encourage le Gouvernement costaricien à ratifier l'Accord multilatéral de coopération sur la suppression du trafic illicite maritime et aéronautique de stupéfiants et de substances psychotropes dans la région des Caraïbes.

345. En El Salvador, la division des stupéfiants de la Police nationale est chargée de prévenir le trafic de drogues par terre, par air et par mer et également d'empêcher la contrebande de drogues par voie postale. Dans le domaine de la prévention de l'abus de drogues, le Gouvernement collabore avec la Fondation antidrogue d'El Salvador (FUNDASALVA), une organisation non gouvernementale, pour sensibiliser le public au problème de l'abus de substances et offrir aux toxicomanes des services de conseil, de réadaptation et de réinsertion (y compris une formation professionnelle). En 2007, l'ONU DC a mené, en collaboration avec les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis, des études sur la prévalence de l'abus de drogues par injection, des comportements à risque et du VIH/sida dans les centres de traitement salvadoriens et guatémaltèques. L'ONU DC a aidé l'El Salvador, le Guatemala, le Nicaragua et le Panama à publier et promouvoir les normes minimales de traitement des toxicomanes récemment approuvées ou révisées.

346. En 2006, le Guatemala a adopté une loi contre la criminalité organisée qui autorise les écoutes téléphoniques, les opérations d'infiltration et les livraisons surveillées. Le Secrétariat exécutif de la Commission contre les dépendances et le trafic de drogues illicites du Guatemala continue d'appliquer le Programme national intégré de prévention par l'éducation. S'appuyant sur le concept de la "formation des formateurs", le Gouvernement a formé un nombre suffisant d'enseignants pour qu'ils puissent dispenser une formation sur la prévention de l'abus des drogues dans les écoles. La corruption continue de poser un problème dans le pays malgré les efforts déployés par le Gouvernement

et l'application par la police nationale du principe de tolérance zéro en la matière.

347. En 2006, le Honduras a adopté la Loi sur la transparence et l'accès à l'information publique, qui permet au public d'accéder aux informations relatives aux activités du Gouvernement, notamment de ses ministères et organismes. En 2007, le Congrès devrait adopter un plan de révision du droit de la police et de réorganisation de la police nationale et des activités de détection et de répression destiné à lutter contre le trafic de drogues. Pour améliorer l'action de la police nationale, on prévoit d'augmenter ses effectifs et de réorganiser sa direction.

348. Alors que le Panama n'est ni un grand producteur, ni un gros consommateur des produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues, certaines indications laissent entendre que des quantités importantes de ces produits transitent par la zone franche de Colón pour rejoindre d'autres pays. Un texte destiné à renforcer le régime de contrôle des produits chimiques au Panama a été adopté en avril 2005. En 2006, on s'est tout particulièrement employé à renforcer la capacité du pays à appliquer ce nouveau texte, notamment en créant une unité de contrôle des produits chimiques dans le cadre du Centre commun de coordination des renseignements.

349. Le Comité consultatif de l'information du Conseil national des drogues d'Antigua-et-Barbuda a commencé d'évaluer les méthodes actuelles de collecte de données. Avec l'assistance technique de la CICAD, Antigua et Barbuda a réalisé une enquête nationale dans les établissements d'enseignement secondaire pour déterminer la nature et l'ampleur de la consommation de drogues à ce niveau et les comportements des jeunes face à ce phénomène.

350. À la Barbade, le Conseil national sur les toxicomanies mène, en coopération avec des organisations non gouvernementales, des programmes de prévention et d'éducation sur l'abus de drogues, comme le programme Drugs and Decisions (mis en œuvre dans 45 écoles primaires), le programme Drug Abuse Resistance Education (DARE) ou encore le programme Parents' Resource Institute for Drug Education.

351. À Cuba, des organismes publics mettent en œuvre, pour les toxicomanes, des programmes de réadaptation qui assurent un niveau minimum de prise en charge. Pour empêcher le détournement de produits pharmaceutiques contenant des substances placées sous contrôle international, il n'est permis d'importer et d'exporter les

substances contrôlées que par un seul port et un seul aéroport.

352. Le Ministère dominicain de la santé a mis en place une série de programmes de prévention communautaire, dont le programme DARE. L'Organe encourage la Dominique à adopter le principe des normes minimales de prise en charge pour le traitement des toxicomanes, telles que définies par la CICAD.

353. La République dominicaine a renforcé les mesures de détection et de répression sur le plan interne et recensé les activités de lutte contre le blanchiment d'argent qui doivent faire l'objet d'un traitement prioritaire. La corruption continue de compromettre la lutte contre les drogues, malgré les efforts déployés par le Gouvernement pour s'attaquer à ce problème.

354. L'Organe note qu'à la Grenade, l'avant-projet de loi de 2005 sur les précurseurs n'a pas encore été adopté. Il invite le Gouvernement grenadin à adopter une législation sur le contrôle des précurseurs qui soit conforme aux dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

355. L'Observatoire haïtien des drogues ne fonctionne pas correctement en raison du manque de ressources humaines et matérielles. En août 2006, la police nationale a conclu, avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), un accord sur les procédures à suivre pour vérifier les antécédents pénaux de tous les agents de police. En 2006, 500 policiers ont été renvoyés pour mauvaise conduite. La corruption est tellement répandue dans le pays qu'elle entrave souvent les mesures prises pour combattre la drogue et le crime. Les mesures de lutte contre la corruption adoptées par les pouvoirs publics ont eu un succès limité. L'Organe demande au Gouvernement d'endiguer l'influence de la criminalité organisée sur les activités publiques et de combattre la corruption à tous les niveaux. Il note avec préoccupation que, faute de disposer de ressources suffisantes pour patrouiller comme il le faudrait le long des frontières et des côtes haïtiennes, le pays devient une plaque tournante importante pour le trafic de drogues en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

356. En 2006, le Gouvernement jamaïcain a annoncé des plans de sécurité et des mesures d'ordre législatif et de politique générale destinés à lutter contre le trafic de drogues, la corruption et la traite des êtres humains. Ces plans préconisaient, par exemple, la confiscation, le renforcement de la sécurité aux ports et la prise

d'empreintes digitales numériques. La législation, cependant, n'a pas dépassé les premières étapes de la procédure. La Loi sur le produit du crime, qui faciliterait les saisies et les confiscations, est restée bloquée au Parlement. Le texte érigeant en infraction pénale la fabrication, la vente, le transport et la détention d'"ecstasy", de méthamphétamine et de précurseurs de ces drogues a été rédigé en 2006 et devait être présenté au Parlement en 2007. L'Organe exhorte la Jamaïque à adopter ces deux lois aussitôt que possible.

357. En 2006, le Conseil national des drogues de la Trinité-et-Tobago a renforcé les capacités de l'unité spéciale de lutte contre la criminalité du pays qui mène des opérations de lutte contre le trafic de drogues et les enlèvements. En 2006, la Trinité-et-Tobago a adopté des projets de loi sur la lutte contre la criminalité ainsi que sur la détection et la répression, qui rationalisent et responsabilisent les services de police, et aggravent les peines pour certaines infractions, notamment celles liées au trafic de drogues.

### **Culture, production, fabrication, trafic et abus**

#### *Stupéfiants*

358. La région de l'Amérique centrale et des Caraïbes représente, pour les trafiquants de drogues, l'une des principales zones de transit et de transbordement. La coopération s'est resserrée entre les groupes criminels de la région qui ont mis en place des mécanismes de collaboration plus complexes. Le trafic de drogues constitue une part importante des activités criminelles organisées de la région. Certains pays, comme Haïti, la Jamaïque et la République dominicaine, sont utilisés comme plaques tournantes par les groupes de trafiquants qui expédient de la drogue vers les États-Unis et les pays d'Europe. En 2005, environ 10 tonnes de cocaïne ont été acheminées via la Jamaïque et 20 autres tonnes ont traversé la République dominicaine ou Haïti. Les îles Caraïbes comptent toujours parmi les principales voies d'acheminement illicite de la cocaïne vers l'Europe: les envois destinés aux Pays-Bas partent des Antilles néerlandaises, ceux destinés au Royaume-Uni de Jamaïque, et ceux destinés à la France des Antilles francophones. Les autorités néerlandaises estiment que la stratégie de contrôle de tous les passagers qui arrivent aux Pays-Bas par avion depuis les Antilles néerlandaises, le Suriname et le Venezuela (République bolivarienne du) a permis de fortement réduire le flux de drogues illicites à l'aéroport de Schiphol, près d'Amsterdam.

359. Si la route des Caraïbes a la préférence des trafiquants de drogues colombiens, les groupes criminels mexicains qui pratiquent le trafic de drogues préfèrent, quant à eux, emprunter le couloir centraméricain. Les criminels mexicains ayant remplacé les trafiquants colombiens aux États-Unis (voir le paragraphe 397 ci-après), une partie du transit des drogues illicites semble s'être déplacée vers l'Amérique centrale. Certaines zones d'Amérique centrale où la police est moins présente, comme le Parc national Laguna del Tigre au Guatemala, Mosquitia au Honduras ou la côte atlantique au Nicaragua, sont utilisées par les trafiquants de drogues pour ravitailler en carburant leurs avions ou bateaux et pour remballer et entreposer les drogues. La part des envois de cocaïne provenant des pays d'Amérique centrale et du Mexique est passée de 50 % environ en 1999 à 88 % en 2005. Le Guatemala est utilisé comme aire d'atterrissage par des avions privés qui font passer de la cocaïne en contrebande de la Colombie vers les États-Unis. Il sert aussi de zone de transbordement pour les envois de cocaïne acheminés par voie maritime jusqu'en Europe. En raison de l'existence, sur son territoire, de grandes étendues non surveillées, les trafiquants l'utilisent aussi pour entreposer la drogue destinée au Mexique.

360. En 2006, des opérations conjointes menées par les autorités du Costa Rica et des États-Unis ont permis de saisir plus de 25 tonnes de cocaïne. On observe aussi de plus en plus l'utilisation de bateaux de pêche costa-riciens pour faire passer des stupéfiants et approvisionner en carburant les embarcations rapides qui transportent des drogues. En 2006, plus de 36 tonnes de cocaïne ont été saisies au Panama.

361. En Amérique centrale et dans les Caraïbes, le niveau d'abus de stupéfiants est relativement faible. Le taux de prévalence annuelle de l'abus de stupéfiants, par exemple, semble être compris entre 0,1 % (à Antigua-et-Barbuda) et 1,3 % (à Aruba), la plupart des pays présentant un taux inférieur à 1 %.

362. Dans les Caraïbes, la Jamaïque reste le principal producteur de cannabis et le seul pays qui en exporte d'importantes quantités vers d'autres régions, mais sa production a baissé. On observe une importante production de cannabis dans les pays d'Amérique centrale, principalement à des fins de consommation personnelle ou de trafic intrarégional. La Jamaïque présente, avec 10 % des personnes âgées de 15 à 64 ans faisant abus de cannabis, le taux de prévalence annuelle le

plus élevé. Dans tous les pays d'Amérique centrale, sauf au Belize et au Guatemala, cette prévalence est inférieure à 5 %. Elle est plus élevée dans la plupart des pays des Caraïbes, mais comprise entre 1,9 % (en République dominicaine) et 7,3 % (à la Barbade), elle y reste nettement inférieure à celle de la Jamaïque.

363. D'importantes quantités d'héroïne provenant de Colombie et du Mexique ont été saisies dans les Caraïbes (aux Antilles néerlandaises, à Aruba, aux Bermudes, à Porto Rico, en République dominicaine et à la Trinité-et-Tobago) et en Amérique centrale (au Costa Rica, en El Salvador, au Nicaragua et au Panama). Le Guatemala a fait état d'importantes saisies de capsules de pavot à opium, mais seulement de saisies sporadiques d'héroïne. En septembre 2006, le Gouvernement a déclaré avoir éradiqué 27 millions de plants de pavot à opium, ce qui indiquait que la culture illicite de cette plante avait augmenté pour revenir à son niveau le plus haut.

364. Le taux de prévalence annuelle de l'abus d'opiacés est faible dans la plupart des pays de la région: entre 0,04 % au Honduras et 0,3 % en El Salvador.

#### *Substances psychotropes*

365. Le trafic de transit de substances psychotropes semble être en augmentation dans les Caraïbes. En 2006, les autorités dominicaines ont saisi 363 434 comprimés de MDMA ("ecstasy"). Les drogues saisies sont destinées, en grande partie, au marché illicite d'Amérique du Nord. La progression du trafic contribue à une augmentation de l'abus de substances psychotropes telles que la MDMA en République dominicaine. Selon les autorités, la moitié environ de la MDMA qui fait l'objet d'un trafic en République dominicaine est consommée dans le pays. En Jamaïque, des éléments donnent à penser que la MDMA en provenance des Pays Bas est de plus en plus présente sur les marchés illicites, principalement pour les touristes. Le taux le plus élevé de prévalence annuelle de l'abus d'amphétamines est celui d'El Salvador (3 %), suivi de la République dominicaine (1,1 %). Les drogues de synthèse proviennent aussi de la région, mais dans une moindre mesure. Un laboratoire qui fabriquait du LSD a été démantelé sur l'île de Saint-Martin.

#### *Précurseurs*

366. Grâce à l'amélioration des mesures de contrôle visant les importations d'éphédrine et de pseudoéphédrine au Mexique, les tentatives d'importation illégale de ces

substances ont été moins nombreuses. Les trafiquants ont donc trouvé un nouvel itinéraire pour passer de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine en contrebande à travers les pays d'Amérique centrale et les acheminer dans des laboratoires clandestins au Mexique. En 2006, les autorités indiennes ont arrêté un envoi de 5 tonnes d'éphédrine et de 2,5 tonnes de pseudoéphédrine destinées au Belize. Des tentatives de détournement d'importantes quantités de préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine ont été déjouées au Costa Rica et en El Salvador.

## Amérique du Nord

### Principaux faits nouveaux

367. L'influence croissante que les groupes criminels organisés ont acquise sur le trafic de drogues et qu'ils exercent par ce biais est la plus grave menace liée à la drogue en Amérique du Nord. Au Mexique, la criminalité organisée contrôle le trafic de drogues. Au Canada et aux États-Unis, les organisations criminelles jouent un rôle de plus en plus important dans ce trafic, ce qui leur procure des recettes financières grâce auxquelles elles peuvent encore accroître leurs capacités de production illicite de drogues. En dépit des efforts énergiques du Gouvernement mexicain et de ceux déployés dans le cadre de la coopération bilatérale avec les États-Unis, la criminalité organisée livre une guerre ouverte aux autorités pour que le Mexique reste le principal couloir de transit pour la majorité des envois de cocaïne à destination des États-Unis tout en préservant la part des profits qu'elle tire du trafic de l'héroïne, de la méthamphétamine et du cannabis disponibles sur le marché des États-Unis.

368. Au Canada, outre les bandes de motards impliquées dans le trafic de drogues, divers groupes criminels "ethniques" se livrent à des activités à grande échelle de production illicite de cannabis et de fabrication et de trafic illicites de méthamphétamine et de MDMA. Aux États-Unis, des groupes criminels venant de Colombie, de République dominicaine et du Mexique jouent un rôle majeur dans la fabrication et le trafic illicites de drogues. L'Organe, reconnaissant que les autorités nationales de tous ces pays s'efforcent de contrer ces évolutions par une coopération accrue et des opérations conjointes, les encourage à intensifier leurs efforts pour trouver des solutions appropriées face à ces défis.

369. Au Canada, pour assurer un usage plus sûr du crack, la fourniture de trousseaux contenant l'embout et le filtre de pipes à crack a été autorisée par la Vancouver Island Health Authority, en violation de l'article 13 de la Convention de 1988. Plusieurs autres villes canadiennes, par exemple Ottawa et Toronto, ont également approuvé des programmes de distribution de matériel utilisé pour la consommation de drogues, notamment de pipes à "crack", aux usagers invétérés. L'Organe engage le Gouvernement canadien à mettre un terme à ces programmes, ainsi qu'à ceux mettant à disposition des sites d'injection de drogues, qui sont contraires aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues auxquels le Canada est partie.

370. Aux États-Unis, après des années de stabilité apparente, on a observé en 2007 une hausse sensible et durable du prix de la cocaïne et de la méthamphétamine sur le marché des drogues illicites, parallèlement à une diminution de la pureté au niveau de la vente au détail. Cette évolution positive semble s'expliquer par: un accroissement du flux de cocaïne vers l'Europe; l'exécution de campagnes d'éradication en Colombie; et l'intensification des efforts fournis par le Gouvernement mexicain, qui ont déstabilisé le milieu dans lequel opèrent les trafiquants de drogue.

371. Suite à cette évolution, l'abus de cocaïne et de "crack" aux États-Unis a sensiblement diminué, mais l'abus de médicaments de prescription est devenu un problème majeur. Les cyberpharmacies illégales qui vendent ce type de médicaments sans effectuer les contrôles nécessaires sont en grande partie responsables de cette situation. Les taux particulièrement élevés d'abus de médicaments de prescription, dont les conséquences peuvent être fatales, concernent une plus forte proportion de jeunes que les années précédentes.

372. Les États-Unis ont pratiquement réussi à atteindre leur objectif consistant à réduire de 25 % en cinq ans l'abus de cannabis, d'héroïne et de MDMA parmi les jeunes. Toutefois, le recul de l'abus de cannabis dans ce groupe de population risque d'être compensé par un accroissement de l'abus de médicaments de prescription. L'Organe encourage donc les autorités des États-Unis à s'attaquer énergiquement au problème que pose la vente illicite et l'abus de médicaments de prescription.

### Coopération régionale

373. La coopération régionale en matière de contrôle des drogues est bien établie en Amérique du Nord. Un grand

nombre d'enquêtes bilatérales et d'opérations conjointes ont été menées dans la région, dont certaines portaient sur toute la gamme des activités de trafic de drogues, comme l'opération All Inclusive 2005-1 et l'opération All Inclusive 2006-1. Toutes deux visaient les sources d'approvisionnement en Amérique du Sud, les parties des zones de transit du Mexique et de l'Amérique centrale situées dans le Pacifique Est et les Caraïbes occidentales, et les régions continentales du Mexique et de l'Amérique latine, pour lutter de manière concertée contre les mouvements de drogues, d'argent et de produits chimiques dans ces zones. De nombreuses autres opérations conjointes étaient ciblées sur le trafic de certaines drogues, notamment de cocaïne, de méthamphétamine et de médicaments de prescription.

374. Les organismes de détection et de répression des États-Unis fournissent à l'Agence fédérale d'investigation du Mexique du matériel de base ainsi qu'une formation avancée à la détection de la contrebande. Une formation à la détection et au démantèlement des laboratoires clandestins est également dispensée aux agents de détection et de répression en vue d'accroître les capacités disponibles à l'échelon local pour traduire en justice les fabricants de stupéfiants et de substances psychotropes, en particulier de méthamphétamine. L'utilisation du produit tiré du trafic de drogue pour acquérir des armes aux États-Unis qui sont ensuite utilisées au Mexique par des organisations criminelles est un sujet majeur de préoccupation pour ce dernier pays.

375. Les trafiquants de drogues exploitent les faiblesses des contrôles du système financier mexicain pour blanchir l'argent provenant du trafic de drogues. Cela explique qu'en 2006, un plus grand nombre d'enquêtes aient été menées sur le blanchiment d'argent par l'unité chargée de la criminalité financière qui relève du Bureau du Procureur général adjoint chargé de la criminalité organisée. Le Mexique a rejoint le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux en Amérique du Sud (GAFISUD).

376. Le projet North Star, mécanisme de coordination de l'application de la loi au niveau local, et l'initiative des équipes intégrées de la police des frontières constituent deux exemples qui illustrent bien la coopération qui s'exerce entre le Canada et les États-Unis. Le Canada collabore également avec les États-Unis pour combattre le trafic illicite sur l'axe reliant l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord et il a déployé des escadrons de patrouille maritime pour soutenir la force opérationnelle

interarmées se trouvant au sud. Le programme d'opérations intégrées de sécurité maritime appelé Shiprider facilite l'application des lois maritimes. Il permet aux agents de chaque pays de travailler sur les navires ou les avions de l'autre pays, de sorte qu'un seul navire peut patrouiller dans les eaux canadiennes et américaines et poursuivre les navires suspects.

### **Législation, politique et action à l'échelle nationale**

377. Aux États-Unis, le suivi des stratégies de réduction de la demande ciblant les jeunes est toujours assuré dans le cadre de l'étude annuelle intitulée "Monitoring the Future". On a constaté une réduction de la demande de drogues qui a été attribuée au fait que les jeunes perçoivent de plus en plus l'abus de drogues comme un risque, à la forte désapprobation parentale et à l'efficacité des messages de prévention diffusés dans les écoles. Dans le cadre de la campagne nationale antidrogue menée dans les médias à l'intention des jeunes, on utilise la télévision, la radio, des publications et des communications en ligne pour mieux faire comprendre aux jeunes les effets néfastes de l'abus de drogues.

378. Aux États-Unis, le problème croissant de l'abus de médicaments de prescription est traité dans le cadre de la coopération qui s'exerce entre les organismes publics, les instituts de recherche, les entreprises pharmaceutiques, les associations médicales, les établissements scolaires et les collectivités. Ces activités coordonnées comprennent des stratégies de sensibilisation et d'éducation visant un large éventail de groupes (notamment médecins, pharmaciens et patients) ainsi que l'éducation, le dépistage et le traitement des personnes faisant abus de médicaments de prescription et les interventions auprès d'elles, la surveillance de l'intégrité des circuits de distribution et des travaux de recherche menés par les secteurs privé et public. Malgré ces activités, l'achat et l'abus de Vicodin<sup>®</sup> (qui contient de l'hydrocodone) et d'OxyContin<sup>®</sup> (qui contient de l'oxycodone), en particulier par des jeunes, et la vente illégale de ces médicaments et d'autres substances sur des sites Internet sont aujourd'hui de sérieux problèmes aux États-Unis.

379. Aux États-Unis, la loi de 2005 sur la lutte contre l'épidémie de méthamphétamine a pris pleinement effet en septembre 2006. Elle instaure une norme nationale pour le contrôle des précurseurs, prévoit de lourdes peines pour les infractions liées aux précurseurs et introduit des dispositions qui renforcent l'application de la législation

au plan international afin d'empêcher le détournement de produits chimiques. On s'efforce au niveau national et dans chaque État d'encadrer plus étroitement la vente au détail d'éphédrine et de pseudoéphédrine.

380. Pour faire face à la contrebande de drogues à travers la frontière avec le Mexique, les autorités des États-Unis ont élaboré la stratégie nationale de lutte contre les stupéfiants à la frontière sud-ouest et le plan de mise en œuvre correspondant, qui ont été adoptés par le Congrès en décembre 2006. Le plan de mise en œuvre recense les principaux buts et objectifs à atteindre et les ressources nécessaires pour remédier aux carences du dispositif de contrôle des drogues le long de la frontière sud-ouest des États Unis.

381. Le Président mexicain a indiqué que la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée était la tâche la plus importante incombant à son Gouvernement. Ce dernier a pris des initiatives pour introduire des innovations dans les moyens mis en œuvre pour lutter contre le trafic de drogues, comme en témoignent la réforme du système judiciaire, la création d'un service de police fédéral unifié relevant d'un commandement unique et la mise en place d'un système d'information pénale unifié. Il a également renforcé les capacités d'enquête et d'analyse de l'Agence fédérale d'investigation et du Centre national de planification, d'analyse et de renseignement pour la lutte contre la criminalité relevant du Bureau du Procureur général du Mexique. Il semble que des progrès aient été réalisés en 2007 dans la lutte contre les trafiquants de drogues et la corruption, mais le Gouvernement n'en a pas moins réaffirmé sa volonté de prendre d'autres mesures de répression. Le veto opposé par le Président aux modifications devant être apportées à la législation nationale, qui auraient autorisé la possession de drogues pour un usage personnel, a été approuvé en avril 2007 par les commissions pour la justice, la santé et les études législatives du Sénat.

382. Au Mexique, la fabrication clandestine et le trafic de méthamphétamine ont augmenté ces dernières années. Les mesures législatives et administratives appliquées dans le pays ont considérablement réduit les importations d'éphédrine et de pseudoéphédrine, substances nécessaires pour la fabrication illicite de méthamphétamine (voir également le rapport de l'Organe pour 2007 sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988)<sup>89</sup>. Les organisations criminelles ont

réagi en important clandestinement au Mexique de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine provenant de pays d'Amérique centrale afin de compenser la réduction de l'offre de ces précurseurs sur le marché mexicain.

383. L'Organe encourage le Gouvernement canadien à mettre en œuvre dès que possible la nouvelle stratégie nationale antidrogue, qui est axée sur la lutte contre la production illicite de drogues, la prévention de la consommation illicite de drogues et le traitement de la dépendance aux drogues illicites. Il note que le programme Surveillance meth, mis en œuvre par l'Association canadienne des fabricants de médicaments non ordonnancés, a notamment pour objectif d'apprendre aux détaillants comment détecter les commandes suspectes de précurseurs de la méthamphétamine.

384. Au Canada, un projet de loi qui a été définitivement approuvé par le Parlement en décembre 2006 mettra la législation nationale réprimant le blanchiment d'argent en conformité avec les recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux en étendant les dispositions de la loi aux avocats et aux courtiers en pierres et métaux précieux.

### **Culture, production, fabrication, trafic et abus**

#### *Stupéfiants*

385. L'Amérique du Nord est l'une des principales régions utilisées pour la production de cannabis. Les États-Unis, le Mexique et le Canada en produisent environ 5 000 tonnes, 4 000 tonnes et 800 tonnes respectivement. Une partie du cannabis produit aux États-Unis est cultivé dans des conditions hydroponiques de manière à en accroître le rendement et la puissance.

386. Au Canada, le marché illicite du cannabis est essentiellement approvisionné par la production locale. Le cannabis canadien à forte puissance est cultivé de manière intensive en intérieur, dans des conditions de laboratoire, à l'aide de matériel spécialisé et d'engrais. La culture intensive illicite du cannabis semble encouragée par le laxisme des sanctions prises à l'encontre des producteurs.

387. Aux États-Unis, les efforts d'éradication du cannabis se sont intensifiés ces dernières années et un record a été atteint en 2006 avec la destruction de près de

<sup>89</sup> *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés*

*dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2007 ...*

6 millions de plants. L'éradication des cultures illicites reste une priorité pour l'armée mexicaine qui a détruit près de 30 000 hectares de cultures de cannabis en 2006 (au moins 80 % de la superficie totale plantée en cannabis).

388. Le cannabis est la drogue illicite la plus fréquemment consommée dans la région. La prévalence de l'usage de cannabis au cours de la vie est de 40,1 % aux États-Unis (d'après une enquête nationale de 2005 sur la consommation de drogues et la santé) et de 44,5 % au Canada (d'après une enquête de 2004 sur la situation en matière de drogues). Selon la dernière enquête sur la prévalence de l'usage de cannabis au cours de la vie au Mexique (menée en 2003), la proportion de consommateurs de cannabis est beaucoup plus faible (soit une prévalence de 4,7 %).

389. La forte augmentation de la puissance du cannabis dans la région est très préoccupante. Elle s'explique par la production de cannabis à forte puissance par des groupes criminels au Canada et aux États-Unis. La puissance moyenne des échantillons de cannabis saisi a pratiquement doublé entre 2000 et 2005. Par comparaison avec la teneur moyenne en tétrahydrocannabinol (THC) du cannabis dans les années 1960, la puissance du cannabis a pratiquement été multipliée par 10. Des groupes criminels mexicains ont également commencé à produire du cannabis à forte puissance issu de cannabis cultivé en extérieur sur la côte ouest des États-Unis.

390. Selon le projet de surveillance de la puissance du cannabis mené par l'Université du Mississippi, on trouve du cannabis plus puissant dans un nombre croissant d'échantillons de cannabis saisis aux États-Unis. Le pourcentage d'échantillons de cannabis à forte puissance (teneur en THC d'au moins 5,0 %) est passée de 15,8 % en 1989 à 60 % en 2005. La teneur en THC la plus élevée trouvée dans les échantillons analysés était de 32,3 %. D'après le Treatment Episode Data Set, 20,1 % des toxicomanes admis en traitement en 2005 ont déclaré que le cannabis était la principale drogue qu'ils consommaient (contre 6 % en 1992).

391. Près de 1,5 % de la population des États-Unis et 0,9 % de la population canadienne ont déclaré avoir consommé de l'héroïne au moins une fois dans leur vie. Au Mexique, bien que l'abus d'héroïne semble encore concentré dans les zones situées le long de la frontière avec les États-Unis, de récentes enquêtes indiquent que l'abus de cette drogue s'est étendu à d'autres régions, le taux de prévalence étant cependant encore relativement

faible. Aux États-Unis, l'abus d'héroïne chez les jeunes n'a que faiblement baissé et on n'a pas observé de changements notables dans le taux d'abus d'héroïne et le nombre de personnes consommant de l'héroïne pour la première fois dans la population en général.

392. La majeure partie de l'héroïne consommée aux États-Unis provient de Colombie et du Mexique. L'héroïne blanche provenant d'Amérique du Sud reste prédominante aux États-Unis, mais les organisations de trafic de drogues mexicaines ont introduit dans certains États du sud-est ainsi que dans le Midwest de l'héroïne dite "black tar" et de l'héroïne brune en provenance du Mexique. Un mélange d'héroïne dite "black tar" et de Tylenol<sup>®</sup> PM (paracétamol) est de plus en plus consommé dans certaines régions des États-Unis, où l'abus de ce mélange aurait récemment provoqué plus d'une douzaine de décès.

393. En 2006, le Gouvernement mexicain a annoncé avoir détruit plus de 16 831 hectares de cultures de pavot à opium, soit une superficie inférieure au plus de 20 000 hectares de cultures qui avaient été détruits pendant deux des trois années précédentes.

394. Chaque année, 1 à 2 tonnes d'héroïne sont introduites clandestinement au Canada, l'essentiel provenant d'Asie du Sud-Est et d'Asie du Sud-Ouest et, dans une moindre mesure, d'Amérique latine. Selon les informations communiquées par le Canada, un mélange à base d'héroïne et de kétamine est importé clandestinement à Victoria (Canada). L'Organe demande au Gouvernement canadien de vérifier l'authenticité de ces informations.

395. Au Mexique, la cocaïne est la deuxième drogue dont l'abus est le plus répandu: la prévalence de la consommation de cocaïne au cours de la vie (usage de cocaïne au moins une fois dans la vie) y est actuellement de 1,45 %. Au Canada, selon une enquête menée en 2004, la cocaïne serait la troisième drogue dont l'abus est le plus répandu; la prévalence de la consommation de cocaïne au cours de la vie est de 10,6 % dans ce pays. Aux États-Unis, ce taux est de 13,8 % selon une enquête de 2005.

396. D'après une enquête de 2005, la proportion de jeunes qui avaient consommé de la cocaïne au cours du mois précédent est restée stable ces dernières années, s'établissant autour de 0,6 %, soit nettement au-dessous du taux record de 1,9 % atteint en 1982. L'abus de cocaïne dans la population en général est également resté

stable aux États-Unis où environ 2,4 millions de personnes avaient fait abus de cocaïne au cours du mois précédent.

397. Pour l'essentiel, la cocaïne est acheminée aux États-Unis depuis des pays d'Amérique du Sud, en particulier de la Colombie qui fournit approximativement 90 % de la cocaïne introduite aux États-Unis, par des routes empruntant le couloir du Mexique et de l'Amérique centrale. Les organisations de trafiquants de drogues et les groupes criminels mexicains contrôlent la plus grande partie de la vente en gros de cocaïne aux États-Unis. Les autorités mexicaines ont saisi plus de 48 tonnes de cocaïne entre le 1<sup>er</sup> décembre 2006, date de la prise de fonction du nouveau gouvernement, et la fin octobre 2007, soit plus du double de la quantité saisie au cours de l'année précédente.

398. On estime que 15 à 25 tonnes de cocaïne sont introduites chaque année au Canada, la Colombie restant la principale source d'approvisionnement. La cocaïne est introduite en grande partie par la frontière commune du pays avec les États-Unis ou expédiée des Caraïbes. Les organisations criminelles canadiennes sont impliquées dans les activités de vastes réseaux internationaux qui facilitent l'importation de cocaïne au Canada et dans d'autres pays.

399. Aux États-Unis, l'abus de médicaments de prescription est plus important que l'abus d'héroïne, de cocaïne et de méthamphétamine et il n'est devancé que par l'abus de cannabis. Près de 6,4 millions de personnes dans ce pays font abus de médicaments de prescription contenant des substances placées sous contrôle, essentiellement des analgésiques (4,7 millions). Près de 10 % des élèves en dernière année de l'enseignement secondaire (âgés de 17 à 18 ans) ont déclaré avoir consommé des médicaments de prescription au cours de l'année écoulée (9,7 % ont consommé du Vicodin<sup>®</sup> et 4,3 % de l'OxyContin<sup>®</sup>). Un tiers des nouveaux consommateurs de médicaments de prescription dans ce pays sont âgés de 12 à 17 ans et ces médicaments sont la drogue préférée des jeunes âgés de 12 à 13 ans. L'Organe est préoccupé par cette évolution.

400. Dans certains États des États-Unis, l'abus de médicaments de prescription est considéré comme une grave menace pour la santé et la sécurité de la population. Dans le Maryland, le nombre de décès dus à l'abus de méthadone a augmenté de plus de 25 % entre 2005 et 2006. En outre, le nombre de cas de surdose de fentanyl et de décès dus à ce produit a fortement progressé en

2006. La plupart des cas de décès n'étaient pas dus à l'abus de préparations à base de fentanyl fabriquées licitement et ayant été détournées, mais à l'abus d'héroïne ou de cocaïne qui avaient été mélangées à du fentanyl fabriqué clandestinement ou détourné. Au Mexique, en mai 2006, un laboratoire utilisé pour fabriquer clandestinement du fentanyl a été démantelé après que l'on eut déterminé qu'il était une des principales sources de fentanyl qui avait servi d'adultérant pour de l'héroïne mise en cause dans les décès liés à la drogue dans le Maryland.

401. Le détournement et l'abus d'OxyContin<sup>®</sup> continuent d'être observés au Canada, en particulier en Nouvelle-Écosse et en Ontario, où l'on a constaté une hausse du nombre de décès liés à l'abus de ce médicament. L'expansion du trafic d'OxyContin<sup>®</sup> est attestée par une augmentation des échantillons contenant de l'OxyContin<sup>®</sup>, saisis et analysés par l'Agence de la santé publique du Canada.

402. L'abus croissant de médicaments de prescription dans la région résulte de plusieurs facteurs, entre autres la forte expansion des ventes, de l'offre et de l'accès licites à ces médicaments, par exemple via les pharmacies opérant illégalement sur Internet. Entre 2000 et 2004, la vente de produits pharmaceutiques a progressé de 109 % (la vente de médicaments contenant de l'oxycodone a augmenté de près de 90 % et celle de médicaments contenant de l'hydrocodone de près de 70 %). En 2006, 34 pharmacies connues pour opérer illégalement sur Internet ou soupçonnées de telles activités ont vendu 98 566 711 doses de médicaments contenant de l'hydrocodone. Les personnes qui achètent des médicaments de prescription auprès de pharmacies opérant illégalement sur Internet ont pu se procurer entre 100 et 200 comprimés par commande, soit une quantité beaucoup plus importante que celle qu'elles auraient pu obtenir de façon licite, et cela a considérablement contribué à accroître l'offre de médicaments de prescription aux fins d'abus.

#### *Substances psychotropes*

403. Aux États-Unis, le taux d'abus de méthamphétamine chez les personnes âgées de 12 ans et plus est tombé de 0,7 % en 2002 à 0,5 % en 2005. La baisse a été encore plus prononcée chez les élèves âgés de 13 à 18 ans; pour ce groupe, ce taux est tombé de 4,2 % en 1999 à 2,4 % en 2005 et 2,0 % en 2006. Le nombre de personnes consommant de la méthamphétamine pour la

première fois a donc aussi diminué en 2005 par rapport aux trois années antérieures. Au Mexique, en revanche, l'abus de méthamphétamine a progressé, en particulier le long de la frontière de ce pays avec les États-Unis. Au Canada, la méthamphétamine a également connu un regain de popularité. Les comprimés de méthamphétamine restent en outre l'un des principaux ingrédients des comprimés vendus comme "ecstasy". La méthamphétamine est également utilisée par les trafiquants pour renforcer les effets de la cocaïne, du cannabis, de l'héroïne et de la kétamine (substance qui n'est pas placée sous contrôle international) et peut-être pour accélérer la dépendance chez les personnes consommant ces substances.

404. Le recul de la fabrication illicite de méthamphétamine aux États-Unis a été partiellement compensé par la production accrue de cette drogue au Mexique. Près de 80 % de la méthamphétamine disponible aux États-Unis sont fabriqués dans de grands laboratoires, de plus en plus souvent basés au Mexique, tandis que les 20 % restants proviennent de petits laboratoires locaux. Les groupes criminels mexicains sont en outre les principaux distributeurs en gros de méthamphétamine aux États Unis, notamment sous forme de poudre et, de plus en plus souvent, de cristaux (communément appelée "ice").

405. Les saisies de méthamphétamine opérées à la frontière entre le Mexique et les États-Unis ont augmenté, passant de 777 kg en 2000 à 2 790 kg en 2006. Cette même année, les autorités mexicaines ont démantelé quatre laboratoires clandestins capables de fabriquer 0,6 tonne de méthamphétamine. Les données sur les saisies indiquent que d'importantes installations de fabrication illicite de méthamphétamine sont en place au Mexique et que le nombre de laboratoires de méthamphétamine démantelés et les quantités saisies ne reflètent peut-être que partiellement les activités illicites liées à cette drogue.

406. Au Canada, la méthamphétamine fabriquée illicitement provient de laboratoires clandestins installés dans le pays. L'implication de la criminalité organisée dans le trafic de méthamphétamine y a entraîné une augmentation du nombre de superlaboratoires de méthamphétamine capables de fabriquer cinq kilos ou plus de cette substance dans un cycle de fabrication de 24 heures<sup>90</sup>. Bien que les quantités de méthamphétamine

introduites clandestinement du Canada aux États Unis soient nettement inférieures à celles d'"ecstasy" qui empruntent le même chemin, les autorités des États-Unis craignent une augmentation du trafic de méthamphétamine en provenance du Canada. Le développement de la contrebande de méthamphétamine canadienne vers d'autres pays, essentiellement le Japon, pose un problème croissant. Des saisies de méthamphétamine d'origine canadienne ont également été signalées en Australie et en République de Corée.

407. Aux États-Unis, l'abus de LSD et de MDMA parmi les adolescents est en baisse depuis 2001, l'abus de MDMA a diminué de moitié et l'abus de LSD de près des deux tiers entre 2005 et 2006.

408. Au Canada, les fabricants et les trafiquants de drogues vendent comme "ecstasy" un mélange de MDMA et de méthylènedioxyamphétamine (MDA) sous forme de comprimés, de gélules ou de poudre. Les comprimés contiennent aussi de la méthamphétamine, de la kétamine, de la caféine, de la pseudoéphédrine et de l'éphédrine.

*Substances non placées sous contrôle international*

409. L'abus des produits à inhaler parmi les jeunes reste un problème au Mexique et aux États-Unis. Au Mexique, les produits à inhaler, qui sont au troisième rang des substances dont l'abus est le plus répandu, restent la drogue préférée chez les enfants qui travaillent. Aux États-Unis, les adolescents constituent le principal groupe de personnes faisant abus de produits à inhaler: l'âge moyen de la première consommation de ces produits chez les nouveaux usagers est de 16 ans.

410. Les autorités des États-Unis s'inquiètent de l'abus croissant de dextrométhorphanes chez les adolescents, substance que contiennent souvent les antitussifs et les médicaments contre le rhume disponibles en vente libre. D'après le Réseau d'alerte en matière d'abus de drogues, près de la moitié de toutes les personnes traitées en urgence pour l'abus de cette substance étaient des adolescents.

411. Au Canada, la kétamine et le GHB continuent d'être consommés dans les soirées "rave" et les clubs, parfois en combinaison avec d'autres drogues synthétiques illicites. La kétamine écoulée sur le marché illicite est obtenue par le biais de circuits intérieurs ou internationaux qui

<sup>90</sup> *Ecstasy and Amphetamines: Global Survey 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente:

E.03.XI.15) p. 89.

détournent cette substance. La production clandestine approvisionne le marché canadien du GHB. Le GBL, qui est nécessaire pour fabriquer le GHB, est obtenu auprès de diverses sources dans le pays ou à l'étranger dans des "trousses de fabrication du GHB" commandées sur Internet.

412. Le khat est introduit en fraude, essentiellement via le Royaume-Uni, au Canada où il est consommé presque uniquement par des groupes originaires d'Afrique de l'Est.

413. Au Canada, on a récemment découvert une drogue donnant lieu à des abus, dont le principe actif est le BZP. Cette drogue, dénommée "funk pills", a des effets analogues à ceux de la MDMA et de l'amphétamine. L'Organe prie les autorités canadiennes de communiquer à l'OMS toute information dont elles pourraient disposer au sujet du potentiel d'abus et de la prévalence de l'abus du BZP, car il est prévu de procéder à un examen de cette substance.

## Amérique du Sud

### Principaux faits nouveaux

414. L'Amérique du Sud est touchée par la culture illicite à grande échelle du cocaïer, du pavot à opium et de la plante de cannabis, ainsi que par la fabrication, la production et le trafic de drogues illicites provenant de ces cultures. Ces quatre dernières années, la superficie totale des cultures illicites de cocaïer dans la région est restée stable. En 2006, elle a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 156 900 hectares. Cette même année, la Colombie a été, avec 50 % des cultures mondiales de cocaïer, le premier pays de culture illicite au monde, devant le Pérou (33 %) et la Bolivie (17 %). Contrairement à la situation qui prévalait en 2005, le recul de la culture illicite du cocaïer observé en Colombie en 2006 a été en partie compensé par l'augmentation enregistrée en Bolivie et au Pérou. On a découvert en Équateur des cultures illicites occupant des superficies de moins de 100 hectares. Des cultures illicites marginales ont en outre été détectées en République bolivarienne du Venezuela.

415. En 2006, la superficie totale des cultures illicites de cocaïer éradiquées dans les trois principaux pays producteurs de feuilles de coca a augmenté de 23 % par rapport à 2005, pour atteindre 231 313 hectares. Rien qu'en Colombie, la superficie totale éradiquée en 2006

(213 555 hectares) a représenté près de trois fois la superficie totale des cultures (78 000 hectares), ce qui témoigne de l'intensité des activités d'éradication dans ce pays. Parmi les premières priorités figurait en outre l'éradication des cultures illicites de pavot à opium. En 2006, la superficie totale de ces cultures a diminué de 48 % par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 1 023 hectares, soit près de 18 fois moins qu'il y a 15 ans.

416. Les évolutions positives qui n'ont cessé d'être enregistrées en matière d'éradication des cultures illicites de cocaïer dans la région ont été contrebalancées par l'amélioration des techniques culturales, la plantation de nouvelles variétés de cocaïer et l'efficacité accrue des laboratoires clandestins de transformation de la feuille de coca. Ainsi, la fabrication potentielle de cocaïne en Amérique du Sud a été de 800 à 1 000 tonnes par an au cours de la période 1997-2006. En 2006, elle a été de 984 tonnes, ce qui représente peu ou prou la même quantité qu'en 2005.

417. Bien que la quasi-totalité de la fabrication illicite de substances de type cocaïne ait lieu dans les trois principaux pays qui cultivent le cocaïer, tous les pays d'Amérique du Sud sont touchés par le trafic de ces substances. Grâce à l'intensification de la coopération et à l'échange de renseignements entre les services de détection et de répression, le taux d'interception de la cocaïne s'est amélioré à l'échelle mondiale et a fortement augmenté ces dernières années. Selon les dernières données communiquées par les gouvernements, la quantité de cocaïne saisie représente quelque 40 % de la quantité fabriquée dans le monde. Plus de la moitié des saisies de cocaïne sont réalisées en Amérique du Sud.

418. Plusieurs pays d'Amérique du Sud ont continué d'être affectés par le fléau du trafic de drogues ainsi que par la criminalité organisée et la violence qui y sont liées. Ainsi, dans les grands centres urbains du Brésil, la criminalité organisée liée à la drogue a, ces dernières années, donné lieu à un nombre accru d'actes de violence et de meurtres impliquant des bandes organisées.

419. En Amérique du Sud, les principales drogues consommées par les personnes traitées pour des problèmes de toxicomanie sont les substances de type cocaïne (près de 50 %), suivies du cannabis (26 %). La demande de traitement pour abus de stimulants de type amphétamine et d'opiacés est plus faible et représente 1 % environ des demandes de traitement. L'abus de cocaïne a continué d'augmenter dans tous les pays ayant récemment fait l'objet d'enquêtes.

### Coopération régionale

420. Les représentants de 10 pays et territoires, dont le Brésil, la Colombie, le Guyana, le Suriname et le Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que de 6 organisations internationales, ont participé à la Conférence internationale sur la lutte contre les stupéfiants tenue à Paramaribo en octobre 2006. La Conférence a adopté la Déclaration de Paramaribo, qui prévoit des mesures destinées à renforcer la coordination et la coopération entre les pays participant aux efforts de lutte contre le trafic de drogues, de précurseurs et d'armes légères, et contre les organisations criminelles associées à ces activités.

421. La question de la pérennité et de l'amélioration de la coopération régionale et internationale entre les services de détection et de répression, les services de renseignement et les autorités judiciaires des pays d'Amérique du Sud a continué d'être examinée à diverses réunions dans la région. En octobre 2006, des pays sud américains dont l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Guyana, le Paraguay, le Suriname, l'Uruguay et le Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que des États membres de l'Union européenne, Europol et Interpol ont participé au Groupe de travail Union européenne-Amérique latine et Caraïbes sur l'échange de renseignements en matière de drogues, qui s'est réuni à Rio de Janeiro (Brésil). Les participants ont fait rapport sur les progrès accomplis concernant les programmes d'échanges destinés aux agents des services de détection et de répression et ont présenté les résultats d'opérations conjointes récentes. Les États ont été invités à participer au système des logos de la cocaïne d'Europol, qui vise à établir des liens entre les drogues saisies et les réseaux criminels organisés impliqués.

422. Les représentants qui ont participé à la seizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, tenue à Buenos Aires en octobre 2006, ont rendu compte de la coopération régionale, notamment de l'échange d'informations sur les mouvements des petites embarcations au niveau international, qui s'était avéré efficace pour lutter contre le trafic de cocaïne et d'autres drogues illicites par voie maritime. La Réunion a recommandé aux gouvernements qui mènent des campagnes d'éradication des cultures illicites de cocaïer de veiller à ce que ces actions s'accompagnent de programmes proposant des moyens d'existence viables

pour aider les populations rurales à subvenir à leurs besoins sans recourir aux cultures illicites.

423. À la quarantième session ordinaire de la CICAD, tenue à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2006, les experts ont examiné des questions d'intérêt commun, concernant notamment le contrôle des précurseurs chimiques et des produits pharmaceutiques, la vente de drogues sur Internet et le blanchiment d'argent. Les représentants des pays participants se sont penchés sur différentes questions de politique générale en matière de drogues, notamment sur la nouvelle législation relative au contrôle des drogues du Brésil, la politique nationale d'éradication des cultures illicites de la Colombie et la stratégie de lutte contre le trafic de drogues et d'évaluation de la feuille de coca pour la période 2007-2010 de la Bolivie.

424. À la troisième Réunion ibéro-américaine des observatoires nationaux des drogues, tenue à Cartagena de Indias (Colombie) en décembre 2006, le Système sous-régional d'information et d'enquête sur l'abus des drogues, qui réunit l'Argentine, la Bolivie, le Chili, l'Équateur, le Pérou et l'Uruguay, ainsi que la CICAD et l'ONUDC, a été présenté comme une pratique exemplaire dans la région.

425. En 2006, le Paraguay a construit une base opérationnelle à la frontière qu'il partage avec le Brésil pour lutter contre l'intensification des activités des groupes criminels organisés et la présence de groupes de trafiquants de drogues dans la région. L'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Paraguay, le Pérou et le Venezuela (République bolivarienne du), avec les États Unis, ont lancé la septième phase de l'Opération "Seis Fronteras" (Opération "Six frontières"), initiative régionale de contrôle des produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de cocaïne et d'héroïne.

426. En février 2007, la Colombie a accueilli la réunion extraordinaire du mécanisme de coordination et de coopération en matière de drogues entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes. La réunion a recommandé de promouvoir et de financer des initiatives, notamment des programmes de développement alternatif préventif, propres à favoriser des changements structurels rentables et durables dans les régions touchées par les cultures illicites destinées à la production de drogues.

427. En 2007, dans le cadre du Système sous-régional d'information et d'enquête sur l'abus des drogues, une étude épidémiologique sur l'ampleur de l'abus de drogues dans la population a été réalisée simultanément en Argentine, en Bolivie, au Chili, en Équateur, au Pérou et en Uruguay, en vue d'obtenir des informations à l'appui des politiques des pouvoirs publics et des programmes de réduction de la demande. Les pays participant à l'étude ont examiné les progrès accomplis à la réunion technique du Système sous-régional, tenue à Lima en mars 2007.

428. En mai 2007, la CICAD a approuvé le rapport sur les résultats du mécanisme d'évaluation multilatéral pour la période 1997-2007 (*Multilateral Evaluation Mechanism (MEM) Achievements: 1997-2007*), qui fait le point sur les principaux succès obtenus en matière de contrôle des drogues dans les Amériques. Elle estime que, dans de nombreux pays de la région, les services de traitement, de réadaptation et de postcure doivent être encore améliorés. En 2007, l'OEA et la Commission européenne ont lancé une initiative tendant à jumeler des villes d'Europe avec des villes d'Amérique latine et des Caraïbes de manière à forger des partenariats en vue d'améliorer le traitement et la réadaptation des usagers problématiques de drogues et de s'attaquer aux autres aspects de la toxicomanie au niveau municipal. Cette initiative rassemblera des maires, du personnel médical et paramédical et des juges des villes des deux régions au sein d'un programme continu d'échanges visant à mettre en commun les pratiques de référence, établir des partenariats durables et mettre au point de nouvelles méthodes pour améliorer le traitement et la réadaptation des toxicomanes.

429. L'Organe a noté qu'en 2007, les Gouvernements argentin, bolivien, brésilien, chilien, équatorien, paraguayen et péruvien avaient participé à l'Opération "Crystal Flow" visant le commerce d'éphédrine et de pseudoéphédrine, deux précurseurs essentiels des stimulants de type amphétamine.

#### **Législation, politiques et mesures d'intervention au plan national**

430. En décembre 2006, le Gouvernement bolivien a approuvé la nouvelle stratégie de lutte contre le trafic de drogues et d'évaluation de la feuille de coca pour la période 2007-2010, dont les objectifs sont les suivants: réformer la législation actuelle grâce à l'adoption de deux nouveaux instruments juridiques, le régime applicable à la coca et le régime applicable aux substances placées

sous contrôle; étendre jusqu'à 20 000 hectares la superficie totale des cultures de cocaïer autorisées en vertu de la législation bolivienne; industrialiser le secteur de la feuille de coca; et renforcer les capacités d'interception et accroître l'efficacité des mesures de lutte contre la drogue.

431. Conformément à sa stratégie, le Gouvernement bolivien a, en décembre 2006, ouvert une des trois usines de traitement de la feuille de coca à des fins industrielles. L'Organe note avec préoccupation que l'utilisation de la feuille de coca à des fins industrielles, notamment la fabrication de coca pour infusion ou de farine de coca, est contraire aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il rappelle au Gouvernement bolivien et aux gouvernements des autres pays concernés que l'utilisation et l'importation de la feuille de coca dont la cocaïne n'a pas été extraite à des fins autres que celles autorisées en vertu de la Convention de 1961 constitue une violation des dispositions des conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

432. D'après le Gouvernement bolivien, l'abus de drogues illicites dans le pays a progressé entre 1992 et 2005. La nouvelle stratégie de contrôle des drogues prévoit un certain nombre de mesures correctives, notamment des programmes de prévention de l'abus de drogues et de traitement de la toxicomanie.

433. Le Brésil a enregistré une hausse du trafic de drogues et des actes criminels perpétrés en relation avec d'autres infractions graves, comme les enlèvements et séquestrations, l'extorsion et le trafic d'armes à feu par des groupes criminels organisés, essentiellement dans les grandes villes. En 2007, afin de lutter contre ces problèmes préoccupants, le Gouvernement a élaboré un nouveau plan de lutte contre la criminalité et la violence axé sur la sécurité des agents de police et l'intégration des mesures de détection et de répression traditionnelles avec les politiques sociales en vigueur. Par exemple, l'État de Rio de Janeiro a lancé des activités visant à réduire le trafic de drogues et la criminalité connexe dans les quartiers insalubres, afin de rendre les lieux publics plus sûrs et d'offrir à la population locale des services de santé, d'éducation et de sécurité. Le secteur privé a collaboré avec les institutions publiques locales pour prévenir l'abus de drogues au sein de la famille et de la collectivité.

434. À la fin de 2006, le Brésil a promulgué le décret 5.912, qui précise les compétences du système national de politiques publiques sur les drogues. Au Chili, un certain

nombre d'instruments juridiques relatifs aux drogues ont été adoptés en 2006, notamment le décret suprême n° 539 du 18 mai 2006 et le règlement sur la distribution du Fonds spécial du Ministère de l'intérieur pour financer les programmes de prévention de l'abus de drogues, de traitement et de réadaptation des toxicomanes. Par ailleurs, le registre spécial des utilisateurs de substances chimiques placées sous contrôle, qui contribuera à renforcer le contrôle des précurseurs chimiques dans le pays, est devenu opérationnel en avril 2007.

435. En 2007, le Gouvernement colombien a lancé la stratégie pour le renforcement de la démocratie et le développement social pour 2007-2013, également appelée Plan Colombia Phase II, qui vise à consolider les résultats obtenus dans le cadre du Plan Colombia achevé. Le nouveau plan prévoit la poursuite du volet réduction de l'offre et souligne en outre la nécessité d'interventions sociales.

436. En 2006, la Colombie a adopté la résolution 15 du 12 mai 2006, qui prévoit des mesures supplémentaires de contrôle des vedettes ultrarapides et des bateaux de pêche afin d'empêcher qu'ils ne soient utilisés pour le trafic de drogues par voie maritime. Comme suite à l'entrée en vigueur de la résolution ministérielle 1478/2006 du 10 mai 2006, le pays a modifié sa réglementation afin d'améliorer les systèmes de contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs. La durée sur laquelle pouvait porter la prescription médicale d'opiacés a ainsi été portée à 30 jours, afin de faciliter le traitement de la douleur chronique. Une enquête nationale a en outre été réalisée sur la disponibilité des opioïdes et un programme de formation aux soins palliatifs a été lancé à l'intention des médecins.

437. En Équateur, compte tenu des bons résultats obtenus dans le port de Guayaquil par une unité de contrôle commune des douanes et de la police devenue opérationnelle en mars 2006, une unité similaire a été créée à Manta. L'abus de préparations pharmaceutiques contenant des substances placées sous contrôle est considéré comme posant un problème grave dans le pays. En novembre 2006, le Gouvernement a adopté une réglementation qui définit la procédure à suivre pour le commerce et la vente de ces préparations.

438. À la fin de 2006, le Pérou a connu une longue vague de résistance et d'attaques de la part de groupes de guérilleros, ainsi que de trafiquants de drogues et de cultivateurs de coca armés, après que le Gouvernement eut annoncé son intention de mettre en œuvre un plan de

paix et de développement pour lutter contre les guérilleros restants et éradiquer les cultures illicites de cocaïer. Le Gouvernement a répondu à ces attaques en renforçant sa présence dans les zones de culture. En mars 2007, les protestations contre l'éradication des cultures ont conduit à la conclusion avec les cultivateurs d'un accord controversé prévoyant la suspension provisoire des activités d'éradication jusqu'à ce que les cultivateurs soient immatriculés auprès de l'entreprise nationale de la coca. L'Organe craint que cette évolution n'aboutisse à une nouvelle augmentation du nombre de producteurs de feuilles de coca immatriculés dans le pays.

439. Le 22 novembre 2006, le Pérou a promulgué le décret suprême n° 84-2006-PCM régissant l'utilisation de produits chimiques et de certains produits finis par les détaillants. En outre, la loi n° 28305, entrée en vigueur en mars 2007, prévoit des mesures de surveillance et de contrôle des produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues.

440. En décembre 2006, la Commission péruvienne pour le développement et pour un mode de vie exempt de drogues (DEVIDA) a présenté le Plan à impact rapide 2007, qui vise à renforcer les activités de contrôle des drogues dans le pays. Ce plan fait partie de la stratégie nationale de lutte contre les drogues pour la période 2007-2011, qui a pour objectifs de réduire de 40 % la superficie totale consacrée à la culture du cocaïer, d'augmenter les saisies de drogues illicites et de réduire de 10 % le taux d'abus de drogues (prévalence au cours des 12 derniers mois) parmi la population d'âge scolaire.

## **Culture, production, fabrication, trafic et abus**

### *Stupéfiants*

441. Le cannabis est produit dans presque tous les pays d'Amérique du Sud. Le Paraguay est le plus gros producteur de la région, suivi (de très loin) par la Colombie et le Brésil. La chute de la production enregistrée en Colombie ces dernières années semble avoir été compensée par des hausses dans d'autres pays de la région, notamment au Paraguay.

442. Bien que le Brésil soit un important producteur de cannabis, il ne peut satisfaire la demande sur ses marchés illicites. La plante de cannabis est essentiellement cultivée dans des champs qui s'apparentent à des plantations. Selon les autorités brésiliennes, 60 % du cannabis consommé dans le pays proviendrait du Paraguay. En République bolivarienne du Venezuela, la

quantité totale de cannabis saisie n'a cessé d'augmenter après 2003, pour dépasser les 21 tonnes en 2006. La quantité totale saisie en 2006 a augmenté en Équateur et au Pérou, mais a diminué au Chili. Près de 60 % des 5 tonnes saisies au Chili provenaient du Paraguay.

443. Le taux de prévalence annuelle de l'abus de cannabis dans la population en général en Amérique du Sud a été estimé à 2,3 %, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale. Les résultats d'une étude comparative de l'abus de drogues réalisée récemment confirment que le cannabis est la drogue illicite de prédilection des élèves du secondaire dans tous les pays d'Amérique du Sud, excepté au Brésil, où les produits à inhaler sont les substances les plus communément consommées. S'agissant d'abus de cannabis au cours des 12 derniers mois, les taux de prévalence les plus élevés ont été enregistrés au Chili (12,7 %) et en Uruguay (8,5 %). Dans ces deux pays, plus de 60 % des élèves consomment uniquement du cannabis. Les plus faibles taux d'abus parmi les élèves ont été observés en Bolivie, au Paraguay et au Pérou.

444. En 2006, la superficie totale des cultures de cocaïer en Amérique du Sud a été de 156 900 hectares, ce qui représente une réduction de 29 % par rapport à 2000, celle de ces 10 dernières années au cours de laquelle le niveau le plus élevé avait été atteint. La production illicite potentielle de cocaïne pour la même année était de 984 tonnes, soit environ la même quantité que l'année précédente.

445. En Bolivie, la superficie totale des cultures de cocaïer a augmenté de 8 % en 2006 par rapport à 2005, pour s'établir à 27 500 hectares. Au cours de la même année, la superficie totale des cultures éradiquées dans le pays, soit 5 070 hectares, accusait un recul de 17 % et représentait la plus petite superficie éradiquée depuis 10 ans. Compte tenu de la progression de la culture du cocaïer, en particulier dans la région de Chapare, où les rendements en feuilles de coca sont plus élevés que dans les Yungas, dans le département de La Paz, la production potentielle de chlorhydrate de cocaïne a augmenté de 14 tonnes par rapport à 2005, pour s'établir à 94 tonnes.

446. En Colombie, la superficie totale estimative des cultures illicites de cocaïer est descendue à 78 000 hectares en 2006, soit environ la moitié du niveau record de 163 000 hectares atteint en 2000. Toutefois, dans les départements de Nariño et de Putumayo, dans une bande d'environ 10 kilomètres de large le long de la frontière avec l'Équateur, la superficie totale des cultures

illicites a progressé de 70 % en 2006 par rapport à 2005. Au total, 213 555 hectares de cultures illicites de cocaïer ont été éradiquées en Colombie en 2006 (41 530 hectares manuellement et 172 025 hectares par pulvérisation aérienne), soit 26 % de plus qu'en 2005.

447. Selon des évaluations récentes, la moitié environ de la superficie totale des cultures de cocaïer éradiquées en Colombie a été replantée. L'amélioration des méthodes de culture et l'utilisation intensive de divers produits agrochimiques mis au point par les cultivateurs au fil du temps ont contribué à augmenter sensiblement les rendements. Dans certaines régions, il est possible de récolter la feuille de coca jusqu'à huit fois par an. Selon une enquête récente sur le sujet, les cultivateurs colombiens transforment les trois quarts de leur production en pâte de coca ou en cocaïne base.

448. D'après le Gouvernement péruvien, environ 90 % des feuilles de coca produites au Pérou sont destinées aux marchés illicites. Après 1999, la superficie totale consacrée à la culture du cocaïer dans le pays est passée de 38 700 hectares, niveau le plus bas, à 51 400 hectares en 2006. La région des fleuves Apurimac-Ene est l'une des plus touchées par l'augmentation des cultures. En outre, une nouvelle zone de culture a été découverte aux confins du Brésil, de la Colombie et du Pérou, dans le bassin de l'Amazone. Compte tenu des résultats d'une enquête sur les rendements en feuille de coca et en cocaïne menée au Pérou en 2006, la production potentielle de cocaïne a été estimée à 280 tonnes.

449. Au Pérou, 10 136 hectares de cultures illicites de cocaïer ont été éradiquées en 2006 dans le cadre de programmes d'éradication forcée et 2 550 hectares supplémentaires l'ont été dans le cadre d'un programme volontaire. Le processus d'éradication a été entravé par des trafiquants de drogues qui ont tendu des embuscades aux agents des services de détection et de répression et dissimulé des explosifs dans les cultures illicites afin d'exercer un effet dissuasif et d'empêcher les opérations d'éradication. Les autorités des diverses régions élaborent actuellement une stratégie d'intervention pour lutter contre l'instabilité sociale, les activités subversives et la criminalité, qui se sont développées ces dernières années.

450. Selon le système national de surveillance des cultures illicites, la superficie totale des cultures illicites de cocaïer en Équateur aurait été inférieure à 100 hectares en 2006. Les sites consacrés à cette culture, qui couvraient chacun moins d'un hectare, se trouvaient principalement dans les provinces d'Esmeraldas et de

Sucumbíos, dans le nord du pays, à proximité des zones de culture illicite de la Colombie voisine. Ces cinq dernières années, ces cultures ont été éradiquées manuellement. En République bolivarienne du Venezuela, 40 hectares de cocaïer ont été éradiqués et 18 laboratoires clandestins ont été détruits dans le cadre de l'Opération "Sierra XVII".

451. En 2006, les saisies de cocaïne ont augmenté en Bolivie, au Chili, au Guyana, au Pérou et en Uruguay, tandis qu'elles accusaient un recul en Colombie et en Équateur.

452. Au cours de la même année, les quantités de chlorhydrate de cocaïne et de cocaïne base saisies en Bolivie ont progressé de 22 % pour atteindre 14,1 tonnes. D'après l'ONUDD, on a constaté entre janvier et août 2007 une augmentation des quantités de drogues et de précurseurs saisies, ainsi que du nombre de laboratoires de fabrication de drogues illicites détruits, ce qui pourrait être attribuable à l'intensification des activités de contrôle des drogues et à l'accroissement de la production illicite de drogues dans le pays. La superficie totale des cultures de cocaïer éradiquées au cours des huit premiers mois de 2007 était supérieure de 25 % à celle des cultures éradiquées au cours de la même période en 2006.

453. La Police nationale péruvienne a signalé une forte hausse de la quantité totale de pâte de coca et de chlorhydrate de cocaïne saisie en 2006. La quantité totale de chlorhydrate de cocaïne saisie est ainsi passée de 2,1 tonnes en 2005 à 14,7 tonnes en 2006. En Équateur, la diminution de la quantité totale de chlorhydrate de cocaïne saisie enregistrée en 2006 a été partiellement compensée par la hausse de la quantité totale de pâte de coca saisie.

454. En 2006, la Colombie a saisi 170,1 tonnes de chlorhydrate de cocaïne et de cocaïne base. Si la quantité totale de drogues saisie cette année-là était sensiblement inférieure à celle saisie en 2005, elle était toutefois supérieure à la moyenne des cinq années 2001-2005. Selon les autorités colombiennes, la diminution de la quantité totale de cocaïne saisie observée en 2006 pourrait être due à une modification des modes de trafic: en 2005, plus de 40 % des saisies de cette substance ont été effectuées en mer alors qu'en 2006, les trafiquants colombiens ont préféré les voies terrestres pour rejoindre la République bolivarienne du Venezuela et l'Équateur, puis gagner les pays du cône Sud et l'Amérique centrale et les Caraïbes, en recourant à diverses méthodes de trafic, avant que les envois de cocaïne n'atteignent leur

destination finale, à savoir principalement les États-Unis et les pays européens.

455. Les envois illicites de cocaïne qui quittaient les côtes d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale étaient également stockés en Afrique de l'Ouest puis acheminés en contrebande à travers l'Afrique, par voie terrestre, avant d'être transportés clandestinement d'Afrique du Nord vers les pays d'Europe, en particulier l'Espagne, à bord de petits avions ou de petites embarcations. Les conteneurs maritimes commerciaux demeurent l'un des principaux moyens de transport utilisés pour la contrebande de drogues. Ces dernières années, les trafiquants ont également eu recours à des embarcations submersibles et semi-submersibles construites selon les techniques de génie naval les plus récentes afin de pouvoir transporter de gros volumes de cocaïne.

456. En 2007, la police colombienne a mené à bien un certain nombre d'opérations fructueuses contre les trafiquants de drogues. En janvier 2007, dans le cadre de l'Opération "Mercaderes", elle a démantelé une importante organisation criminelle de trafic de cocaïne et d'héroïne entre la Colombie et les États-Unis via les pays suivants: Argentine, Brésil, Costa Rica, Équateur, Mexique, Nicaragua, Panama et République dominicaine. Des trafiquants ont été arrêtés en Colombie et dans d'autres pays des Amériques. Toujours en 2007, grâce à la coopération entre les services de détection et de répression de la région, les deux trafiquants de drogue colombiens les plus recherchés ont été arrêtés au Brésil et en Colombie.

457. Les organisations de trafiquants qui alimentent le marché des drogues illicites en pleine croissance au Brésil ont continué de tirer parti de la situation géographique du pays ainsi que des régions peu peuplées de la forêt amazonienne pour acheminer à travers le territoire la pâte de coca et la cocaïne de la sous-région andine vers l'Afrique, l'Europe et l'Amérique du Nord. En particulier, la contrebande de pâte de coca bolivienne via le Brésil a sensiblement augmenté en 2006, alors que la contrebande d'héroïne colombienne via le Suriname a diminué. Les autorités brésiliennes estiment que 70 % de la cocaïne fabriquée en Bolivie passe illicitement la frontière brésilienne.

458. Bien que les saisies de cocaïne réalisées en Équateur aient diminué en 2006, le pays est demeuré une zone importante pour le stockage et le transbordement d'envois de plusieurs tonnes de cocaïne destinés aux marchés illicites d'Europe et d'Amérique du Nord. La

cocaïne et l'héroïne sont acheminées par voie maritime, à bord de bateaux de pêche battant le pavillon équatorien, ainsi que par voie aérienne, par des passeurs qui empruntent des vols transitant par les aéroports internationaux du pays.

459. D'après les statistiques compilées par le Gouvernement, la quantité totale de cocaïne saisie en République bolivarienne du Venezuela entre 2003 et 2006 allait de 31 à 58 tonnes. À la mi-septembre 2007, les autorités ont encore saisi 17 tonnes de cocaïne. Plus de 70 % des envois de cocaïne saisis dans le pays en 2006 étaient destinés à des pays d'Europe, en particulier l'Espagne, le Royaume-Uni et les Pays Bas, par ordre décroissant.

460. Le trafic de cocaïne a augmenté au Chili et en Uruguay ces dernières années. En Uruguay, la quantité totale saisie en 2006 (471 kg) était huit fois plus élevée que l'année précédente; en outre, la quantité saisie de janvier à août 2007 dépassait déjà le total de l'année 2006. D'après le Gouvernement chilien, le nord du pays, qui jouxte les pays producteurs de drogues, demeure le principal point d'entrée de la cocaïne et de la cocaïne base introduites en contrebande dans le pays, essentiellement en dehors des postes frontière officiels.

461. Le Suriname est utilisé comme pays de transit pour des envois importants de cocaïne et de cannabis acheminés en contrebande depuis la Colombie et le Pérou à bord de petits avions. De grandes quantités de MDMA ("ecstasy") sont expédiées clandestinement par fret depuis les Pays-Bas vers les États-Unis via le Suriname.

462. Selon l'ONUUDC, des laboratoires de fabrication illicite de pâte de coca et de cocaïne ont été détectés en Argentine, en Bolivie, au Chili, en Colombie, au Pérou et au Venezuela (République bolivarienne du) entre 2004 et 2005. En Bolivie, 4 070 laboratoires de fabrication de pâte de coca et de cocaïne ont été détruits en 2006, soit 50 % de plus que l'année précédente; deux laboratoires de fabrication de précurseurs y ont en outre été démantelés. Au Brésil, le nombre de laboratoires clandestins de traitement de pâte de coca bolivienne a également augmenté en 2006.

463. En Colombie, sur plus de 2 200 laboratoires clandestins détruits en 2006, 2 000 environ fabriquaient de la pâte de coca ou de la cocaïne base, les autres du chlorhydrate de cocaïne. Il y a eu autant de laboratoires de fabrication de permanganate de potassium démantelés en 2006 (15) qu'en 2005. Au Pérou, on a signalé la

destruction de 11 laboratoires clandestins de fabrication de chlorhydrate de cocaïne et de plus de 700 laboratoires de fabrication de pâte de coca et de cocaïne base. En République bolivarienne du Venezuela, 18 laboratoires de fabrication de drogue illicites ont été découverts dans le cadre de l'Opération "Sierra XVII" en 2006. Au Chili, on a découvert des petits laboratoires qui fabriquaient du chlorhydrate de cocaïne à des fins de consommation personnelle.

464. En novembre 2006, les services équatoriens de détection et de répression ont démantelé un laboratoire illicite dont la capacité de production a été estimée à 2 à 3 tonnes de cocaïne par mois. L'Équateur est en outre une importante source d'approvisionnement en produits chimiques essentiels nécessaires à la fabrication illicite de drogues en Colombie voisine. L'Organe note avec inquiétude que les vols d'éther de pétrole (produit chimique qui peut être utilisé pour transformer la feuille de coca en cocaïne) depuis les conduites de la raffinerie d'État située dans la province de Sucumbíos, dans le nord du pays, se sont poursuivis en 2005 et 2006. Il demande instamment au Gouvernement équatorien d'adopter des mesures pour remédier à la situation.

465. À la fin de 2006, l'ONUUDC et l'Observatoire interaméricain sur les drogues de la CICAD ont publié la première étude comparative sur l'abus de drogues chez les élèves du secondaire dans les pays suivants: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou et Uruguay. D'après cette étude réalisée auprès d'élèves âgés de 14 à 17 ans concernant l'abus au cours des 12 derniers mois, le taux de prévalence le plus élevé a été enregistré au Chili pour le cannabis (12,7 %); en Argentine pour la cocaïne (2,5 %); en Colombie pour la MDMA ("ecstasy") (3 %) et au Paraguay pour les tranquillisants de type benzodiazépine (7,1 %).

466. L'âge d'initiation à la drogue a baissé dans certains pays d'Amérique du Sud, notamment en Argentine et au Brésil. L'abus de "paco" (pâte de coca), forme hautement toxicomanogène de la cocaïne, a considérablement augmenté ces deux dernières années en Argentine. Cette substance est souvent consommée par les jeunes, y compris par des enfants n'ayant pas plus de 8 ou 9 ans, dans les quartiers pauvres de Buenos Aires. La municipalité envisage de créer des centres spécialisés dans le traitement des toxicomanes de moins de 18 ans. Au Brésil, la consommation de cocaïne sous forme de "crack" est en progression, en particulier parmi les personnes à faible revenu en milieu urbain, ce qui

contribue à aggraver le problème de la violence liée à la drogue et les problèmes de santé.

467. Au Chili, l'abus de cocaïne base n'a pas sensiblement évolué ces 12 dernières années. D'après une étude épidémiologique publiée en juillet 2007, l'abus de chlorhydrate de cocaïne dans l'ensemble de la population est resté stable et serait de 1,2 %. Le taux de prévalence annuelle de l'abus de cannabis est passé de 5,3 % en 2004 à 7 % en 2006, mais le risque associé à cet abus semble en régression.

468. En Colombie, du fait de la réduction continue des cultures illicites de pavot à opium, la production d'opium a chuté, pour s'établir à 31 tonnes en 2006 (ce qui équivaut à 1,3 tonne d'héroïne). Au cours de l'année considérée, les services de détection et de répression ont détruit sept laboratoires de fabrication d'héroïne dans la partie de la Colombie qui borde l'Équateur et ont saisi plus de 500 kg de cette substance. Le prix de l'héroïne en Colombie était cinq fois plus élevé que celui du chlorhydrate de cocaïne. En Équateur, plus de 200 kg d'héroïne ont été saisis en 2006, soit environ la même quantité qu'en 2005. Au Pérou, d'après le Gouvernement, les cultures illicites de pavot à opium n'ont pas dépassé 100 hectares en 2006, et 88 hectares ont été éradiqués, soit 8 % de moins qu'en 2005. En République bolivarienne du Venezuela, un programme de surveillance des cultures par satellite a été mené dans le cadre de l'Opération "Sierra XVII", qui a abouti à l'éradication de 215 hectares de cultures illicites, dont 154 hectares de pavot à opium.

#### *Substances psychotropes*

469. En Colombie, l'abus de sédatifs et de tranquillisants, substances dont il est le plus largement fait abus dans la population en général, a légèrement progressé en 2006. D'après une enquête réalisée cette même année auprès d'élèves du secondaire de neuf pays d'Amérique du Sud, la prévalence au cours des 12 mois précédents de l'abus de benzodiazépine, comme le diazépam et l'alprazolam, était la plus élevée au Paraguay (7,1 %), en Bolivie (7,0 %) et en Colombie (6,4 %).

470. Au Brésil, le taux de consommation de stimulants, utilisés essentiellement comme anorexigènes, est l'un des plus élevés du monde. Des substances placées sous contrôle international continuent d'être détournées des circuits licites et peuvent être obtenues sans ordonnance. Des préparations pharmaceutiques, notamment des préparations contrefaites provenant de pays asiatiques,

sont également introduites en contrebande dans le pays, comme l'illustre une affaire concernant de l'oxycodone d'origine chinoise. En février 2007, les autorités brésiliennes ont démantelé un laboratoire de fabrication illicite de comprimés de phenproporex, substance psychotrope inscrite au Tableau IV de la Convention de 1971. L'Organe prie le Gouvernement brésilien d'accélérer l'adoption des mesures prévues pour lutter contre le détournement et l'abus de substances placées sous contrôle, en particulier de stimulants.

471. Selon les données les plus récentes, la prévalence annuelle de l'abus de MDMA ("ecstasy") dans la population générale en Amérique du Sud, estimée à 0,2 %, serait l'une des plus faibles du monde, ce que corrobore le volume modeste des saisies de stimulants de type amphétamine réalisées dans la région comparées aux saisies d'autres types de drogues. En 2006, les autorités colombiennes ont saisi 18 kg de MDMA ("ecstasy"). Des quantités inférieures à 1 kg ont en outre été saisies au Chili, en Équateur, au Pérou et au Venezuela (République bolivarienne du). Selon les dernières données de l'ONUDC, aucun laboratoire de fabrication illicite de drogues synthétiques n'a été signalé en Amérique du Sud en 2004-2005.

472. Entre 2001 et 2006, du LSD a été saisi en petites quantités au Brésil, au Chili, en Colombie et en Uruguay. Les dernières données relatives aux saisies de précurseurs donnent à penser qu'il est possible que du LSD soit fabriqué illicitement en Amérique du Sud.

#### *Précurseurs*

473. S'agissant des précurseurs, les pays d'Amérique du Sud se sont dotés d'un ensemble de mesures de contrôle administratives et législatives, mais leurs services de détection et de répression saisissent toujours de grandes quantités de produits chimiques solides et liquides, et rien ne donne à penser que ces produits chimiques n'atteignent pas les laboratoires clandestins de fabrication de cocaïne. Rien qu'en Colombie, 100 à 170 tonnes de permanganate de potassium ont été saisies chaque année entre 2004 et 2006, alors que 120 à 130 tonnes sont nécessaires pour la fabrication potentielle annuelle de chlorhydrate de cocaïne dans ce pays. Les trafiquants de drogues auraient donc trouvé le moyen de se soustraire aux mesures de contrôle en vigueur. L'Organe encourage les gouvernements concernés à lancer des activités de contrôle des précurseurs au niveau régional, en particulier pour prévenir la contrebande de précurseurs, ainsi que le

détournement de précurseurs depuis les circuits de distribution licites.

### Missions

474. En septembre 2007, une mission de l'Organe s'est rendue en Bolivie pour examiner la situation relative au contrôle des drogues dans le pays et évaluer le respect, par le Gouvernement, des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

475. L'Organe constate que le Gouvernement bolivien a adopté une stratégie nationale de contrôle des drogues pour la période 2007-2010, ce qui indique une évolution majeure en la matière et témoigne de la volonté politique et de l'engagement du Gouvernement à l'égard des objectifs des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. L'Organe note avec satisfaction que la stratégie réaffirme la détermination du Gouvernement à lutter contre la fabrication et le trafic illicites de cocaïne et contre les organisations criminelles impliquées dans ces activités. Il se félicite par ailleurs de la décision du Gouvernement de renforcer le mécanisme de surveillance et de contrôle de la culture du cocaïer.

476. Cela étant, l'Organe note avec préoccupation que la stratégie aborde la question de la mastication de la feuille de coca d'une manière qui n'est pas conforme aux obligations prévues par les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues auxquels la Bolivie est partie. Il prie le Gouvernement bolivien de s'acquitter de ses obligations en prenant des mesures pour interdire la vente, l'utilisation et la tentative d'exportation de la feuille de coca à des fins qui ne sont pas jugées conformes auxdits traités.

477. Le Gouvernement bolivien voudra peut-être demander à ses partenaires internationaux pour le développement de l'aider à mettre en place des programmes de développement alternatif pour s'attaquer au problème de la pauvreté et de la faim qui sévit dans les zones de production de coca du pays. L'Organe demande auxdits partenaires de faire en sorte que l'aide apportée au Gouvernement bolivien soit toujours conforme aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

478. L'Organe relève que le Gouvernement bolivien a adopté la politique dite d'"encadrement social" en vertu de laquelle les cultivateurs de cocaïer sont chargés des programmes d'éradication. Il prend note de l'environnement relativement pacifique observé dans les zones de culture. Il prie le Gouvernement de surveiller

étroitement sa nouvelle politique consistant à faire coopérer les cultivateurs aux activités d'éradication volontaire. Toutefois, il faudrait envisager d'élaborer d'autres mesures lorsque cette politique n'est pas concluante.

479. L'Organe note que le Gouvernement bolivien a créé des commissions pour examiner la loi 1008, loi fondamentale qui régit le contrôle des drogues dans le pays. Ces commissions travaillent sur deux lois distinctes, l'une visant à réglementer la feuille de coca et l'autre les substances placées sous contrôle. L'Organe demande au Gouvernement de veiller à ce que ces lois soient conformes aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

480. L'Organe note avec préoccupation qu'en Bolivie l'abus de drogues parmi la population en général et parmi les élèves et étudiants est en progression tandis que, parallèlement, l'âge de la première consommation de drogues illicites diminue. Il prie le Gouvernement bolivien d'élaborer et d'appliquer des programmes de sensibilisation ayant pour but de mettre un terme à la mastication et à d'autres usages non médicaux de la feuille de coca.

481. Ces programmes de sensibilisation devraient avoir pour objectif à court terme de décourager la pratique de la mastication de la feuille de coca tout en empêchant le développement de cette pratique parmi les élèves, les étudiants et les jeunes, les conducteurs de véhicules de transport public et d'autres groupes vulnérables dans le pays. Ils devraient être évalués compte tenu de l'ampleur et des tendances de la mastication de la feuille de coca et également du rôle que joue cette pratique dans la progression de la dépendance à la drogue.

482. L'Organe constate que le mécanisme de surveillance et de contrôle des substances placées sous contrôle international ne fonctionne pas correctement en Bolivie. Il prie le Gouvernement bolivien de prendre des mesures pour donner suite aux recommandations formulées lors de la mission qu'il a diligentée en 2001 dans ce pays, notamment aux recommandations tendant à doter en ressources suffisantes et en personnel qualifié tous les services chargés de la réglementation des drogues, en particulier le Ministère de la santé, pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions de contrôle.

483. L'Organe a envoyé une mission au Brésil en décembre 2006. Il a noté avec inquiétude que l'abus de drogues avait augmenté et que la surprescription de

stimulants se poursuivait malgré les recommandations qu'il avait formulées à l'issue de sa précédente mission dans le pays, en 2003. Il est en outre préoccupé par le manque persistant de coopération entre les services aux niveaux local (États fédérés) et national, l'insuffisance des ressources au niveau national, la lenteur du système judiciaire et les actes de corruption signalés au sein de la police et de la magistrature. Il prie instamment le Gouvernement de prendre des mesures pour renforcer les activités d'interception dans l'ensemble du pays, en particulier dans les régions frontalières et de redoubler d'efforts pour que les infractions liées aux drogues donnent lieu à des procès rapides et équitables. Étant donné que des organisations criminelles africaines sont impliquées dans le trafic de drogues au Brésil, il faudrait renforcer la coopération avec les services de détection et de répression des pays africains de manière à faciliter les enquêtes et à poursuivre tous ceux qui participent à ce trafic. L'Organe note les mesures prises ces dernières années par le Gouvernement brésilien pour étendre les structures de réduction de la demande de drogues. Il estime toutefois que les dispositions sur le traitement de la toxicomanie prévues par la nouvelle loi relative au contrôle des drogues ne peuvent être appliquées, car les services de traitement des toxicomanes ne sont pas encore pleinement disponibles dans l'ensemble du pays. De plus, la nouvelle loi risque de compliquer les enquêtes et les poursuites relatives aux activités illicites liées aux drogues et de donner ainsi à la population l'impression que le trafic de drogues est traité avec plus d'indulgence par le Gouvernement.

484. L'Organe demande instamment au Gouvernement brésilien de mieux inspecter les circuits locaux de distribution de drogues et de mieux surveiller le transport de précurseurs chimiques dans le pays, en particulier dans les régions proches des sites de fabrication illicite de pâte de coca ou de cocaïne, et de renforcer les mesures de contrôle de la distribution licite de stupéfiants et de substances psychotropes compte tenu des détournements vers les circuits illicites. Le Gouvernement devrait également faire appliquer les mesures de contrôle des stimulants et les renforcer si nécessaire, afin de lutter contre la surconsommation. Le niveau d'utilisation des opiacés dans le traitement de la douleur demeure faible alors que, selon la dernière enquête sur les ménages, l'abus d'opioïdes de synthèse est élevé. L'Organe demande instamment au Gouvernement brésilien de prendre d'autres mesures pour lever tous les obstacles qui pourraient entraver le traitement adéquat de la douleur

dans le pays et pour améliorer l'utilisation rationnelle des médicaments.

485. L'Organe a envoyé une mission en Colombie en avril 2007. Il salue l'engagement et l'action du Gouvernement dans la lutte contre la culture illicite du cocaïer, le trafic et l'abus de drogues. Il note les résultats importants obtenus dans la réduction continue des cultures illicites et les substantielles saisies de substances placées sous contrôle, de laboratoires et de biens tirés du trafic de drogues qui ont été réalisées. Il constate avec satisfaction que le cadre juridique en vigueur en Colombie couvre tous les domaines visés par les traités relatifs au contrôle des drogues et que la bonne coordination qui règne entre les services compétents a permis une meilleure application des stratégies de contrôle des drogues.

486. L'Organe note les difficultés rencontrées par le Gouvernement colombien dans la lutte contre la production et le trafic de drogues par les guérilleros et les groupes paramilitaires qui sévissent dans de nombreux endroits du pays. Il encourage le Gouvernement à poursuivre ses activités d'éradication des cultures illicites de cocaïer et à offrir effectivement, en remplacement de ces cultures, des moyens de subsistance légitimes. À cet égard, il se réjouit des mesures adoptées pour protéger les forêts et les parcs nationaux et se félicite de l'initiative dite des "familles forestières", qui permet à des familles de participer à titre volontaire à l'éradication des cultures illicites, à la production de cultures de rapport et à la protection des forêts. Il estime que la communauté internationale devrait aider le Gouvernement dans ses efforts d'éradication, en vue, d'une part, de protéger l'écosystème et d'empêcher qu'il ne soit davantage détérioré par les multiples produits chimiques utilisés pour améliorer le rendement de la feuille de coca et, d'autre part, de prévenir la déforestation, en particulier dans le bassin amazonien.

487. Les mécanismes de contrôle du mouvement licite des stupéfiants et des substances psychotropes sont efficaces, mais le Gouvernement colombien a besoin d'une assistance pour lutter contre la contrebande de précurseurs chimiques dans le pays. Il faut resserrer la coopération régionale et internationale avec le Gouvernement afin de prévenir la contrebande et le détournement de produits chimiques utilisés pour la fabrication illicite de cocaïne, et appeler l'attention des gouvernements sur la nécessité de mener des enquêtes et de déterminer l'origine des produits chimiques introduits

en contrebande dans le pays ainsi que les itinéraires de trafic utilisés. L'Organe note que, malgré les investissements réalisés par le Gouvernement colombien en matière de contrôle des transports maritimes et de surveillance aérienne, des quantités importantes de produits chimiques de substitution continuent d'être introduites dans le pays pour remplacer les substances actuellement placées sous contrôle. Il est d'avis que les autorités colombiennes et les pays voisins devraient collaborer pour améliorer l'efficacité des mesures destinées à empêcher que des produits chimiques indésirables soient introduits dans la sous-région andine. En outre, il faudrait renforcer l'échange d'informations entre les pays concernés.

488. Des enquêtes sur l'abus de drogues et des campagnes de prévention sont régulièrement menées en Colombie. L'Organe invite le Gouvernement colombien à continuer d'améliorer les méthodologies appliquées pour évaluer l'ampleur de l'abus de drogues dans le pays. Il espère que les toxicomanes, de plus en plus nombreux en Colombie, pourront bénéficier d'une politique globale de réduction de la demande, appliquée avec fermeté et assortie de toute une série de programmes de traitement et de réadaptation, notamment des services de conseil et de soutien psychosocial.

489. L'Organe a envoyé une mission au Pérou en décembre 2006. Il a constaté avec satisfaction que le Gouvernement avait adopté une politique nationale globale et équilibrée de lutte contre le trafic et l'abus de drogues pour la période 2007-2011, qu'il avait renforcé les mesures de contrôle de la distribution licite de stupéfiants et de substances psychotropes et qu'il avait promulgué une nouvelle loi pour le contrôle des précurseurs chimiques. Il note toutefois avec préoccupation que la majeure partie de la feuille de coca produite dans le pays est détournée vers les circuits de fabrication illicites et que les dispositions de la Convention de 1961 relatives à la culture licite du cocaïer et à la production et l'utilisation de la feuille de coca ne sont pas appliquées. Il souhaite rappeler au Gouvernement qu'en vertu de cette convention, la feuille de coca n'a d'usage licite qu'à des fins médicales ou scientifiques ou pour la préparation d'un produit aromatique duquel tous les alcaloïdes ont été extraits. Il prie le Gouvernement péruvien de faire le nécessaire pour mettre fin dès que possible aux activités qui ne sont pas conformes auxdites dispositions.

490. L'Organe a été favorablement impressionné par les mesures prises pour remédier à l'insuffisance de l'offre d'analgésiques au Pérou. Il a constaté que l'obligation de communiquer des informations sur les mouvements licites de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs était mieux respectée qu'auparavant au Pérou. Le Gouvernement devrait cependant renforcer ses capacités d'inspection pour prévenir le détournement de stupéfiants et de substances psychotropes depuis les sources d'approvisionnement licites et améliorer encore le contrôle des précurseurs chimiques, qui restent disponibles pour la fabrication illicite de drogues. S'agissant d'interception, la coordination entre les services concernés devrait être renforcée. L'Organe encourage le Gouvernement à faire en sorte que les services nationaux de détection et de répression coopèrent davantage avec leurs homologues d'Afrique et d'Europe considérant les itinéraires actuels du trafic et ses liens avec les organisations criminelles dans ces régions. Pour ce qui est de la réduction de la demande, l'Organe prend note avec satisfaction des mesures adoptées pour évaluer l'ampleur et les caractéristiques de l'abus de drogues, prévenir cet abus et traiter les toxicomanes et les réinsérer dans la société. Le Gouvernement devrait poursuivre ses efforts visant à inverser la tendance en matière d'abus de drogues, notamment en proposant des services de traitement aux groupes de la société qui sont touchés.

## C. Asie

### Asie de l'Est et du Sud-Est

#### Principaux faits nouveaux

491. L'Asie de l'Est et du Sud-Est n'abrite plus d'importantes cultures illicites de pavot à opium. Toutefois, de l'héroïne y est toujours fabriquée illicitement et plusieurs laboratoires qui transformaient clandestinement du chlorhydrate de cocaïne en "crack" ont été démantelés. La fabrication illicite et le trafic de stimulants de type amphétamine progressent dans divers pays comme le Cambodge, la Chine et le Myanmar. De grandes quantités de précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication illicite de méthamphétamine ont été saisies dans la région.

492. L'abus de stimulants de type amphétamine, et particulièrement de méthamphétamine, progresse dans toute l'Asie de l'Est et du Sud-Est. L'augmentation de l'abus d'héroïne et de méthamphétamine par injection

contribue à la propagation du VIH/sida dans la région. Dans plusieurs pays, une proportion importante des cas d'infection à VIH a été imputée à la consommation de drogues par injection. Pour lutter contre ce phénomène, les gouvernements prennent des mesures aux niveaux national et régional.

### Coopération régionale

493. Les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est continuent de collaborer au contrôle des drogues dans le cadre d'organisations régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ainsi que dans des cadres bilatéraux et multilatéraux.

494. Le douzième Sommet de l'ASEAN s'est tenu à Cebu (Philippines) en janvier 2007. Les pays participants ont décidé de continuer d'agir collectivement sur des questions d'intérêt régional et international telles que la criminalité transnationale, y compris le contrôle des drogues.

495. Les équipes du plan d'action ACCORD (Activités de coopération de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de la Chine pour faire face aux drogues dangereuses) se sont réunies plusieurs fois en 2007: l'Équipe de travail sur la sensibilisation du public et l'Équipe de travail sur la réduction de la demande ont tenu des réunions à Bandar Seri Begawan (Brunéi Darussalam) du 30 juillet au 1<sup>er</sup> août; l'Équipe de travail sur la détection et la répression et celle sur le développement alternatif ont tenu des réunions à Yangon en juillet. Les réunions annuelles rassemblent les États membres de l'ASEAN et la Chine, ainsi que des représentants de l'ONUDC et du secrétariat de l'ASEAN, pour partager des informations, suivre les progrès réalisés et fixer des priorités pour les activités futures.

496. En 2007, ces réunions ont permis d'examiner diverses questions cruciales, dont les moyens de mieux évaluer l'impact des campagnes de sensibilisation du public; l'émergence des stimulants de type amphétamine en tant que drogues massivement consommées; les traitements de substitution destinés aux consommateurs d'opioïdes; des questions prioritaires liées à l'abus de drogues par injection et au VIH; les moyens de traiter l'abus de stimulants de type amphétamine ainsi que l'échange de renseignements à l'échelle régionale; la saisie et le démantèlement de laboratoires clandestins; et la culture du cannabis.

497. La vingt-septième Conférence annuelle des chefs de police des États membres de l'ASEAN (ASEANAPOL) s'est tenue à Singapour en juin 2007. La Conférence d'ASEANAPOL permet aux chefs de police des États membres de l'ASEAN de se rencontrer, de discuter, d'échanger des idées et de se faire part des derniers faits survenus en matière de détection et de répression. Les participants à la vingt-septième édition ont débattu du trafic de drogues, de la cybercriminalité, de la formation, des échanges de personnel et du lancement du système électronique de base de données d'ASEANAPOL, qui doit faciliter l'échange de renseignements entre les forces de police des États membres de l'ASEAN. Ces forces de police ont signé un communiqué conjoint qui contient des résolutions concernant la coopération sur des questions de sécurité régionale telles que le trafic de drogues. En outre, pour intensifier leur coopération, ASEANAPOL et Interpol ont décidé de rapprocher officiellement le système électronique de base de données du premier et le système sécurisé de communication policière mondiale (I-24/7) du deuxième, qui fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

498. La Thaïlande a accueilli la vingt-septième Réunion des hauts responsables de l'ASEAN en matière de drogues à Chiang Mai en août 2006. De hauts responsables des États membres de l'ASEAN y ont échangé des informations sur les saisies de drogues, les tendances récentes du trafic, le traitement et la réadaptation des toxicomanes, le recours au développement alternatif pour résoudre le problème des cultures illicites et les progrès du contrôle des drogues. Ils ont noté avec préoccupation que l'abus et le trafic de kétamine progressaient en Asie du Sud-Est et décidé de faire davantage pour contrôler cette substance dans le cadre de leur législation nationale.

499. La septième Réunion ministérielle des pays signataires du Mémorandum d'accord de 1993 sur le contrôle des drogues s'est tenue à Beijing en mai 2007. Des représentants du Cambodge, de la Chine, du Myanmar, de la République démocratique populaire lao, de la Thaïlande et du Viet Nam s'y sont engagés à renforcer les partenariats existants et les engagements pris dans le domaine. Ils ont également souligné la nécessité d'élargir leur base de ressources et adopté le sixième plan d'action sous-régional révisé, qui comporte deux nouveaux domaines thématiques: "Coopération internationale sur le plan judiciaire" et "Drogues et VIH/sida".

500. Le programme annuel d'étude sur l'abus des drogues et le contrôle des stupéfiants s'est tenu à Tokyo en juin 2007. Les participants d'un certain nombre de pays, dont l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam, y ont échangé des informations sur les faits nouveaux survenus dans leur pays en matière de contrôle des drogues. Un programme d'étude destiné aux agents chargés du contrôle des drogues de la République populaire démocratique de Corée a été organisé par la Commission nationale chinoise de contrôle des stupéfiants à Beijing, en juin 2007. Six fonctionnaires coréens travaillant dans ce domaine y ont été formés à divers aspects du contrôle des drogues pour faciliter le respect des dispositions des traités internationaux en la matière, auxquels la République populaire démocratique de Corée avait adhéré peu auparavant.

501. Le Japon dispense aux autorités nationales et provinciales du Cambodge une formation sur les questions relatives au contrôle des drogues dans le cadre d'un projet dont l'exécution, entamée en janvier 2007, doit se poursuivre jusqu'en janvier 2009; cette formation englobe l'identification, l'analyse et le contrôle des drogues. En outre, dans le cadre d'un projet couvrant la période 2005-2009, le Japon fournit une assistance en matière d'infrastructure, d'agriculture, de santé et d'éducation dans les régions du Cambodge les plus concernées par l'éradication des cultures illicites de pavot à opium. Pour favoriser le développement alternatif au Myanmar, la Chine a, en septembre 2006, fourni 10 000 tonnes de riz aux paysans de la partie septentrionale du pays qui cultivaient illicitement du pavot à opium. La Thaïlande continue de dispenser aux agents de détection et de répression du Cambodge, de la République démocratique populaire lao et du Myanmar une formation technique dans des domaines tels que l'interception des envois de drogues et les enquêtes sur les drogues.

502. La deuxième Réunion du Groupe de collaboration asiatique pour le contrôle des précurseurs au niveau local et le troisième Forum international sur le contrôle des précurseurs de stimulants de type amphétamine se sont tenus à Tokyo en février 2007. Ces deux réunions étaient organisées conjointement par le Bureau du Procureur général de l'Australie et le Ministère de la santé, du travail et des affaires sociales du Japon. Le Groupe de collaboration asiatique cherche à promouvoir l'adoption de pratiques optimales dans les politiques nationales touchant à la réglementation, à l'administration et à la législation pour lutter contre la menace du détournement

de précurseurs en Asie de l'Est et du Sud-Est. Dans le cadre de la coopération régionale, le Forum international vise à identifier et adopter des mesures qui permettent un contrôle plus efficace des précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine. Ces réunions du Groupe de collaboration asiatique et du Forum international ont abouti à l'adoption d'un programme de travail conjoint destiné à lutter, au plan régional, contre le détournement de précurseurs, y compris par la mise en place de réglementations et de contrôles efficaces, l'échange de renseignements, la coopération avec le secteur industriel et le développement des capacités techniques nationales requises.

503. Lancée en 2005, la coopération entre les services de détection et de répression de la Chine, du Myanmar et de la Thaïlande a permis de réaliser en avril 2006 des saisies importantes et une arrestation. Se fondant sur des renseignements fournis par leurs homologues thaïlandaises, les autorités du Myanmar ont saisi environ 15 millions de comprimés de méthamphétamine, 1 tonne d'héroïne et de grandes quantités de précurseurs chimiques, dont 1 727 litres d'anhydride acétique et 721 kg d'éphédrine. Sur la base de renseignements fournis par les services de détection et de répression du Myanmar, les autorités chinoises ont arrêté une personne surveillée parce que soupçonnée d'être impliquée dans un trafic de drogues. Grâce à l'action régionale conjointe contre les infractions liées aux stimulants de type amphétamine, une enquête conjointe des autorités chinoises et philippines a permis de découvrir un laboratoire clandestin de stimulants de type amphétamine aux Philippines en décembre 2006. Dans le cadre de cette action, les États membres de l'ASEAN et la Chine repèrent les affaires transnationales en cours, les groupes criminels impliqués et les personnes recherchées en vue d'agir de manière conjointe. Ces efforts ont abouti à cinq arrestations ainsi qu'à la saisie de 30 kg de méthamphétamine traitée, de 200 litres de méthamphétamine liquide et de grosses quantités de précurseurs chimiques et de matériel de laboratoire.

504. Même si les laboratoires de criminalistique d'Asie de l'Est et du Sud-Est collaborent dans une certaine mesure pour que les données qu'ils fournissent soient plus utiles aux services de détection et de répression, au système judiciaire, aux autorités de réglementation et aux services sanitaires, ils doivent renforcer la coopération entre eux et avec les autorités de réglementation et services sanitaires.

### **Législation, politique et action à l'échelle nationale**

505. La Chine a continué de lutter contre les drogues par des campagnes nationales comportant des activités de prévention, de sensibilisation, de traitement et de réadaptation des toxicomanes ainsi que de contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs. Le Gouvernement chinois a mis l'accent sur la prévention de l'abus d'héroïne. Il a créé des centres de traitement et de réadaptation pour les toxicomanes, dont 320 fournissent actuellement des traitements d'entretien à la méthadone à 38 000 patients. Tout en notant les efforts déployés pour dispenser des traitements aux toxicomanes, l'Organe demande au Gouvernement de veiller à ce que ces activités soient complètes, qu'elles reposent sur des données factuelles et qu'elles soient menées en conformité avec les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

506. Au Cambodge, le plan directeur de contrôle des drogues pour la période 2006-2010 est en cours d'exécution. Il vise à éliminer l'abus, le trafic et la production de drogues illicites ainsi que la culture illicite de plantes servant à fabriquer des drogues, à améliorer le contrôle des précurseurs chimiques et à renforcer les activités de détection et de répression. Il englobe la réduction de l'offre et de la demande, les activités de détection et de répression, la réduction des risques liés à l'abus de drogues par une approche globale du problème du VIH/sida et le renforcement de la coopération internationale.

507. Le Gouvernement cambodgien ayant décidé de renforcer et de réformer son système de contrôle des drogues, un nouveau décret royal a été promulgué le 23 juin 2006 en remplacement du décret du 7 septembre 1995 portant création de l'Autorité nationale de lutte contre la drogue au Cambodge (NACD). Le secrétariat de l'Autorité a ainsi été transféré au Ministère de l'intérieur et doté d'un budget et d'un personnel propres. Depuis, les ressources allouées au secrétariat ont considérablement augmenté. En 2006, le Gouvernement a lancé un plan de lutte contre les infractions liées à la drogue au niveau local qui prévoit de renforcer les capacités des services de détection et de répression à prévenir l'abus de drogues grâce à la formation de leurs agents et à sensibiliser le public aux dangers que présente l'abus de drogues.

508. En 2006, le Ministère de la santé des Philippines a agréé environ 1 300 laboratoires d'analyse des drogues,

qui ont analysé les résultats de tests aléatoires effectués sur des fonctionnaires et des étudiants.

509. Plusieurs pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, notamment le Viet Nam, ont renforcé leurs activités liées au contrôle des précurseurs. Suivant l'exemple donné par d'autres pays de la région tels que le Cambodge, la Chine, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande, le Viet Nam a élaboré un plan national d'action sur le contrôle des précurseurs qui vise à identifier et résoudre de manière plus systématique les problèmes qui se posent dans ce domaine. Les services de détection et de répression thaïlandais ont œuvré aux niveaux national et régional pour lutter contre le détournement de précurseurs, notamment en participant à une formation régionale sur le contrôle des précurseurs. Depuis 2004, la Thaïlande, en collaboration avec le programme consultatif sur les drogues du Plan de Colombo, a accueilli et animé une formation annuelle sur le contrôle des précurseurs pour les agents des services de détection et de répression des États membres de l'ASEAN, ainsi que de la Chine et de l'Inde. L'Organe encourage la Chine et l'Inde à continuer de renforcer les mesures de lutte contre la fabrication et le trafic illicites de précurseurs.

510. Plusieurs pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, dont la Malaisie et le Viet Nam, ont introduit des mesures pour lutter contre le VIH/sida. Face à l'accélération de la propagation du virus en Malaisie, ce pays a lancé en 2006 son Plan national stratégique de lutte contre le VIH/sida pour la période 2006-2010, qui vise à encadrer la réponse du pays à cette menace. Le Plan intègre la prévention, le traitement et les soins, dans le but de réduire l'impact de la prévalence élevée de l'infection à VIH. L'une de ses priorités consiste à réduire l'infection à VIH chez les usagers de drogues en les sensibilisant et les conseillant ainsi qu'en leur proposant des tests, des traitements de substitution sous surveillance médicale et des programmes de soins et de prise en charge. Au Viet Nam, la loi sur le contrôle et la prévention du VIH/sida, qui prévoit des programmes d'échange de seringues et des traitements de substitution, est entrée en vigueur en janvier 2007.

511. En 2007, le Gouvernement malaisien a annoncé qu'il avait l'intention d'élargir son programme d'échange de seringues et de traitement d'entretien à la méthadone à tous les États du pays. Dans le cadre de ce programme élargi, 15 000 toxicomanes allaient recevoir de tels traitements et quelque 15 000 à 25 000 usagers de

drogues par injection allaient participer au programme d'échange de seringues d'ici à 2010. Au Viet Nam, le Ministère de la santé a approuvé un projet pilote visant à fournir des traitements de substitution par la méthadone à 700 toxicomanes. Ce projet doit être achevé d'ici à la fin de 2008.

512. En 2006, la Malaisie a renforcé la réglementation en place de façon à restreindre le nombre de commerces de gros vendant des comprimés ou des gélules contenant de la buprénorphine, du midazolam, du zolpidem et du zopiclone.

513. En octobre 2006, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux a retiré le Myanmar de la liste des pays et territoires considérés comme ne coopérant pas à la lutte contre ce phénomène ou ayant de graves lacunes dans le système créé pour ce faire car il a estimé que le pays avait beaucoup progressé dans la mise en place de son système de lutte contre le blanchiment de capitaux.

### **Culture, production, fabrication, trafic et abus**

#### *Stupéfiants*

514. Le cannabis continue d'être cultivé illicitement dans divers pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, y compris au Cambodge, en Indonésie, aux Philippines et en Thaïlande. En République démocratique populaire lao, c'est surtout dans les provinces du centre que cette culture reste un problème. Elle a continué de décliner au Cambodge, où elle est pratiquée le long des frontières avec la République démocratique populaire lao et la Thaïlande. Le cannabis est également cultivé illicitement dans certaines parties de l'Indonésie, particulièrement à Aceh et, dans une moindre mesure, à Sumatra et à Java. Aux Philippines, plus de 100 sites de culture illicite du cannabis ont été identifiés, y compris au nord de Luzon et dans les zones centrales et méridionales de Mindanao.

515. En Indonésie, les services de détection et de répression ont éradiqué 290 hectares de cultures de cannabis en 2006, ce qui représente plus d'un million de plants, soit bien plus qu'au cours des deux années précédentes (215 000 plants en 2004 et 188 000 en 2005). Beaucoup de pays ont signalé d'importantes saisies de cannabis en 2006. Ainsi, en Malaisie, 2,2 tonnes ont été saisies, soit presque le double des quantités saisies en 2005; en Indonésie, ce sont plus de 11,7 tonnes qui l'ont été; et le Viet Nam a signalé la saisie de plus de 0,6 tonne.

516. La culture illicite du pavot à opium est restée peu importante dans toute l'Asie de l'Est et du Sud-Est en

2007. Le pays de la région où la superficie totale de cette culture est la plus étendue reste le Myanmar, suivi par la République démocratique populaire lao.

517. Au Myanmar, 90 % de la culture illicite du pavot à opium a lieu dans l'État de Shan. La superficie totale occupée par cette culture dans le pays est passée de 130 000 hectares en 1998 à 21 500 hectares en 2006, mais elle a augmenté en 2007 pour s'établir à 27 700 hectares. Il s'agit de la première augmentation enregistrée après plusieurs années consécutives de baisse. En République démocratique populaire lao, la superficie totale de cette culture est passée de 2 500 hectares en 2006 à 1 500 hectares en 2007, soit le niveau le plus bas qui ait été enregistré depuis 1992.

518. En 2006, plus de 2 tonnes d'opium ont été saisies au Myanmar, soit la quantité la plus importante qui l'ait été dans ce pays ces dernières années. Le Viet Nam a signalé la saisie de 184 kg d'opium au total en 2006 – soit plus du triple des quantités saisies en 2005 –, principalement dans 25 provinces frontalières. Le Japon a saisi 28 kg d'opium en 2006, soit la plus grosse quantité saisie dans le pays ces dernières années.

519. Dans la Région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong (Chine), deux laboratoires illicites d'héroïne ont été démantelés en 2006. Un certain nombre d'États d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont continué de signaler la saisie d'importantes quantités d'héroïne. En 2006, les services vietnamiens de détection et de répression en ont saisi 277 kg au total. Au Cambodge, 21 kg au total ont été saisis la même année, soit près du double du chiffre enregistré en 2005 (12 kg). Les services de détection et de répression du Myanmar ont décelé une nouvelle tendance en matière de trafic d'héroïne puisque, entre avril et octobre 2006, ils ont recensé quatre cas de trafic par voie aérienne. Dans la RAS de Macao (Chine), les quantités totales d'héroïne saisies ont augmenté en 2006. Sur 26 envois d'héroïne saisis à leur point de destination, la RAS de Hong Kong (Chine), 16 provenaient de République islamique d'Iran. En Chine, le volume total d'héroïne saisie a baissé, passant de 11 tonnes en 2004 à 9 tonnes en 2005 et 6 tonnes en 2006, soit le niveau le plus bas atteint en sept ans.

520. Les services de détection et de répression de la RAS de Hong Kong (Chine) ont découvert cinq laboratoires clandestins qui transformaient du chlorhydrate de cocaïne en "crack" en 2006. La même année, la République de Corée a saisi environ 5 kg de cocaïne, soit la quantité la plus importante saisie en quatre ans.

521. En Chine (y compris les RAS de Hong Kong et de Macao), en Indonésie, en Malaisie, au Myanmar et au Viet Nam, l'héroïne serait la drogue la plus consommée. Sur les 800 000 usagers de drogues recensés en Chine, 600 000 consomment de l'héroïne.

522. Le VIH/sida a continué de faire peser une lourde menace sur beaucoup de pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Sur les 183 733 cas de VIH/sida enregistrés en Chine, 39 % sont imputés à l'abus de drogues. Au Viet Nam, plus de 12 900 cas d'infection à VIH en 2006 seraient liés à la consommation de drogues, 52 % des nouveaux cas ont été imputés à l'abus de drogues par injection et la prévalence du VIH chez les toxicomanes était de 23 %.

#### *Substances psychotropes*

523. Une augmentation de la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine a été signalée dans divers pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, y compris au Cambodge, en Chine et au Myanmar. La Chine a démantelé 51 laboratoires clandestins de stimulants de type amphétamine pendant la première partie de l'année 2006. On a continué de découvrir des laboratoires de fabrication clandestine de méthamphétamine dans divers pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est.

524. En avril 2007, pour la première fois, un laboratoire de fabrication clandestine de méthamphétamine a été démantelé au Cambodge: des quantités de précurseurs estimées à 5 tonnes, dont plus de 3 tonnes de chlorure de thionyle (substance qui n'est actuellement pas placée sous contrôle international) et d'acétone, ainsi que du matériel, ont été saisis sur le site; environ 1 tonne de produits chimiques a en outre été découverte dans un entrepôt à Phnom Penh et 18 suspects ont été arrêtés en rapport avec cette saisie; les autorités cambodgiennes ont éliminé en toute sécurité les produits chimiques saisis, avec l'aide de l'ONUDC. Auparavant, huit laboratoires de fabrication clandestine de méthamphétamine avaient été démantelés au Cambodge en 2006. En août 2007, un laboratoire clandestin de méthamphétamine a été démantelé à Phnom Penh; il abritait un appareil pouvant produire 10 000 comprimés par heure.

525. Aux Philippines, quatre laboratoires clandestins de méthamphétamine ont été démantelés pendant l'année 2006. Les services de détection et de répression du Myanmar ont effectué en mai 2006 des perquisitions dans deux laboratoires clandestins de l'est de l'État de Shan, où ils ont saisi 400 000 comprimés de méthamphétamine, 380 kg d'éphédrine, 115 kg d'acide phénylacétique et du

matériel. En Malaisie, les autorités ont démantelé en avril 2007 le plus gros laboratoire clandestin de méthamphétamine jamais découvert dans ce pays; la première partie de la synthèse de la drogue était effectuée dans une plantation d'huile de palme située à la pointe méridionale du pays, et les étapes ultérieures avaient lieu dans une ville située à l'ouest de Kuala Lumpur; les services de détection et de répression ont saisi à cette occasion 123 kg de méthamphétamine liquide et de l'argent en espèces. En juillet 2006, un laboratoire clandestin qui aurait fabriqué illicitement de la méthamphétamine a été démantelé en Malaisie; 160 kg de méthamphétamine ont été saisis sur le site.

526. Dans plusieurs pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, la quantité totale des saisies de stimulants de type amphétamine est restée importante. En 2006, au total, 1 755 989 comprimés de ces stimulants, essentiellement de la méthamphétamine, ont été saisis en République démocratique populaire lao. La contrebande de stimulants de type amphétamine sous forme de comprimés en provenance du Myanmar et à destination de la Chine, via la République démocratique populaire lao, reste un problème. L'Indonésie a saisi environ 467 000 comprimés d'amphétamine en 2006, soit beaucoup plus que les 255 000 comprimés saisis en 2005. En 2006, le Viet Nam a signalé avoir saisi 62 870 comprimés de stimulants de ce type au total. Le Myanmar a saisi 1,1 million de comprimés de méthamphétamine durant le seul mois de février 2007. Les services de détection et de répression cambodgiens ont continué de signaler une augmentation des quantités de comprimés de méthamphétamine saisis: 428 553 comprimés ont été saisis au total en 2006, contre 338 655 en 2005. En Indonésie, 1 214 kg de méthamphétamine ont été saisis en 2006, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux 368 kg saisis en 2005 et la quantité totale annuelle de méthamphétamine la plus considérable saisie depuis sept ans dans le pays. En République de Corée, le nombre total de saisies de méthamphétamine n'a cessé d'augmenter, doublant presque entre 2005 et 2006. On a découvert que la poste y était la méthode la plus utilisée pour la contrebande de cette substance. Les services de détection et de répression du pays ont détecté 36 cas de trafic de méthamphétamine via Internet en 2006, contre 10 seulement en 2005.

527. Divers pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont continué de saisir d'importantes quantités de MDMA. En Indonésie, environ 350 000 comprimés ont été saisis en 2006, contre 255 000 en 2005. Plus de 242 730

comprimés ont été saisis en Malaisie en 2006, soit, pour cette substance et ce pays, la quantité annuelle totale la plus importante en sept ans. Au Japon, près de 195 300 comprimés de MDMA ont été saisis en 2006, soit beaucoup moins qu'en 2005, année où ce chiffre s'élevait à 515 483 comprimés. Les services de détection et de répression de ce pays ont saisi 20 000 comprimés en décembre 2006, à l'aéroport international de Narita. La République de Corée a saisi 3 000 comprimés de MDMA en décembre 2006. En 2006, des comprimés contenant de l'alprazolam et du lorazépam ont été saisis au Myanmar; ils provenaient du Pakistan et avaient été cachés dans un sac de voyage.

528. Au Cambodge, au Japon, en République démocratique populaire lao, aux Philippines et en Thaïlande, la méthamphétamine est la drogue la plus consommée. Elle représente environ 80 % de la consommation de drogues au Cambodge. L'abus de cette substance a augmenté en Chine en 2006. En République démocratique populaire lao, les consommateurs de méthamphétamine étaient estimés à 40 000 en 2006. L'abus de MDMA a augmenté en 2006 en Chine et au Viet Nam.

#### *Précurseurs*

529. Le Cambodge a signalé une importante augmentation de ses saisies de safrole et d'huiles riches en safrole, substances souvent utilisées pour la fabrication illicite de MDMA, les quantités étant passées de 570 litres en 2006 à 1 260 litres en 2007.

#### *Substances non placées sous contrôle international*

530. Le trafic de substances non placées sous contrôle international continue de préoccuper les gouvernements de plusieurs pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Près de 2 tonnes de kétamine ont été saisis en Chine en 2006. Les services de détection et de répression de la RAS de Hong Kong (Chine) ont saisi 1 tonne de cette substance en 2006. Les saisies ont également augmenté au Cambodge en 2006. Les services de détection et de répression du Myanmar ont saisi plus de 3 litres de chlorhydrate de kétamine en octobre 2006. Une augmentation des saisies de chlorhydrate de kétamine a été signalée en 2006 aux Philippines. Au total, 16 kg de kétamine en provenance d'Inde ont été saisis au Myanmar en juin 2006. Le Brunéi Darussalam a signalé une

augmentation des saisies de diméthylamphétamine, de kétamine et de nimétazépam en 2006.

531. Divers pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, dont le Cambodge, la Chine et le Japon, continuent de noter avec préoccupation l'abus de substances qui ne sont pas placées sous contrôle international. Des organisations non gouvernementales travaillant avec des toxicomanes à Phnom Penh ont signalé une augmentation importante de l'abus de kétamine en 2006. Toujours en 2006, la Chine a également signalé une augmentation de cet abus, la RAS de Hong Kong notant en particulier une augmentation significative de l'abus de cette substance par injection. En 2007, le Japon a placé la kétamine et la méthylone sous contrôle national, en tant que stupéfiants.

#### **Missions**

532. L'Organe a envoyé une mission en République de Corée en octobre 2007. Grâce à une action de détection et de répression efficace en matière de drogues, le Gouvernement est parvenu dans une certaine mesure à réduire la fabrication illicite de méthamphétamine sur son territoire.

533. Il est fait état d'un abus de drogues très limité en République de Corée; néanmoins, il apparaît que le Gouvernement n'a pas entrepris récemment d'évaluation systématique et complète de l'abus de drogues et qu'il se fonde sur le nombre d'auteurs d'infractions liées à la drogue pour mesurer l'ampleur du problème. Ce nombre étant une donnée insuffisante pour ce faire, l'Organe demande instamment au Gouvernement de procéder à une évaluation de l'abus de drogues et, à cet effet, de recueillir et analyser des données sur l'incidence, la prévalence et d'autres caractéristiques de l'abus. Une telle évaluation objective aidera le Gouvernement à élaborer des politiques de prévention plus ciblées et à améliorer encore l'efficacité des programmes de traitement et de réadaptation des toxicomanes.

534. La République de Corée présente l'un des taux les plus élevés au monde de prescription de stimulants utilisés comme anorexigènes, telle la phendimétrazine, sans que la raison de cet état de fait n'ait été établie. L'Organe encourage donc vivement le Gouvernement à étudier les causes de cette consommation exceptionnellement élevée en suivant et en analysant de plus près les pratiques de prescription, entre autres. Le Gouvernement devrait sensibiliser le corps médical, ainsi que le public, sur l'utilisation rationnelle des stupéfiants

et des substances psychotropes et encourager de bonnes pratiques en matière de prescription médicale.

535. Le Gouvernement de la République de Corée a mis en place un système électronique d'autorisation des importations de drogues auquel est associé un site de validation qui, n'étant disponible dans aucune langue officielle de l'Organisation des Nations Unies, se révèle peu utile pour la plupart des pays exportant des drogues placées sous contrôle international vers cette destination. Ce système présentant également des lacunes sous plusieurs autres aspects importants, l'Organe demande instamment au Gouvernement d'en suspendre l'utilisation jusqu'à ce que les problèmes aient été résolus.

536. Les précurseurs transitent souvent par la République de Corée, qui est proche de pays où de la méthamphétamine est fabriquée illégalement. Certains éléments indiquent que ce pays a déjà été la cible des trafiquants de précurseurs. L'Organe appelle donc le Gouvernement à accroître sa vigilance à l'égard des précurseurs, en particulier de ceux qui sont utilisés dans la fabrication de méthamphétamine et d'autres stimulants de type amphétamine. Il faudrait s'attacher davantage à examiner les besoins légitimes du pays en précurseurs, saisir les envois suspects et poursuivre les trafiquants.

537. L'Organe a envoyé une mission au Viet Nam en octobre 2007. L'Organe note que le Gouvernement fait preuve d'un engagement constant à éradiquer la culture illicite du pavot à opium. Il l'encourage à poursuivre ses efforts pour parvenir à une éradication complète et contribuer ainsi à débarrasser la région de l'ASEAN des drogues illicites d'ici à 2015.

538. L'Organe s'inquiète du fait que le Gouvernement vietnamien ne se soit pas acquitté de façon satisfaisante des obligations que lui imposent les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues en matière de communication d'informations, en particulier concernant les stupéfiants et les substances psychotropes. Il prie le Gouvernement, à titre hautement prioritaire, de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer la coordination et la coopération entre les institutions et organismes qui sont chargés du contrôle des drogues, dans le domaine tant de la réglementation que de la détection et de la répression, et de veiller à s'acquitter pleinement de ses obligations conventionnelles.

539. L'Organe note avec préoccupation le taux élevé de rechute parmi les usagers de drogues ayant suivi un traitement dans le pays. Il rappelle au Gouvernement qu'il

importe d'évaluer les différentes modalités de traitement de la toxicomanie envisageables et de s'assurer que le traitement porte sur tous les types de drogues. Il lui recommande d'étudier la possibilité de créer des partenariats avec des organisations non gouvernementales et des groupes d'auto-assistance actifs dans le domaine de la toxicomanie en Asie de l'Est et du Sud-Est et s'adressant à des patients volontaires, étant donné que leur travail peut être particulièrement efficace au niveau local.

540. L'Organe demande instamment au Gouvernement vietnamien de poursuivre sa coopération avec les gouvernements des pays voisins pour renforcer les activités régionales de détection et de répression visant le trafic de drogues et le blanchiment d'argent. À cet égard, il note qu'en 2005, un décret sur le blanchiment d'argent est entré en vigueur dans le pays. Il encourage le Gouvernement à élaborer et à appliquer sans tarder une législation contre le blanchiment d'argent, en faisant appel à l'aide de l'ONUDC et d'autres organismes internationaux.

## **Asie du Sud**

### **Principaux faits nouveaux**

541. Ces dernières années, l'Organe a noté que l'Asie du Sud servait au trafic de cocaïne. La contrebande de cocaïne en Inde, bien qu'elle reste à un niveau modeste, semble être le fait de trafiquants ouest-africains qui échangent de la cocaïne sud américaine contre de l'héroïne d'Asie du Sud-Ouest destinée aux marchés illicites en Europe ou en Amérique du Nord. Les associations internationales de trafiquants, dont font le plus souvent partie des groupes criminels organisés ouest-africains, se servent de l'Inde comme plaque tournante pour les envois de drogues vers l'Europe ainsi que comme pays de destination. Les saisies de cocaïne se sont poursuivies en 2007 avec régularité (environ 1 kg par mois habituellement).

542. Le trafic et l'abus de cannabis et d'héroïne ont augmenté dans les pays d'Asie du Sud. La porosité des frontières entre le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et le Népal favorise la contrebande et accroît donc la disponibilité de drogues illicites dans la région. La quantité d'héroïne introduite en Inde depuis le Pakistan s'est accrue. Les services indiens de détection et de répression, dans le nord-ouest du pays, saisissent des

quantités de plus en plus importantes de cette drogue qui provient de l'Afghanistan et du Pakistan et qui est destinée à l'Europe via le Pakistan et l'Inde.

543. Il y a lieu de penser que l'héroïne destinée à l'Europe transite de plus en plus par le Bangladesh. Les méthodes et les routes qui servent le plus souvent à introduire clandestinement la drogue dans ce pays sont les suivantes: au moyen de passeurs depuis le Pakistan; par véhicule utilitaire ou par train depuis l'Inde; et par mer via le golfe du Bengale ou encore par camion ou transports publics depuis le Myanmar. On signale que l'héroïne indienne est de plus en plus disponible sur le marché bangladais.

544. Selon le document de stratégie Maldives-Communauté européenne 2007-2013, l'abus de drogues est devenu un problème grave aux Maldives, où les trois quarts des détenus purgent des peines pour infractions liées à la drogue. Les jeunes chômeurs constituent le groupe le plus susceptible de faire abus de drogues.

545. En Asie du Sud, l'abus d'héroïne et de préparations pharmaceutiques par injection est l'un des principaux facteurs de propagation du VIH/sida. En Inde, la partie nord-orientale du pays, près de la frontière avec le Myanmar, et les grandes villes restent les zones les plus touchées par l'infection à VIH/sida liée aux drogues: l'incidence de cette infection y est extrêmement élevée. L'analyse de la situation du VIH/sida aux Maldives a révélé que les taux d'abus de drogues et de toxicomanie étaient à la hausse. Dans ce pays, les usagers injecteurs représentent entre 20 et 25 % des toxicomanes; ce sont dans leur majorité (90 %) des hommes et 20 % environ d'entre eux ont moins de 20 ans. Le pourcentage de toxicomanes maldiviens qui se sont injecté des drogues a augmenté, passant de 8 % en 2003 à 29 % en 2006.

546. La contrebande de produits pharmaceutiques fabriqués licitement, tels que les sirops à base de codéine, les benzodiazépines et la buprénorphine, en provenance d'Inde et à destination des pays voisins comme le Bangladesh, le Bhoutan, le Népal et Sri Lanka, reste un grand sujet de préoccupation.

547. Les préparations pharmaceutiques placées sous contrôle international qui sont fabriquées localement en Inde sont de plus en plus détournées vers certains pays européens et les États-Unis. Le service américain des douanes et de la protection des frontières intercepte chaque année dans le réseau postal des milliers de colis illicites contenant des préparations pharmaceutiques et

portant l'inscription "pour usage personnel". La plupart de ces préparations semblent avoir été vendues illicitement sur Internet.

### **Coopération régionale**

548. Un atelier sur le renforcement des capacités pour les agents des services chargés d'enquêter sur des affaires de blanchiment d'argent s'est tenu à Colombo en janvier 2007. De hauts responsables de divers services d'enquête au Bangladesh, en Inde, en Malaisie, aux Maldives, au Pakistan et à Sri Lanka y ont pris part.

549. Au quatorzième sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), tenu à New Delhi en avril 2007, l'adhésion de l'Afghanistan à cette association a été entérinée. Les chefs d'État et de gouvernement qui participaient au sommet ont convenu de s'attacher à faire appliquer les dispositions des conventions de l'Association qui concernent la lutte contre le crime transnational, contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes et contre la traite des femmes.

550. En Asie du Sud, les efforts bilatéraux de lutte contre le trafic de drogues se sont poursuivis. La quatrième série de pourparlers entre les Ministres indien et pakistanais de l'intérieur sur le terrorisme et le trafic de drogues a eu lieu à New Delhi en juillet 2007. Il a été convenu que les deux pays accroîtraient leur coopération mutuelle afin de lutter efficacement contre le trafic de drogues. Il a été convenu aussi que leurs services de lutte contre les drogues signeraient prochainement un mémorandum d'accord.

551. Le Bangladesh et le Myanmar ont signé un accord bilatéral pour lutter contre le trafic de drogues, notamment de précurseurs. L'accord concerne surtout l'échange d'informations et de renseignements.

### **Législation, politiques et action à l'échelle nationale**

552. L'actuelle législation nationale en matière de contrôle des drogues à Sri Lanka ne vise pas toutes les substances placées sous contrôle international. Ainsi, elle ne comporte pas de disposition permettant de contrôler les précurseurs et certaines substances psychotropes afin d'empêcher leur détournement. L'Organe note avec satisfaction qu'en février 2007, le Conseil des ministres sri-lankais a ordonné la rédaction d'un texte de loi sur le contrôle des précurseurs. L'Organe encourage le

Gouvernement sri-lankais à veiller à ce que la nouvelle loi prenne également en compte les dispositions des Conventions de 1961, de 1971 et de 1988.

553. Le service national de lutte contre les drogues de Sri Lanka a annoncé, en juin 2007, qu'un programme de réadaptation serait mis en place pour les détenus toxicomanes. Cette annonce a fait suite aux revendications de plus de 400 détenus qui exigeaient des réformes importantes, notamment la création de services de réadaptation dans un établissement pénitentiaire. Environ 12 000 Sri-Lankais purgent actuellement des peines de prison pour des infractions liées aux drogues.

554. Afin de mobiliser la population dans la lutte contre les trafiquants de drogues, les douanes maldiviennes ont décidé d'accorder une récompense pécuniaire à ceux qui concourent à l'arrestation des personnes qui cherchent à introduire clandestinement aux Maldives des drogues ou d'autres marchandises.

555. Au Bangladesh, une unité de renseignement financier a été constituée en mars 2007, avec l'assistance technique des États-Unis, pour lutter contre la délinquance financière. Créée dans le cadre du décret modifié de 2007 sur la prévention du blanchiment d'argent, cette unité sera située au sein du Département de lutte contre le blanchiment d'argent de la Banque du Bangladesh.

556. La mise en application de la stratégie nationale de lutte contre les drogues au Bangladesh fait intervenir divers partenaires tels que des organisations non gouvernementales et des services de détection et de répression, mais elle est entravée par le manque de moyens, notamment pour la formation. L'Organe encourage le Gouvernement bangladais à continuer d'accorder un rang de priorité élevé aux questions de lutte contre les drogues et à veiller à ce que tous les acteurs de la mise en œuvre de la stratégie nationale disposent du soutien et des ressources nécessaires pour mener leurs activités.

557. Au Népal, le Conseil des ministres a adopté en 2006 une vaste politique nationale de lutte contre les stupéfiants rédigée par le Ministère de l'intérieur. Cette politique prévoit des stratégies pour le contrôle de l'offre, la réduction de la demande, la réduction des risques, la recherche-développement, la collaboration et la mobilisation de ressources. Elle comporte des dispositions pour combattre la production, l'abus et le

trafic de drogues. Toutefois, il n'existe encore aucun texte de loi concernant le contrôle des précurseurs.

558. En Inde, la politique nationale relative à la réduction de la demande consiste principalement à sensibiliser et à informer les populations au sujet des méfaits de l'abus des drogues, en prenant en compte les aspects culturels du problème. Les programmes pour les toxicomanes prévoient un entretien motivationnel, un traitement, un suivi et des services de réinsertion sociale. Les intervenants peuvent bénéficier d'une formation à la prévention de l'abus des drogues et à la réadaptation des toxicomanes. Actuellement, 428 centres assurent des services de conseil, de désintoxication et de réadaptation pour les toxicomanes; ils sont gérés par des organisations non gouvernementales et financés par l'État.

559. Les agents chargés de la lutte contre la drogue de l'Unité de surveillance du trafic de drogues de l'ASACR établie en Inde et au Pakistan échangent régulièrement des informations avec leurs homologues à Sri Lanka. Le Ministère népalais de l'intérieur vient de constituer une telle unité de surveillance du trafic de drogues de l'ASACR à l'aéroport international de Katmandou. L'Organe encourage cette unité à intensifier sa coopération avec ses homologues en Inde, au Pakistan et à Sri Lanka et à mettre en commun des informations sur la lutte contre les drogues.

## **Culture, production, fabrication, trafic et abus**

### *Stupéfiants*

560. La culture illicite et l'abus de cannabis se poursuivent dans la plupart des pays d'Asie du Sud. À Sri Lanka, le cannabis pousse à l'état sauvage. Il est également cultivé illicitement sur 500 hectares en tout, surtout dans les zones arides des provinces orientales et méridionales du pays; le cannabis cultivé illicitement est destiné à la consommation intérieure. Le cannabis est aussi cultivé en petites quantités au Bangladesh pour la consommation locale. Environ 1 à 2 tonnes de cannabis sont saisies annuellement dans ce pays.

561. En Inde, de vastes superficies consacrées à la culture illicite du pavot à opium ont été détruites en mai 2007. Cette culture s'étend semble-t-il sur des milliers d'hectares dans certaines régions reculées du pays, notamment le long de la frontière avec le Bangladesh.

562. Dans le cadre d'une opération conjointe menée en juillet 2007, la Brigade antidrogue et le Département du renseignement intérieur des Maldives, avec le concours

de la Drug Enforcement Administration (DEA) des États-Unis, la Force de lutte contre les stupéfiants du Pakistan et le Bureau antistupéfiants de Sri Lanka ont saisi 7,8 kg d'héroïne.

563. Du fait de sa géographie, en raison surtout de ses longues frontières avec l'Inde et le Myanmar, le Bangladesh se prête tout particulièrement au trafic d'héroïne. La police bangladaise pense que la drogue sort du territoire par les aéroports provinciaux à Sylhet et Chittagong; le port de Chittagong semble être le principal point de sortie. Il a été signalé qu'un certain nombre d'individus provenant du Pakistan et se rendant en Europe ont cherché à passer de l'héroïne lorsqu'ils transitaient par l'aéroport international de Dhaka. L'abus de drogues s'est étendu aux régions rurales du Bangladesh. La drogue la plus souvent consommée est l'héroïne, suivie par le sirop antitussif à base de codéine et le cannabis.

564. Les préparations pharmaceutiques renfermant des stupéfiants, principalement de la codéine, font l'objet d'un vaste trafic et d'un large abus en Asie du Sud. Les sirops à base de codéine sont détournés du marché licite en Inde et introduits clandestinement au Bangladesh, où il en est fait abus.

565. Selon les recherches menées à Sri Lanka en 2006, les populations rurales à la recherche d'un emploi dans les villes sont vulnérables à l'abus de drogues. En 2006, 12 551 arrestations liées aux drogues ont eu lieu; 4 % des personnes appréhendées étaient des femmes. Le nombre d'arrestations liées à la drogue a augmenté de 6 % en 2006 par rapport à 2005; la plupart des personnes arrêtées dans la province occidentale du pays étaient âgées de 30 ans ou moins. La situation de l'abus des drogues à Sri Lanka reste stable: 200 000 personnes abuseraient de cannabis et 45 000 seraient héroïnomanes.

#### *Substances psychotropes*

566. L'introduction clandestine au Bangladesh, au Bhoutan, au Népal et à Sri Lanka de préparations pharmaceutiques, en provenance de l'Inde, qui renferment des substances psychotropes telles que la buprénorphine reste un problème grave dans les pays concernés. L'Organe appelle encore une fois le Gouvernement indien à renforcer son contrôle du commerce national et international de substances psychotropes.

567. Au Bangladesh, le contrôle des ordonnances est insuffisant au niveau de la vente au détail, et des préparations pharmaceutiques sont volées dans les hôpitaux et les pharmacies. L'Organe exhorte le Gouvernement bangladais à renforcer à tous les niveaux les contrôles visant la distribution des préparations pharmaceutiques.

568. Au Bangladesh, le "Yaba", comprimé renfermant de la méthamphétamine et de la caféine qu'il est très facile de se procurer en Asie du Sud-Est, deviendrait de plus en plus populaire auprès des jeunes des classes moyennes, y compris supérieures, et dans les zones proches de la frontière avec le Myanmar.

569. Les groupes criminels organisés participent au trafic de stimulants de type amphétamine en Inde. En 2006, le Bureau de contrôle des stupéfiants et le Bureau central des stupéfiants ont démantelé dans les environs de New Delhi un laboratoire clandestin qui fabriquait ces stimulants. En février 2007, l'opération "Pharma" a abouti au démantèlement en Inde d'une structure internationale de trafic de drogues impliquée dans la distribution de substances psychotropes, principalement la phentermine, et dans le blanchiment d'argent au moyen de pharmacies sur Internet.

570. Selon les données récentes sur les saisies communiquées par le Bangladesh et l'Inde, le recours à des services de messagerie pour le trafic de drogues semble augmenter. En 2007, les trafiquants ont fait appel à ces services au Bangladesh et en Inde pour expédier des drogues illicites vers le Canada et l'Afrique du Sud. En février 2007, un colis renfermant 550 kg d'éphédrine destiné au Canada a été saisi dans une entreprise bangladaise de messagerie. En juillet 2007, le Bureau de contrôle des stupéfiants de l'Inde a intercepté deux colis contenant plus de 1 kg d'héroïne dans les locaux d'une entreprise de messagerie à New Delhi; l'un était destiné au Canada et l'autre à l'Afrique du Sud.

#### **Missions**

571. En février 2007, l'Organe a pour la toute première fois envoyé une mission au Bhoutan. Pendant de nombreuses années, il n'a eu que des informations insuffisantes sur la situation relative au contrôle des drogues dans le pays. Cette mission avait pour objet d'obtenir des renseignements sur la manière dont le Gouvernement respectait les obligations qui lui incombaient en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

572. Le Gouvernement bhoutanais a adopté une législation complète et créé une structure administrative pour lutter contre les drogues. L'Organe l'encourage à renforcer cette structure et à en assurer le bon fonctionnement en y consacrant les ressources humaines et matérielles nécessaires. Il lui recommande de faire de la prévention du trafic de drogues l'une des premières priorités de ses services de détection et de répression.

573. L'Organe note qu'il n'existe au Bhoutan ni de structure adaptée pour traiter les toxicomanes, ni de données fiables sur l'abus de drogues dans le pays. Il encourage le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, et à le faire en collaboration étroite avec les professionnels de santé du pays. Ces mesures devraient comprendre l'extension des structures existant à l'hôpital national pour le traitement de l'abus d'alcool, afin que celles-ci puissent également être utilisées pour le traitement de la toxicomanie.

574. L'Organe note avec préoccupation les grandes difficultés que rencontre le Bhoutan pour contrôler le commerce licite de stupéfiants et de substances psychotropes en provenance d'Inde. Il recommande que des mesures urgentes soient prises pour établir des mécanismes de contrôle dans ce domaine.

575. L'Organe a envoyé une mission au Népal en mars 2007, pour discuter avec le Gouvernement des progrès réalisés dans l'application des recommandations qu'il lui avait adressées lors de sa mission précédente dans le pays, en 1992. L'Organe note que le Népal a adopté plusieurs mesures positives ces dernières années pour renforcer le contrôle des drogues, et qu'il avait notamment adhéré à la Convention de 1971 en février 2007. Le Gouvernement népalais a également déployé des efforts considérables dans le domaine de la détection et de la répression et de la réduction de l'offre, en créant par exemple une unité spécialisée qui s'occupe des infractions liées à la drogue.

576. L'Organe s'inquiète de ce que, bien que le Népal ait adhéré à la Convention de 1988 en 1991, le Gouvernement n'ait pas encore adopté de dispositions législatives pour le contrôle des précurseurs. Au vu de la position géographique du pays, particulièrement exposé au trafic de précurseurs, l'Organe prie le Gouvernement de prendre les mesures voulues à titre prioritaire. Il s'inquiète également de l'absence de législation destinée à assurer la pleine application de la Convention de 1971 et prie, de même, le Gouvernement de remédier à cette situation.

577. Notant le manque de données pertinentes sur l'abus de drogues au Népal, l'Organe encourage le Gouvernement à recueillir régulièrement de telles données, avec l'aide de l'ONUDC, selon qu'il conviendra.

## Asie occidentale

### Principaux faits nouveaux

578. La culture illicite du pavot à opium en Afghanistan a continué d'augmenter, pour atteindre un niveau très inquiétant, malgré les efforts du Gouvernement et l'appui que lui a fourni la communauté internationale ces cinq dernières années. En 2006, la culture illicite du pavot à opium dans le pays a atteint une superficie totale de 165 000 hectares, soit une augmentation de 59 % par rapport à 2005. En 2007, ce chiffre a augmenté de 17 %, passant à 193 000 hectares. On estime que le rendement des cultures a atteint un niveau record de 8 200 tonnes en 2007, soit une progression de 34 % par rapport à 2006 (6 100 tonnes). Au vu de cette forte augmentation de la production potentielle d'opium, l'Organe est vivement préoccupé par le fait que les précurseurs chimiques, en particulier l'anhydride acétique, sont toujours disponibles pour la fabrication illicite d'héroïne en Afghanistan. Il rappelle à tous les gouvernements que l'Afghanistan n'a aucun besoin légitime de cette substance.

579. Les opiacés afghans sont acheminés clandestinement surtout via l'Iran (République islamique d'), et via le Pakistan et les pays d'Asie centrale. Les pays concernés sont confrontés à toutes sortes de problèmes liés au trafic de drogues à grande échelle: criminalité organisée, corruption, demande illicite d'opiacés relativement forte, notamment. Ainsi, la République islamique d'Iran présente le taux d'abus d'opiacés le plus élevé au monde.

580. L'Organe exhorte une fois encore l'Afghanistan et la communauté internationale à prendre des mesures efficaces pour éradiquer la culture illicite du pavot à opium et faire en sorte que les cultivateurs de pavot se voient proposer des moyens durables et légitimes de gagner leur vie. L'Organe tient à souligner que l'éradication des cultures de pavot à opium dans le pays nécessitera une volonté politique et une détermination fermes du Gouvernement afghan et de tous les principaux donateurs et pays voisins.

581. Le trafic de stupéfiants le long de la route du Nord qui passe par l'Asie centrale se poursuit: selon les estimations, 21 % de l'héroïne et de la morphine d'origine afghane seraient passés par l'Asie centrale en 2006. La quantité totale d'opium saisie dans la sous-région a doublé, principalement en raison d'une augmentation importante des quantités saisies en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, pays qui partagent une frontière commune de 2 300 km avec l'Afghanistan. L'accroissement de l'offre d'opiacés en Asie centrale, qui compte une population de 60 millions d'habitants, a entraîné une montée inquiétante de la criminalité liée à la drogue, de l'abus de stupéfiants et de la propagation du VIH/sida.

582. Le Caucase du Sud est de plus en plus utilisé comme zone de transit pour les envois d'opiacés en provenance d'Afghanistan et, par voie de conséquence, l'abus de drogues progresse dans la sous-région. L'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie partageant de longues frontières avec la Fédération de Russie, l'Iran (République islamique d') et la Turquie et ayant un accès à la mer Noire et à la mer Caspienne, l'Organe craint toujours que la situation du trafic et de l'abus de drogues dans ces pays ne se détériore encore si l'on n'accorde pas une attention accrue à l'échange d'informations, à un contrôle plus efficace aux frontières et à la coordination nationale et régionale des activités de contrôle des drogues.

583. L'abus de stimulants de type amphétamine continue de se répandre dans différents pays d'Asie occidentale, dont l'Iran (République islamique d'), la Turquie et plusieurs pays de la péninsule arabique.

### Coopération régionale

584. Les Gouvernements afghan, iranien et pakistanais sont en train d'intensifier leur coopération régionale. Comme suite à la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage<sup>91</sup>, les Gouvernements afghan et iranien ont signé, à l'occasion d'une réunion tenue à Kaboul en juin 2006, un mémorandum d'accord sur la coopération en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants. Au cours d'une réunion tenue en juin 2007 sur le renforcement des contrôles et des activités aux frontières

pour faire face au problème de la drogue, le Comité technique intergouvernemental a été rétabli.

585. De hauts responsables afghans, iraniens et pakistanais se sont rencontrés à Vienne en juin 2007 dans le cadre d'une réunion ministérielle trilatérale. L'Organe note avec satisfaction que les représentants des trois pays attachent la plus grande importance à l'intensification de la coopération régionale par le biais de l'Initiative triangulaire. Cette Initiative permettra de mettre en œuvre le cadre stratégique élaboré par l'ONUDDC, au moyen de projets conjoints aux frontières de l'Afghanistan, de l'Iran (République islamique d') et du Pakistan, d'autres échanges au niveau technique et de rencontres régulières pour coordonner les politiques.

586. Des représentants des États membres de la Ligue des États arabes ont participé à la vingt et unième conférence sur la politique de lutte contre les stupéfiants et le renforcement de la coopération entre pays arabes, qui a été organisée par le secrétariat du Conseil des Ministres de l'intérieur des pays arabes et qui s'est tenue en juin 2007 à Tunis. Les participants ont discuté de la nécessité d'améliorer l'action de contrôle des drogues et de lutte contre divers types de criminalité liée à la drogue, notamment la vente illégale de drogues sur Internet et la contrebande de drogues par les services de courrier, qui étaient apparus ces dernières années dans plusieurs pays arabes. Ils ont adopté des recommandations sur, entre autres, des mesures contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et sur la création de nouveaux centres de désintoxication.

587. Ces dernières années, le Gouvernement koweïtien a intensifié sa participation aux mécanismes de coopération régionale et internationale. Des représentants du Koweït ont participé à la conférence arabe sur la protection des jeunes vis-à-vis de l'abus de drogues, tenue au Caire en juin 2005, à la neuvième conférence arabe sur la lutte contre la drogue, tenue à Tunis en juillet 2005 et à la huitième réunion des pays voisins de l'Iraq, tenue à Istanbul (Turquie) en avril 2005, à l'issue de laquelle ont été signés des accords de coopération sur la sécurité qui touchent en particulier à l'échange d'informations et à la coopération dans la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée.

588. Les gouvernements des pays d'Asie centrale renforcent leur coopération bilatérale et multilatérale dans des domaines comme la réduction de l'offre et de la demande de drogues illicites, le contrôle des précurseurs, la gestion des frontières, la lutte contre la propagation du

<sup>91</sup> "Lettre datée du 24 décembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies" (S/2002/1416, annexe).

VIH/sida et la lutte contre la criminalité organisée et le blanchiment d'argent. Ils participent également à divers projets régionaux et opérations internationales sous les auspices de la Communauté d'États indépendants (CEI), de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et des signataires du Mémorandum d'accord de 1996 sur la coopération sous-régionale en matière de lutte contre la drogue (Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan). Parallèlement, un nombre croissant de programmes conjoints sont mis en œuvre avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale des douanes, d'Interpol, du groupe consultatif de la politique du Pacte de Paris<sup>92</sup>, du Conseil Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)-Russie, des mini-groupes de Dublin et de certains gouvernements.

589. À une conférence de coordination tenue à Astana en avril 2007, les autorités nationales compétentes des États membres de la CEI ont adopté, pour la période 2008-2010, un programme de coopération sur la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues illicites et de précurseurs. Au sommet de l'Organisation de Shanghai pour la coopération qui s'est tenu à Bichkek en août 2007, les chefs des États membres ont examiné les questions de sécurité régionale et les menaces communes, y compris les préoccupations liées aux contrôles aux frontières et la lutte commune contre le trafic de drogues; les chefs d'État de l'Afghanistan, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d'), du Pakistan et du Turkménistan ont également pris part au sommet. La situation du trafic de drogues et les moyens possibles de renforcer la coopération entre les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective ont été examinés à plusieurs réunions de haut niveau et à des sessions de travail organisées par le secrétariat de l'Organisation en 2007.

590. Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan) font participer activement l'Afghanistan, ainsi qu'Interpol et l'Azerbaïdjan, la Chine, l'Estonie, les

États-Unis, la Finlande, l'Iran (République islamique d'), la Lettonie, la Lituanie, la Mongolie, la Pologne et l'Ukraine aux opérations intergouvernementales comme l'Opération "Canal", qui a permis de détecter en 2006 plus de 9 000 affaires de trafic de drogues et de saisir 24 tonnes de drogues illicites, dont 774 kg d'héroïne, 838 kg de "haschisch" (résine de cannabis) et 165 tonnes de précurseurs. En 2007, l'opération a abouti à la saisie d'un total de 10,8 tonnes de drogues illicites, dont 194 kg d'héroïne, 4,3 tonnes d'opium, 4,8 tonnes de cannabis et de résine de cannabis et plus de 223 tonnes de précurseurs.

591. Les Gouvernements azerbaïdjanais, kazakh, kirghize, ouzbek, russe, tadjik et turkmène ont continué de collaborer à la mise en œuvre des initiatives sous-régionales de lutte contre la drogue dans le cadre du Mémorandum d'accord de 1996. La base juridique et institutionnelle nécessaire pour mettre en place un centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale a déjà été élaborée et finalisée. Tous les gouvernements, à l'exception du Gouvernement russe, ont signé l'accord devant régir la création du centre. S'il est prévu que ce dernier devienne pleinement opérationnel dès la ratification de l'accord par les parlements d'au moins quatre des pays, il entamera sous peu une phase pilote de fonctionnement. L'Organe prie instamment les gouvernements concernés d'appuyer la phase pilote et d'accélérer le processus de ratification de l'accord, et d'envisager de faire participer d'autres pays de l'Asie occidentale et du Caucase, afin de permettre une coopération plus forte en matière de collecte, d'échange et d'analyse du renseignement sur la drogue, d'organisation et de coordination des opérations internationales conjointes, et d'entreprendre d'autres efforts de réduction de l'offre et des activités de formation en Asie occidentale.

592. Sous les auspices du groupe consultatif de la politique du Pacte de Paris, plusieurs tables rondes d'experts axées sur les routes du trafic de drogues en Asie ont été organisées en 2006. Celle tenue à Vienne en mai 2007 a porté essentiellement sur le contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication de l'héroïne et sur l'évaluation de diverses initiatives internationales comme l'Opération "Trans-shipment" et l'Opération "Containment". Elle a débouché, entre autres, sur l'adoption du plan d'action de l'ONUDDC visant les précurseurs utilisés dans la fabrication de l'héroïne. Dans le prolongement de cette table ronde, une réunion sur les opérations visant la contrebande d'anhydride acétique à

<sup>92</sup> L'initiative du Pacte de Paris est née de la Déclaration de Paris (S/2003/641, annexe) publiée à l'issue de la Conférence sur les routes de la drogue de l'Asie centrale à l'Europe, qui s'est tenue à Paris les 21 et 22 mai 2003.

l'intérieur et autour de l'Afghanistan s'est tenue à Vienne en octobre 2007. Sous les auspices du projet pilote du Conseil OTAN-Russie pour la formation de personnels d'Afghanistan et des pays d'Asie centrale à la lutte antistupéfiants, une formation est dispensée par des équipes mobiles qui se déplacent vers ces pays, et dans des établissements de formation russes et turcs.

593. L'Union européenne continue de mettre en œuvre divers programmes en Asie centrale, notamment le Plan d'action antidrogue pour l'Asie centrale, le Programme de gestion des frontières pour l'Asie centrale et le Réseau régional d'information sur les drogues en Asie centrale, axés sur le renforcement des capacités dans les principaux aéroports et aux postes frontière, une meilleure efficacité des contrôles aux frontières et l'appui à la formation en criminalistique, à la prévention du VIH en milieu carcéral, à la recherche sur le trafic de drogue, aux campagnes de sensibilisation et à la formation de chiens renifleurs. Les points de contact nationaux et les représentants des services de traitement de la toxicomanie du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Pakistan et du Tadjikistan ont pris part à la cinquième réunion annuelle de bilan du Réseau régional d'information sur les drogues en Asie centrale, tenue à Tachkent en mars 2007.

#### **Législation, politiques et mesures d'intervention au plan national**

594. Le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les stupéfiants, créé par le Gouvernement afghan pour financer le contrôle des drogues, continue de se heurter à des difficultés. Au 30 juin 2007, 22,3 millions de dollars des États-Unis avaient été alloués à 27 projets dans 29 provinces, et 42,3 millions (sur les annonces de contributions de 74,6 millions de dollars) avaient été reçus pour le Fonds. Les projets approuvés comprennent 21 projets dans le domaine des moyens de subsistance alternatifs et deux projets dans chacun des domaines ci-après: réduction de la demande de drogues, renforcement institutionnel et sensibilisation du public.

595. Selon le Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants, les principales raisons qui expliquent les lenteurs de la mise en œuvre des projets du Fonds sont la faiblesse des capacités et la modicité des ressources des ministères, l'incompatibilité des procédures de passation des marchés entre les ministères et le Programme des Nations Unies pour le développement, et le manque de connaissances sur les nouvelles règles d'achat. Pour

corriger cette situation, le Fonds a lancé un projet visant à renforcer les capacités des ministères et permettre à ces derniers d'accélérer leurs procédures d'achat, d'améliorer la qualité des propositions de projets qu'ils lui soumettent et de mieux les coordonner.

596. Le Gouvernement afghan a appliqué des mesures comme l'Initiative de bonne performance, selon laquelle chaque province qui serait exempte d'opium recevrait 500 000 dollars pour financer des projets de développement et 500 000 dollars de plus si elle parvenait à faire en sorte que la culture du pavot ne reprenne pas. Les provinces où le pavot à opium n'est cultivé qu'en petite quantité reçoivent également des fonds. Outre qu'ils reçoivent une compensation lorsqu'ils réduisent les cultures de pavot à opium, les gouvernements provinciaux sont récompensés lorsqu'ils intensifient leurs efforts d'éradication. Par exemple, un montant total de 3 millions de dollars a été octroyé à la province du Balkh pour sa performance exceptionnelle et pour être parvenue à rester exempte de pavot.

597. En 2006, s'employant à renforcer les institutions provinciales, le Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants a ouvert cinq bureaux provinciaux pour traiter, au niveau local, de tous les aspects de la lutte contre les stupéfiants. Ces nouveaux bureaux mettront en œuvre des programmes pilotes pour l'élaboration de projets sur les moyens de subsistance alternatifs. Dans le cadre de la Stratégie de développement national de l'Afghanistan<sup>93</sup> un organe national de réglementation a été créé pour superviser l'importation et l'exportation de drogues licites. Le Gouvernement a également créé, au sein du service du renseignement de la brigade antistupéfiants, une unité spécialisée dans le contrôle des précurseurs.

598. Le Gouvernement afghan a également pris des mesures pour faire face au problème croissant de l'abus de drogues. Au mois de mai 2007, il avait mis en place des centres de traitement de la toxicomanie dans 17 des 34 provinces du pays, et il prévoyait 8 autres centres pour la même année. Des campagnes de prévention de l'abus de drogues sont menées par des organisations religieuses dans le pays, et la prévention de l'abus de drogues figure désormais dans le programme des écoles primaires.

<sup>93</sup> "Lettre datée du 14 février 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies" (S/2006/105, annexe).

599. Le Gouvernement iranien a adopté des politiques générales sur la lutte contre les stupéfiants et, outre les programmes spéciaux de traitement qu'il a conçus pour les hommes toxicomanes, il renforce actuellement les mesures relatives à l'offre de traitement aux femmes toxicomanes. Fin 2006, il a ouvert à Téhéran le premier centre de réadaptation pour les femmes toxicomanes, qui dispense des soins à 3 000 patientes et dispose également d'un jardin d'enfants. Deux autres provinces du pays ont des centres similaires. Un centre d'accueil pour les femmes toxicomanes a été ouvert en mars 2007 à Téhéran, et le Gouvernement a annoncé qu'il examinait des propositions pour la conduite de recherches sur la situation des femmes toxicomanes dans le pays.

600. L'Organe est préoccupé par le fait qu'au Pakistan, la Commission d'examen des politiques, la commission chargée de coordonner la politique nationale de contrôle des drogues qui réunit tous les organismes compétents, ne fonctionne pas bien. Une mission de l'Organe qui s'est rendue au Pakistan en 2004 a indiqué qu'il était nécessaire de mieux coordonner l'action des organismes publics qui participent au contrôle des drogues. Suite à ces constatations, l'Organe a recommandé que la Commission d'examen des politiques soit renforcée. En septembre 2007, le Pakistan a promulgué une législation contre le blanchiment d'argent sous forme d'une ordonnance prévoyant la mise en place d'une unité indépendante de suivi financier et d'une commission nationale exécutive pour lutter contre le blanchiment d'argent. Le Gouvernement pakistanais élabore actuellement un projet de plan directeur national de contrôle des drogues pour la période 2008-2012, qui doit être soumis au Cabinet fédéral.

601. Le trafic et l'abus de drogues se détériorent dans la péninsule arabe. L'Organe note en particulier que la législation en matière de contrôle des drogues en Palestine doit être examinée et mise à jour, avec l'aide de l'ONUDC.

602. Les gouvernements des pays d'Asie centrale ont continué d'améliorer leurs lois nationales, en les alignant sur les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Le Parlement kirghize examine actuellement un projet de loi qui porterait amendement de la loi kirghize du 24 avril 1998 sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs. Cet amendement renforcerait les dispositions de la loi relative au contrôle des drogues licites, à la prévention de l'abus de drogues et au traitement des toxicomanes.

603. En 2006, le Kirghizistan a adopté une législation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et sur la confiscation des avoirs tirés des activités criminelles; il a en outre créé des services de renseignement financier. En Ouzbékistan, conformément aux décrets présidentiels publiés en 2007, l'application des principales dispositions de la loi contre le blanchiment d'argent entrée en vigueur en 2005 a été suspendue jusqu'en 2013. La Présidence du Tadjikistan prépare actuellement un projet de loi contre le blanchiment d'argent.

604. Des stratégies nationales pour prévenir la propagation du VIH/sida ont été élaborées et sont en cours d'adoption par les gouvernements des pays d'Asie centrale. Suite à l'adoption d'un programme similaire au Tadjikistan en 2006, le Gouvernement ouzbek devrait adopter en 2007 un programme national pour la période 2008-2010 sur le VIH/sida et le problème de l'abus de drogues.

605. Alors que la mise en œuvre de son programme national contre l'abus de drogues et le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes, portant sur la période 2001-2006, se poursuit, le Gouvernement azerbaïdjanais est en train d'adopter un nouveau programme pour la période 2007-2012.

606. En 2006, le Gouvernement géorgien a créé un conseil consultatif pour la politique de contrôle des drogues. Le conseil, qui comprend des représentants du Ministère de la santé et du Ministère de l'intérieur, ainsi que des organisations non gouvernementales et des médecins, a élaboré une stratégie nationale de contrôle des drogues et un plan d'action à mettre en œuvre en 2007.

### **Culture, production, fabrication, trafic et abus**

#### *Stupéfiants*

607. Selon l'Enquête sur la production d'opium en Afghanistan, les cultures de pavot à opium en Afghanistan ont couvert 193 000 hectares en 2007, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2006. Étant donné qu'une part plus importante de la production d'opium a eu lieu dans les provinces où les rendements sont traditionnellement plus élevés, la production a proportionnellement plus augmenté que la superficie totale cultivée. Ainsi, le rendement moyen pour l'ensemble du pays était également plus élevé en 2007 (42,5 kg par hectare) qu'en 2006 (37,0 kg par hectare). La superficie totale des terres consacrées à la culture illicite

du pavot à opium ayant augmenté et les conditions climatiques étant favorables, l'Afghanistan a produit une quantité exceptionnelle de 8 200 tonnes d'opium en 2007 (34 % de plus qu'en 2006), approvisionnant ainsi le marché mondial des opiacés à hauteur de 93 %.

608. Dans le sud-ouest de l'Afghanistan, la culture du pavot à opium a atteint un niveau sans précédent. En 2007, 70 % de cette culture a eu lieu dans cinq provinces le long de la frontière avec le Pakistan. La part de la province de Helmand dans la production totale d'opium en Afghanistan est actuellement de plus de 50 %.

609. Dans certaines zones d'Afghanistan, la culture d'opium a reculé. Dans le centre et le nord du pays, cette culture a pratiquement cessé; dans la province de Balkh, par exemple, la superficie consacrée à cette culture a chuté de 7 200 hectares en 2006 à zéro en 2007. Néanmoins, l'Organe reste préoccupé par le fait que dans certaines régions, comme dans la province de Balkh, la culture illicite du pavot à opium soit remplacée par celle de la plante de cannabis, dont la superficie a atteint 68 850 hectares en 2007. En outre, il prie le Gouvernement de s'assurer que les cultivateurs disposent de moyens de subsistance alternatifs, ce qui contribuerait à réduire la pauvreté et découragerait les cultures illicites.

610. Il existe un lien étroit entre les conditions de sécurité et la culture illicite du pavot à opium dans les provinces méridionales de l'Afghanistan. Selon les informations collectées par l'ONUDC, l'écrasante majorité des villages où les conditions de sécurité sont peu satisfaisantes pratiquent la culture du pavot à opium. Les trafiquants de drogues et les groupes criminels encouragent les villageois à cultiver le pavot à opium en leur garantissant la protection de leurs champs et, dans certains cas, en usant de menaces et d'actes d'intimidation pour les forcer à se livrer à cette culture.

611. Selon des informations rendues publiques par l'ONUDC en août 2007, environ 19 000 hectares de pavot à opium auraient été éradiqués en Afghanistan, soit 24 % de plus qu'en 2006 (15 300 hectares) et 280 % de plus qu'en 2005 (5 000 hectares). Cependant, la culture du pavot à opium ayant été très importante en Afghanistan en 2007, la superficie éradiquée ne représente que 9 % de la superficie totale cultivée (contre 8 % en 2006). Dans la province de Helmand, où l'on cultive le plus le pavot à opium, l'objectif officiel est d'éradiquer 50 % des cultures; seule une fraction de cette superficie a été éradiquée.

612. Bien que les efforts d'éradication en Afghanistan aient été bien plus intenses en 2007 qu'en 2006, la résistance a été beaucoup plus marquée. Plusieurs incidents de sécurité, y compris des incidents violents entraînant une résistance armée, ont eu lieu et causé plus d'une dizaine de morts. Dans les zones du pays contrôlées par les Taliban, les efforts d'éradication n'avaient que peu de chances d'aboutir.

613. En République islamique d'Iran, le pavot à opium ne se cultive guère et aucune fabrication de drogues illicites n'a été signalée en 2006. Considérant que le pays n'a signalé aucune saisie de précurseurs chimiques depuis 2002 et que de l'anhydride acétique y est fabriqué, l'Organe prie instamment le Gouvernement de veiller à ce que les mécanismes de contrôle des circuits de distribution nationaux de ces produits chimiques soient suffisants pour prévenir leur détournement.

614. La République islamique d'Iran continue de saisir plus d'opiacés que n'importe quel pays dans le monde. Au cours du premier semestre de 2007, 180 tonnes d'opium au total y ont été saisies (soit une augmentation de 37 % par rapport au premier semestre de 2006), principalement sur la frontière orientale avec l'Afghanistan. Si l'opium représente 71 % du volume total des opiacés saisis en République islamique d'Iran, les saisies d'héroïne ont presque doublé, les saisies de morphine augmenté de 51 % et les saisies de cannabis de 22 % en 2007. Plus de 50 % des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires du pays auraient, selon les informations dont on dispose, été condamnées pour des infractions liées à la drogue.

615. Le Pakistan reste une importante zone de transit pour les opiacés afghans, mais dans une moindre mesure que la République islamique d'Iran. Selon les autorités pakistanaises, 35 % des opiacés illicites d'origine afghane sont acheminés clandestinement par le pays.

616. Les données officielles indiquent une augmentation spectaculaire des saisies d'opiacés afghans au Pakistan en 2006, dernière année pour laquelle des données sont disponibles. La quantité totale d'opiacés saisis est passée de 25 tonnes d'équivalent héroïne en 2005 à 36,4 tonnes d'équivalent héroïne en 2006, soit une augmentation de 46 %. L'analyse des données relatives aux saisies indique une augmentation de la contrebande d'opiacés afghans vers la Chine via le Pakistan. La quantité totale de résine de cannabis saisie au Pakistan a également augmenté, passant de 93,5 tonnes en 2005 à 115,4 tonnes en 2006, soit une progression de 23 %, ce qui s'explique en partie

par une augmentation de la production de cannabis en Afghanistan.

617. Jusqu'à ces derniers temps, l'Iraq était utilisé comme zone de transit pour introduire clandestinement, en passant par la République islamique d'Iran, l'héroïne afghane en Arabie saoudite et dans d'autres pays du Golfe persique. Le trafic illicite de drogues et le risque d'apparition de cultures illicites de pavot à opium sont de plus en plus importants dans certaines régions qui connaissent de graves problèmes de sécurité. Bien que l'on manque de données officielles, l'abus de drogues en Iraq semble avoir augmenté de façon spectaculaire, y compris chez les enfants de familles relativement aisées.

618. Du pavot à opium et du cannabis sont cultivés au Liban, essentiellement pour la consommation locale. Selon les Forces de sécurité intérieure libanaises, environ 27 hectares d'opium et 64 hectares de cannabis ont été éradiqués en 2005. En 2006, les efforts d'éradication du Gouvernement se sont soldés par la destruction de 380 hectares de cultures illicites. Malgré quelques bons résultats obtenus dans la lutte contre le trafic de drogues, de l'héroïne, de la cocaïne et des substances psychotropes comme la MDMA et les comprimés de Captagon contrefaits (qui aujourd'hui contiennent essentiellement de l'amphétamine et de la caféine plutôt que de la fénétylline) seraient, selon certaines informations, acheminées clandestinement par le Liban vers l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Koweït, depuis la Jordanie, la République arabe syrienne et la Turquie, ainsi qu'à partir de pays européens et d'Amérique du Sud.

619. Selon les services israéliens de détection et de répression, il existe une forte demande de cannabis, de "haschisch" (résine de cannabis), d'opium, d'héroïne, de cocaïne et de MDMA ("ecstasy") dans le pays. Des informations policières indiquent que, si la quantité totale de cannabis saisi baisse, celle d'héroïne et de cocaïne saisies augmente et une quantité non négligeable d'"ecstasy" continue d'être saisie. En 2005, 12,5 tonnes de cannabis, plus d'une tonne de résine de cannabis, 145 kg d'héroïne, 161 kg de cocaïne et 245 000 comprimés de MDMA ont été saisis en Israël.

620. Selon des responsables palestiniens, le cannabis est cultivé illicitement tant en Cisjordanie que dans la bande de Gaza. Le trafic de drogues augmente en Palestine, comme l'atteste le fait qu'une infraction grave sur 10 est liée à la drogue. En 2005, 1,2 tonne d'opium, 12,9 tonnes de cannabis et plus de 10 kg d'héroïne et de diverses préparations à base d'héroïne ont été saisis.

621. La République arabe syrienne est utilisée comme pays de transit, d'une part pour les envois illicites de cannabis, de cocaïne et d'héroïne (principalement à partir du Liban et de la Turquie), de morphine (à partir de l'Afghanistan, de l'Iran (République islamique d') et de la Turquie) vers la Jordanie et le Liban, d'autre part pour les envois illicites de comprimés de Captagon contrefaits (contenant essentiellement de l'amphétamine) vers les pays du golfe Persique. La quantité totale de drogues saisies a augmenté ces dernières années en République arabe syrienne.

622. Le cannabis pousse à l'état sauvage au Kazakhstan et au Kirghizistan, et le pavot à opium continue d'être cultivé à petite échelle dans plusieurs pays d'Asie centrale et du Caucase du Sud. L'opium produit est essentiellement utilisé localement ou introduit clandestinement, en petites quantités, en Fédération de Russie. Les Gouvernements de ces pays devraient poursuivre leurs efforts visant à identifier et à éradiquer les cultures illicites.

623. Au total, 36,4 tonnes de drogues ont été saisies dans les pays d'Asie centrale en 2006. Cette quantité comprend 27 tonnes de cannabis, dont 84 % ont été saisis au Kazakhstan. Les saisies d'opium ont plus que doublé, passant de 2,7 tonnes en 2005 à 5,7 tonnes en 2006, et une évolution majeure a été notée dans les saisies d'opiacés dans toute l'Asie centrale. Si, de 2005 à 2006, la part de l'opium saisi au Kazakhstan et au Tadjikistan a diminué (de 24 % à 11 % et de 40 % à 24 % respectivement), celle de l'opium saisi au Turkménistan et en Ouzbékistan a augmenté (de 27 % à 46 % et de 4 % à 13 % respectivement).

624. En 2006, la quantité d'héroïne saisie en Asie centrale a diminué de 3,8 à 3,7 tonnes. Par rapport à 2005, il y a eu un recul de 11 % de la quantité saisie au Kazakhstan (de 626 à 555 kg) et au Tadjikistan (de 2,3 à 2,1 tonnes), bien que la part de ces deux pays représente encore 73 % de la quantité totale saisie dans les pays d'Asie centrale. La quantité d'héroïne saisie a augmenté au Kirghizistan (de 29 %), au Turkménistan (de 11 %) et en Ouzbékistan (de 15 %).

625. Le Turkménistan, qui a de longues frontières avec l'Afghanistan (745 km), l'Iran (République islamique d') (992 km), le Kazakhstan (379 km) et l'Ouzbékistan (1 621 km), continue de servir de pays de transit pour l'opium et l'héroïne afghans destinés aux marchés illicites de la Fédération de Russie et des pays d'Europe occidentale. Les opiacés afghans sont introduits

clandestinement dans des camions et des véhicules automobiles, par voie maritime (par la mer Caspienne) et par fret aérien à travers l'Azerbaïdjan et la Turquie. Selon les statistiques officielles rendues publiques par le Gouvernement turkmène, en 2006, la quantité totale d'héroïne, d'opium et de cannabis saisis a dépassé 3 tonnes, soit quasiment le triple de la quantité saisie l'année d'avant. Cette forte augmentation était principalement due à un accroissement de 255 % du volume d'opium saisi.

626. L'Ouzbékistan continue d'être utilisé comme pays de transit des opiacés afghans introduits clandestinement en Fédération de Russie, principalement par voie terrestre et ferroviaire, à partir du Kirghizistan et du Tadjikistan, et directement à partir de l'Afghanistan. En 2006, la quantité totale de drogues saisies en Ouzbékistan a augmenté de 70 %, essentiellement du fait d'une augmentation spectaculaire de 605 % de la quantité d'opium saisie, qui est passée de 108 kg en 2005 à 759 kg en 2006. La quantité cumulée de cannabis, d'opium et d'héroïne saisis au Kirghizistan est passé de 2,3 tonnes en 2005 à 3 tonnes en 2006.

627. Les données disponibles indiquent que, si la quantité de cannabis qui fait l'objet d'un trafic à travers le Caucase du Sud reste stable, la quantité cumulée d'héroïne, d'opium et de cocaïne est en progression. En 2006, 531 kg de drogues ont été saisis en Azerbaïdjan, dont 141 kg de cannabis (soit une baisse par rapport aux 150 kg de 2005) et 49 kg d'héroïne (soit une hausse par rapport aux 13 kg de 2005). Toutefois, selon certaines estimations, la quantité totale de drogues introduites clandestinement à travers l'Azerbaïdjan avoisine les 1 000 tonnes par an, et les opiacés afghans sont introduits dans le pays à partir de la République islamique d'Iran et des pays d'Asie centrale en direction de la Géorgie, de la Fédération de Russie et des pays d'Europe occidentale.

628. La quantité de drogues saisies en Arménie, même si elle reste faible, a augmenté. En 2006, 26,3 kg de stupéfiants au total (principalement du cannabis) ont été saisis, soit une augmentation de 33 % par rapport à l'année précédente. En raison de l'insuffisance des contrôles aux frontières, les drogues semblent entrer en Arménie à partir des pays voisins: le cannabis à partir de la Géorgie, l'opium principalement à partir de la République islamique d'Iran, l'héroïne à partir de l'Iran (République islamique d') et de la Turquie, et la buprénorphine (Subutex<sup>®</sup>) à partir de la France.

629. En 2006, la criminalité liée à la drogue a augmenté de 31 % en Géorgie. Le trafic d'héroïne s'est en outre accru (de 2,59 kg en 2005 à 4,8 kg en 2006), alors que la quantité de cannabis saisi a baissé (de 23,3 kg en 2005 à 11 kg en 2006). La quantité de buprénorphine (Subutex<sup>®</sup>) saisie a continué d'augmenter en Géorgie.

630. L'abus d'opiacés demeure un problème majeur dans les pays voisins de l'Afghanistan, voire dans ceux qui en sont proches. Pratiquement tous ces pays affichent des taux élevés d'abus de drogues; la République islamique d'Iran, par exemple, a le taux d'abus d'opiacés le plus élevé du monde, soit, selon les estimations, un taux de prévalence de 2,8 %. La toxicomanie continue de progresser en République islamique d'Iran: plus de 2 millions de personnes y feraient abus de drogues. Le Pakistan a un taux élevé d'abus d'opiacés: le taux estimatif de prévalence chez les personnes âgées de 15 à 64 ans en 2006 était de 0,7 %. De nombreux pays d'Asie centrale ont les mêmes taux d'abus de drogues, le principal problème étant désormais l'abus d'héroïne et non plus de cannabis et d'opium. En Asie centrale, le taux de dépendance à l'héroïne chez les toxicomanes connus varie entre 50 et 80 %, les taux les plus élevés étant enregistrés en Ouzbékistan et au Tadjikistan.

631. En dépit des taux élevés d'abus de drogues, de nombreux pays d'Asie centrale, dont la République islamique d'Iran, n'ont pas collecté de données complètes sur l'abus de drogues depuis plusieurs années. L'Organe note que certains gouvernements prennent des mesures dans ce domaine; par exemple, les résultats d'une enquête nationale d'évaluation de l'abus des drogues menée au Pakistan en 2006 viennent d'être publiés et montrent que 77 % des 628 000 consommateurs d'opiacés du pays font abus d'héroïne. La prévalence de l'abus de drogues par injection (125 000 personnes) a été estimée à environ 0,14 % de la population adulte en 2006, soit le double du taux de 2002. L'Organe encourage les autres gouvernements à suivre cet exemple et à entreprendre des enquêtes complètes et des évaluations rapides de la situation en matière d'abus de drogues dans leurs pays.

632. La criminalité liée à la drogue et l'abus de drogues augmentent en Palestine. Si la consommation de cannabis et l'injection d'héroïne ont sensiblement augmenté ces dernières années, la polyconsommation et l'abus de médicaments en vente libre gagnent également du terrain. Selon les données disponibles, 10 000 personnes dans la bande de Gaza et en Cisjordanie sont recensées comme toxicomanes, et il pourrait y en avoir encore 15 000 autres.

à Jérusalem. Actuellement, il n'existe pas de centres de réadaptation pour les toxicomanes en Cisjordanie ou dans la bande de Gaza.

633. L'Oman est de plus en plus utilisé comme pays de transit pour les envois de drogues illicites. En raison de ses frontières terrestres poreuses, des envois de cannabis, d'opium et d'héroïne en provenance d'Afghanistan, d'Iran (République islamique d') et du Pakistan y transitent clandestinement. Les dernières statistiques en date indiquent que plus de 1 000 personnes sont recensées comme toxicomanes et reçoivent un traitement gratuit en Oman.

634. Le cannabis, l'éphédra, les opiacés et les drogues de synthèse font l'objet d'abus en Asie centrale. On observe dans tous les pays de la sous-région une toxicomanie croissante et un abandon progressif de l'abus de cannabis et d'opium au profit de l'abus d'héroïne.

635. En 2006, le nombre de toxicomanes officiellement recensés au Kazakhstan a crû de 834 à 54 411 personnes (soit 0,5 % de la population âgée de 15 à 64 ans) et le passage de l'abus de cannabis à l'abus d'opium et d'héroïne s'est poursuivi. Au total, 7 842 personnes au Kirghizistan (soit 0,2 % de la population adulte) ont été officiellement recensées comme toxicomanes en 2006, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2005. Le nombre de personnes faisant abus de drogues illicites augmente au Tadjikistan aussi; selon les statistiques officielles, en 2006, 7 865 toxicomanes, dont 91 % font abus d'opiacés, y ont été recensés (soit 0,2 % de la population adulte). En Ouzbékistan, 19 964 personnes (soit 0,1 % de la population adulte) ont été recensées comme toxicomanes en 2006; selon certaines statistiques, 80 000 personnes y font abus d'héroïne par injection. Aucune statistique sur l'abus de drogues ou la propagation du VIH/sida n'est disponible pour le Turkménistan.

636. L'abus de drogues par injection augmente dans de nombreux pays d'Asie occidentale et contribue souvent à aggraver le problème du VIH. C'est l'un des principaux facteurs de propagation du virus au Kazakhstan et en Ouzbékistan, les deux pays de la région où le virus s'est propagé le plus rapidement. Jusqu'à 93 % des nouveaux cas d'infection à VIH au Tadjikistan sont liés à l'abus de drogues. Le même phénomène a été noté au Pakistan et dans les pays du Caucase du Sud.

637. Le nombre de cas de VIH/sida officiellement recensés en Asie centrale a augmenté de 30 %, passant de

14 799 en 2005 à 19 197 en 2006, l'abus de drogues par injection étant l'un des principaux facteurs contribuant à cette augmentation. Ce total tient compte d'une augmentation de 31 % au Kazakhstan (de 5 657 à 7 402 cas), de 30 % au Kirghizistan (de 826 à 1 070 cas), de 40 % au Tadjikistan (de 506 à 710 cas) et de 28 % en Ouzbékistan (de 7 810 à 10 015 cas).

#### *Substances psychotropes*

638. En Turquie, la quantité de drogues synthétiques saisies, principalement de la MDMA et du Captagon (essentiellement de l'amphétamine), a atteint en 2006 le plus haut niveau jamais enregistré (soit une augmentation de 71,6 % par rapport à 2005). La quantité de MDMA saisie dans le pays n'a cessé de monter rapidement, de 94 027 unités en 2002 à 1 457 698 unités en 2006, année au cours de laquelle la quantité de Captagon saisie a également atteint son plus haut niveau, soit 19 971 625 unités. Selon le Gouvernement, la Turquie est utilisée comme pays de transit pour les envois illicites de Captagon, alors que la MDMA est introduite clandestinement dans le pays pour être vendue sur le marché illicite en pleine croissance.

#### *Précurseurs*

639. La quantité d'anhydride acétique saisie en Turquie, bien qu'ayant augmenté ces dernières années, reste à un faible niveau comparée aux saisies très importantes des années précédentes. Au total, 5,2 millions de litres d'anhydride acétique ont été saisis en 2006, contre plus de 18 millions de litres en 2002. Bien que le nombre de laboratoires illicites d'héroïne démantelés dans le pays régresse et qu'on signale que la morphine base afghane est pour l'essentiel transformée en héroïne avant de parvenir en Turquie, l'Organe invite le Gouvernement turc à poursuivre ses efforts de réduction et à continuer de mettre en œuvre des mesures de contrôle aux frontières pour qu'il n'y ait pas de fabrication illicite d'héroïne sur son territoire.

## **D. Europe**

### **Principaux faits nouveaux**

640. Après avoir sensiblement augmenté pendant une dizaine d'années, l'abus de cannabis semble s'être stabilisé ou même avoir reculé dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Cela étant, le cannabis reste la

drogue la plus consommée en Europe et l'Europe occidentale demeure le plus grand marché de résine de cannabis du monde. Les saisies de cette substance ont diminué dans certains pays européens, ce qui pourrait être lié à la baisse de la production au Maroc.

641. L'Europe est le deuxième marché illicite de cocaïne du monde. Dans la plupart des pays d'Europe occidentale, en particulier ceux de la péninsule ibérique, une hausse sensible des saisies de cocaïne a été signalée. Au Portugal, par exemple, les saisies de cocaïne, qui étaient déjà très importantes, ont presque doublé. La cocaïne est de plus en plus souvent introduite en Europe en contrebande, via les pays d'Afrique de l'Ouest. L'abus de cocaïne progresse en Europe occidentale mais il est resté stable en Europe centrale et orientale. L'Organe se félicite de la mise en œuvre, en Espagne, d'un plan d'action pour lutter contre l'augmentation de cet abus et encourage les autres États européens où le taux de prévalence de l'abus de cocaïne est élevé à adopter des mesures similaires.

642. L'augmentation des saisies d'opiacés d'origine afghane en Fédération de Russie reflète le trafic accru d'opiacés dans la région. La ramification méridionale de la route des Balkans, qui passe par Istanbul, Sofia, Belgrade et Zagreb, est de plus en plus empruntée. L'abus d'opiacés, qui est resté stable ou a diminué en Europe occidentale et centrale, serait en hausse en Fédération de Russie et dans les pays d'Europe orientale, ainsi que dans certains pays d'Europe du Sud-Est situés le long de la route des Balkans. La demande de traitement pour abus d'opiacés est plus forte en Europe orientale (61 %) qu'en Europe occidentale (55 %).

643. L'Europe demeure une source importante de stimulants de type amphétamine. Leur fabrication illicite continue d'augmenter en Europe du Sud-Est et en Europe orientale. Le démantèlement de laboratoires de fabrication illicite de stimulants de type amphétamine a fréquemment été signalé en Moldova et en Slovaquie, ainsi que, occasionnellement, en Bulgarie, en Lituanie et en Ukraine. L'abus de MDMA est stable ou en régression dans la plupart des pays d'Europe occidentale. La fabrication illicite et l'abus de méthamphétamine continuent d'être limités à quelques pays d'Europe occidentale et centrale (Estonie, Lettonie, Lituanie, République tchèque et certaines régions d'Allemagne).

644. Ces dernières années, l'augmentation du trafic et de l'abus de drogues en Europe orientale a contribué à accélérer la propagation du VIH/sida. Un nombre important de nouveaux cas de contamination est dû au

partage du matériel d'injection ou aux comportements sexuels à risque associés à l'abus de drogues. L'Europe orientale est la région du monde où l'épidémie de VIH progresse le plus rapidement.

### Coopération régionale

645. Une conférence ministérielle portant sur les nouveaux signaux pour les politiques en matière de lutte contre la toxicomanie en Europe a été organisée par le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe à Strasbourg (France) en novembre 2006. La conférence a adopté un programme de lutte contre l'abus et le trafic de drogues axé sur les jeunes et dont les activités s'articulent autour des six volets suivants: prévention, traitement, éthique, aéroports, recherche et justice pénale. Dans ce cadre, le réseau MedNET (Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions), créé par la France et les Pays-Bas, a pour objectif de faciliter à la fois le dialogue et la coopération, ainsi que l'échange et le transfert de connaissances et d'expériences, entre l'Europe et l'Afrique du Nord. Dans le prolongement de la Conférence ministérielle, une base de données en ligne sur la recherche européenne en matière de drogues a été créée en janvier 2007.

646. Dans le cadre de l'Union européenne, un organisme à vocation opérationnelle a été mis en place pour lutter contre l'introduction de drogues de contrebande par voie maritime en Europe. En septembre 2007, les ministres de sept États membres de l'Union européenne (Espagne, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni) ont signé un accord portant création du Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogues (Maritime Analysis and Operations Centre-Narcotics, MAOC-N). Le MAOC-N a pour mission d'améliorer les renseignements en matière criminelle et de coordonner les opérations policières en haute mer, en vue d'intercepter les navires transportant de la cocaïne et du cannabis. Les autorités navales et les organismes de détection et de répression lui apporteront leur concours.

647. La dix-huitième Conférence internationale sur la réduction des risques liés à la drogue, organisée par l'OMS, l'ONUUDC, ONUSIDA, la Banque mondiale et le Gouvernement polonais, s'est tenue à Varsovie en mai 2007. Elle a réuni quelque 1 200 participants représentant les gouvernements, les organisations gouvernementales et non-gouvernementales ainsi que d'autres entités de la société civile. La Conférence a notamment abordé les thèmes suivants: sensibilisation au VIH/sida par la

formation, prévention du VIH/sida, et VIH/sida dans les prisons en Asie centrale et en Europe orientale.

648. Des représentants de 29 pays ont participé à la septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, tenue à Vienne en juin 2007. Ils ont examiné la situation de la coopération régionale et sous-régionale dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogues et ont adopté des recommandations sur le trafic de cocaïne en Europe, les techniques des services de détection et de répression aux fins des enquêtes transnationales, les groupes criminels opérant des réseaux de trafic illicite de drogues en Europe et le blanchiment d'argent.

649. Une initiative sur le profilage des amphétamines (Collaborative Harmonised Amphetamine Initiative) a été lancée dans l'Union européenne. Elle vise à établir les liens entre les drogues saisies et les groupes criminels grâce au profilage des stimulants de type amphétamine par différents laboratoires de police scientifique, dans plusieurs États membres de l'Union.

650. Le service des douanes russe participe régulièrement à l'opération internationale conjointe "Baltic Strike", qui a pour but de détecter et de fermer les itinéraires utilisés pour la contrebande de cocaïne à bord de cargos reliant les pays d'Amérique latine et la Fédération de Russie et d'autres pays d'Europe. Ses partenaires dans cette opération sont les services de police et des douanes de l'Allemagne, des États-Unis, de la Lettonie, de la Lituanie, du Royaume-Uni et de la Suède.

651. Avec l'Arménie, le Bélarus, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, la Fédération de Russie a participé entre 2003 et 2006 à plusieurs opérations d'interception à grande échelle, appelées opération "Canal", qui visaient principalement à mettre en place un système de sécurité collective amélioré pour prévenir le trafic de drogues en provenance d'Afghanistan. Ces opérations ont abouti à d'importantes saisies, dont 774 kg d'héroïne en 2006.

#### **Législation, politique et action à l'échelle nationale**

652. Selon les résultats d'une étude "Eurobaromètre" publiée en janvier 2007, la majorité des jeunes Européens sont opposés à la légalisation de l'usage du cannabis. Seul un quart des citoyens des États membres de l'Union européenne estimaient que la consommation personnelle de cannabis devait être légalisée dans toute l'Europe,

alors que plus des deux-tiers (68 %) s'y disaient opposés. Cinquante-sept pour cent des répondants âgés de 15 à 24 ans se déclaraient défavorables à la légalisation de l'usage de cannabis. Il convient cependant de noter que les opinions varient d'un pays à l'autre. Alors que cette idée est rejetée par une très forte majorité en Finlande (8 % sont pour), en Roumanie (9 %) et en Suède (9 %), en revanche, en Espagne et aux Pays-Bas, les répondants pensent (à 40 % et 49 % respectivement) que l'usage de cannabis devrait être légalisé dans toute l'Europe.

653. Selon un rapport de la Commission européenne publié en avril 2007, 24 États membres de l'Union européenne ont des programmes d'échange de seringues et d'aiguilles destinés aux toxicomanes; dans 15 d'entre eux, ces programmes couvrent l'ensemble du pays. Tous les États membres de l'Union proposent des traitements de substitution à base de méthadone et de buprénorphine, et ce type de programme s'est multiplié ces dix dernières années.

654. L'ONUDC continue d'apporter un appui aux opérations de détection et de répression en Europe. En 2007, il a fourni à l'Albanie des équipements d'inspection pour le poste frontière de Qafe Thane, point d'accès privilégié au pays depuis l'ex République yougoslave de Macédoine. Le nouveau dispositif d'inspection des véhicules de ce poste frontière a été inauguré le 26 juin 2007.

655. En mars 2007, la réglementation relative aux traitements de substitution à la drogue a été renforcée en Autriche, en vue notamment de limiter le détournement de morphine à libération lente vers les circuits illicites. Le nombre de toxicomanes participant à un programme de traitement de substitution dans le pays n'a cessé de croître entre 1996 et 2005, passant de 2 941 à 7 554 personnes, ce qui reflète l'essor de l'offre de traitements mais aussi, peut-être, une progression de l'abus d'opiacés.

656. En 2006, le Gouvernement du Bélarus a approuvé son programme national de lutte contre la criminalité pour la période 2006-2010, qui englobe des programmes de prévention de la toxicomanie et de réadaptation des toxicomanes. Dans le cadre de ce nouveau programme national, la Commission de sécurité de l'État, la Commission douanière, ainsi que le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la santé publique et le Ministère des affaires étrangères mèneront leurs propres activités de lutte contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes.

657. En Bulgarie, l'ONU DC soutient un projet de renforcement des capacités de l'Agence nationale des douanes en matière de renseignement dans le contexte de la lutte contre la drogue, qui a débuté en 2007.

658. En France, le Ministère de la santé a adopté, en novembre 2006, un plan pour le traitement et la prévention de toutes les formes de dépendance pour la période 2007-2011. Quelque 77 millions d'euros seront dépensés annuellement pendant cinq ans pour renforcer et coordonner les installations existantes et accroître encore les ressources destinées à la prévention et au traitement de la dépendance, non seulement aux drogues, mais aussi au tabac, à l'alcool et au jeu.

659. En Grèce, la Stratégie nationale de lutte contre les drogues (2006-2012) et le plan d'action contre les drogues (2006-2008) portent tout aussi bien sur la réduction de la demande que sur la réduction de l'offre, l'accent étant mis en particulier sur la prévention de la criminalité organisée et la lutte contre ce fléau. La Stratégie vise principalement à améliorer l'efficacité des activités de réduction de la demande, élargir l'accès au traitement de la toxicomanie, réduire le taux de décès liés à la drogue et mettre en place des mesures de substitution à l'emprisonnement des délinquants toxicomanes. Le plan d'action contre les drogues énonce les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de la Stratégie.

660. En Irlande, la loi sur la justice pénale promulguée par le Président en mai 2007 apporte plusieurs modifications au système de justice pénale. Elle étend notamment les pouvoirs de détention de la police et prévoit des peines incompressibles pour toute une série d'infractions. Beaucoup de ces modifications répondent aux préoccupations croissantes suscitées par la criminalité liée à la drogue.

661. L'Organe note la publication, en mars 2007, des résultats de la première enquête sur la prévalence de l'usage de sédatifs, de tranquillisants et d'antidépresseurs au cours de la période 2002-2003 en Irlande et en Irlande du Nord (Royaume-Uni). D'après cette enquête, le taux de prévalence au cours de la vie parmi les personnes de 35 à 64 ans (16 %) était deux fois supérieur à celui observé chez les personnes de 15 à 34 ans (8 %). Un taux de prévalence plus élevé a été constaté chez les femmes. Il existe en outre des corrélations entre divers indicateurs de pauvreté et les taux élevés de prévalence.

662. En mai 2007, le Gouvernement néerlandais a soumis à la chambre basse du Parlement un document sur

la poursuite de la politique relative aux drogues synthétiques qui prévoit un durcissement de la répression du commerce et de la production de ces substances, des mesures énergiques de prévention et d'information et l'intensification de la coopération internationale. Cette politique cible tous les maillons de la chaîne criminelle, depuis la production des matières premières jusqu'à la commercialisation du produit final. Dans les cinq années qui ont suivi son adoption en 2001, plus de 20 millions de comprimés de MDMA et des milliers de litres de précurseurs ont été saisis par les services de détection et de répression néerlandais. Le Gouvernement a indiqué que la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine semblait avoir diminué aux Pays-Bas.

663. En octobre 2007, un comité national de contrôle des drogues ayant pour tâche de prendre de nouvelles mesures pour lutter contre le trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs chimiques a été créé par décret présidentiel en Fédération de Russie. Même si l'Agence fédérale de contrôle des drogues du pays est toujours chargée de coordonner les activités de répression du trafic, le Comité a pour mandat de suivre et de coordonner la prise de décision et la mise en place d'organes d'exécution à tous les niveaux du Gouvernement.

664. En Fédération de Russie, le Gouvernement envisage d'élaborer une législation qui rendrait le traitement des toxicomanes obligatoire. L'Agence fédérale de contrôle des drogues compte que, une fois adoptée, la nouvelle loi aboutira à la création de centres médicaux spécialisés où les toxicomanes seront envoyés sur décision judiciaire.

665. En Espagne, le nombre d'inculpations pour possession et consommation de drogues dans des lieux publics n'a cessé d'augmenter depuis 1997 et a presque triplé de 1996 à 2004. En 2006, il y a eu un nombre record de 218 656 inculpations, soit une hausse de 26,3 % par rapport à l'année précédente. Les inculpations pour possession ou usage de cannabis ont représenté plus des deux tiers (77,32 %) du total des inculpations pour 2006.

666. En juin 2007, un plan d'action contre la cocaïne pour la période 2007-2010 a été lancé par le Ministre espagnol de la santé pour répondre à la forte progression de l'abus de cette substance dans le pays. En effet, ces dernières années, la prévalence annuelle de l'abus de cocaïne en Espagne a quadruplé parmi les adolescents et a doublé parmi la population en général. Le plan d'action vise notamment à réduire l'abus de cocaïne, à mieux sensibiliser la population aux risques qui y sont associés

et à améliorer l'aide apportée aux cocaïnomanes. Il cherche à combattre les idées reçues et à mieux sensibiliser aux dangers que présente cet abus. La mise en œuvre du plan a déjà commencé. Son coût annuel est estimé à environ 7 millions d'euros.

667. En Suède, le plan d'action national contre les stupéfiants pour la période 2006-2010 met l'accent sur la nécessité de définir des priorités politiques et de mobiliser des ressources locales afin de résoudre les problèmes liés aux drogues, ainsi que de maintenir l'équilibre entre les mesures de réduction de l'offre et celles de réduction de la demande. Il souligne en outre l'importance de la participation des enfants et de leurs parents aux programmes de prévention de la toxicomanie. D'après les enquêtes réalisées par l'Institut national suédois de santé publique, la Suède est l'un des pays d'Europe où les taux de prévalence au cours du mois et au cours de la vie sont les plus faibles.

668. Au Royaume-Uni, la consultation publique la plus vaste jamais réalisée concernant la stratégie nationale de contrôle des drogues a débuté en juillet 2007. Elle vise à stimuler une réflexion novatrice et constructive sur le meilleur moyen de limiter les dommages causés par les drogues. Le Gouvernement a prié le Conseil consultatif sur l'abus de drogues de revoir la classification du cannabis, qui a été déclassé il y a quelques années, et d'examiner les politiques nationales concernant cette substance compte tenu de sa puissance accrue. Dans le cadre du processus de consultation, une série d'ateliers et de manifestations seront organisés au sein des collectivités, et les familles, les toxicomanes et les anciens toxicomanes seront invités à examiner les moyens de réduire encore les dommages causés par l'abus de drogues. Le Gouvernement prévoit en outre de distribuer 200 000 dépliants sur la consultation dans l'ensemble du pays, dans les postes de police, les bibliothèques et les associations, pour faire connaître cette initiative et impliquer davantage la population dans un débat de portée nationale.

669. Le Groupe parlementaire multipartite sur le mésusage de médicaments au Royaume-Uni a lancé en juillet 2007 une enquête sur l'ampleur et la nature de l'abus de médicaments délivrés sur ordonnance et sans ordonnance dans le pays. Cette enquête, dont les conclusions seront publiées en 2008, comportera une étude approfondie d'un aspect de l'abus de drogues souvent méconnu, même s'il touche de nombreuses personnes.

670. Au Royaume-Uni, un plan d'action visant à réduire les dommages liés à la drogue a été publié en mai 2007. Il énonce une série de mesures générales à prendre en Angleterre en matière de réduction des risques dans le contexte du traitement de la toxicomanie, en vue de réduire le nombre de décès liés à la drogue ou d'infections par des virus à diffusion hématogène parmi les toxicomanes. Le plan d'action prévoit non seulement des mesures visant directement à atteindre ce but, mais aussi la poursuite d'objectifs plus larges, à savoir prévenir l'abus de drogues et encourager une plus grande stabilité dans le traitement et l'appui apportés aux toxicomanes. Une campagne de promotion de la santé sera menée et l'on s'efforcera d'améliorer les services et les activités de surveillance, grâce notamment à une amélioration de la qualité des données sur les décès liés à la drogue et les infections par des virus à diffusion hématogène. Ces activités seront financées grâce à un programme spécial d'environ 2 millions de livres sterling. Le plan d'action sera exécuté selon une approche intégrée aux niveaux national, infranational et local.

### **Culture, production, fabrication, trafic et abus**

#### *Stupéfiants*

671. Le cannabis reste la substance la plus répandue en Europe, région qui est en outre le premier marché de résine de cannabis du monde; il est cultivé dans de nombreux pays d'Europe occidentale. Aux Pays-Bas, environ 2 tonnes de cannabis local ("Nederwiet") ont été saisies en 2005. Selon l'Office fédéral allemand de police criminelle, la culture illicite du cannabis en intérieur avec du matériel professionnel se développe en Allemagne, où le nombre de plants confisqués a augmenté depuis 2002. Initialement pratiquée essentiellement dans la région de l'Allemagne proche des Pays-Bas, la culture en intérieur semble s'être étendue à d'autres régions. La Police fédérale belge a signalé une hausse du nombre de plants de cannabis saisis (74 140 plants en 2005, 107 249 en 2006). Le cannabis est également cultivé au Royaume-Uni, sans que l'ampleur de cette culture ne soit connue.

672. Des cultures illicites de cannabis ont également été signalées en Bulgarie. Environ la moitié du cannabis produit illicitement dans ce pays est destinée au marché illicite local. Les autorités polonaises ont fait état de cultures illicites dissimulées dans des champs de céréales, des jardins et des serres dans le centre, le sud-est et l'ouest du pays; près de 45 % du cannabis produit localement est exporté, essentiellement vers l'Europe

occidentale. L'Albanie reste un gros exportateur de cannabis, acheminé en contrebande par voie terrestre via l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Bulgarie vers la Turquie, ainsi que vers la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie, le Monténégro, la Slovénie et les pays d'Europe occidentale.

673. La quantité de résine de cannabis saisi en Europe a diminué, ce qui pourrait être lié au recul de la production de résine au Maroc. En Espagne, pays où le volume de résine de cannabis saisi est de loin le plus élevé, les quantités saisies ont diminué de 31 % entre 2005 (669 tonnes) et 2006 (459 tonnes). La diminution a été encore plus marquée au Portugal (70 %), où 8 tonnes ont été saisies en 2006, contre 28 tonnes en 2005. Une réduction du volume des saisies a également été signalée en France. En Belgique, cependant, la Police fédérale a signalé une saisie de 45 tonnes de résine de cannabis lors d'une seule opération, en février 2007.

674. Selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), une augmentation générale de la consommation de cannabis a été observée en France ces 15 dernières années. Actuellement, davantage de jeunes de 18 à 25 ans consomment du cannabis chaque mois qu'en 2002. L'usage régulier de cannabis (au moins 10 fois dans les 30 derniers jours) a en outre fortement augmenté entre 2000 et 2005 (passant de 1,7 % à 2,7 %) parmi les personnes de 18 à 64 ans, hommes et femmes confondus. En Allemagne, cependant, l'usage régulier de cannabis parmi les personnes âgées de 18 à 19 ans a chuté, passant de 6,4 % en 1993 à 4,3 % en 2007.

675. Selon le *Rapport mondial sur les drogues pour 2007*<sup>94</sup> de l'ONUDC, l'Italie et l'Espagne sont les pays d'Europe occidentale qui ont le taux de prévalence annuelle le plus élevé pour l'usage du cannabis. En Italie, ce taux n'a cessé d'augmenter chez les jeunes et les adultes, passant de 6,2 % en 2001 à 7,1 % en 2003 et 11,2 % en 2005. En Espagne, néanmoins, l'usage du cannabis est resté quasiment inchangé entre 2003 (11,3 %) et 2005 (11,2 %).

676. Au Royaume-Uni, les taux de prévalence annuelle et mensuelle sont en régression en Angleterre et au Pays de Galles. La prévalence annuelle de l'usage du cannabis parmi les personnes de 16 à 59 ans est passée de 10,3 % en 1998 à 8,7 % au cours de la période 2005-2006, pendant que le taux de prévalence mensuelle passait de

6,1 % à 5,2 %. Les taux de prévalence annuelle les plus faibles ont été signalés par Malte, la Roumanie, la Bulgarie et la Grèce.

677. L'Europe reste la deuxième destination des envois de cocaïne. En 2005 déjà, la quantité de cocaïne saisie dans la région avait atteint un record de près de 107 tonnes, soit une hausse de 48 % par rapport à 2004. En 2006, ce chiffre a encore augmenté et la tendance semble s'être poursuivie en 2007. Les quantités de cocaïne saisies ont fortement augmenté dans de nombreuses régions d'Europe. En Espagne, pays où sont effectuées la plupart des saisies de cocaïne en Europe, elles ont augmenté (de 2,52 %) pour s'établir à 49,6 tonnes en 2006. Au Portugal, ces saisies ont considérablement augmenté, passant de 18 tonnes en 2005 à 34 tonnes en 2006; le Portugal est donc actuellement considéré comme un point d'entrée important de la cocaïne en Europe. En Irlande, les saisies de cette substance ont également considérablement augmenté de 2002 à 2006, passant de 17 kg seulement à environ 270 kg. En Allemagne, les quantités saisies ont augmenté de 59 % entre 2005 (1 079 kg) et 2006 (1 717 kg). En Suisse, elles ont fortement augmenté (de 25 %) en 2006, atteignant 354 kg, contre 283 kg en 2005. Des saisies accrues de cocaïne ont également été signalées en Finlande en 2006, tandis qu'un recul a été enregistré en Autriche.

678. L'abus de "crack" reste marginal dans tous les pays d'Europe occidentale, sauf peut-être au Royaume-Uni. Moins de 4 kg de "crack" ont été saisis en Allemagne en 2006. Environ 98 % de la quantité totale saisie a été confisquée à Hambourg et à Hesse. Les villes de Hambourg et de Francfort sont des plaques tournantes du trafic de "crack" dans le pays.

679. Ces dernières années, l'abus de cocaïne a beaucoup augmenté en Europe occidentale et du Sud-Est, et il est resté stable en Europe centrale et orientale. Les taux de prévalence annuelle les plus élevés sont enregistrés en Espagne (3 %), au Royaume-Uni (2,4 %) et en Italie (2,1 %)<sup>95</sup>. En Espagne, l'abus de cocaïne a fortement augmenté au cours de la période 1995-2005. Selon une enquête auprès des ménages réalisée dans le pays en 2005-2006, le taux de prévalence annuelle de l'abus de cocaïne en poudre dans l'ensemble de la population y est

<sup>94</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.07.XI.5.

<sup>95</sup> Les données pour divers pays portent sur des années différentes et ne sont par conséquent pas nécessairement toujours comparables.

passé de 1,8 % en 1995 à 3 % en 2005, et la prévalence annuelle de l'abus de cocaïne parmi les mineurs a quadruplé entre 1994 (1,8 %) et 2004 (7,2 %). Le Gouvernement espagnol a pris des mesures pour remédier à cette situation.

680. Au Royaume-Uni, l'abus de cocaïne en poudre a augmenté en Angleterre et au Pays de Galles, passant de 2 % en 2004-2005 à 2,4 % en 2005-2006. En 2006, on a constaté 421 décès liés aux drogues en Écosse, soit 85 (25 %) de plus qu'en 2005. En Italie, le taux de prévalence annuelle de l'abus de cocaïne parmi les jeunes et les adultes n'a cessé d'augmenter, passant de 1,1 % en 2001 à 1,2 % en 2003 puis 2,1 % en 2005, atteignant un niveau bien supérieur à la moyenne européenne de 0,8 %. Les taux de prévalence annuelle les plus bas d'Europe occidentale pour l'abus de cocaïne ont été observés en Grèce (0,1 %) et en Suède (0,2 %).

681. La quasi-totalité de l'héroïne que l'on trouve sur les marchés illicites d'Europe provient d'Afghanistan. En raison de sa situation géographique, la Turquie demeure un important couloir de trafic d'héroïne vers l'Europe et le point de départ de la route des Balkans. En outre, de l'héroïne continue d'être introduite clandestinement en Fédération de Russie via l'Asie centrale, par la "route de la soie", pour la consommation intérieure mais aussi pour être acheminée vers les États membres de l'Union européenne. Cette substance emprunte également une route plus méridionale qui relie l'Afghanistan et le Pakistan, d'où elle rejoint l'Europe par voies maritime ou aérienne.

682. Dans la plupart des pays d'Europe occidentale, les quantités d'héroïne saisies semblent en régression. Au Portugal, par exemple, la quantité saisie a diminué de 21 % entre 2005 (182 kg) et 2006 (144 kg). En Suisse, les saisies ont chuté de 10 % de 2005 (256 kg) à 2006 (231 kg). En Espagne, 471 kg d'héroïne ont été saisis en 2006, ce qui représente une forte hausse par rapport à 2002 (71,57 %) et à 2005 (170,74 %). Une hausse des saisies d'héroïne a en outre été signalée en Allemagne, où 879 kg d'héroïne ont été saisis en 2006, soit 12 % de plus qu'en 2005 (787 kg).

683. Il y aurait au total 3,3 millions d'héroïnomanes en Europe. Pour l'essentiel, l'abus d'héroïne est demeuré stable, voire a reculé en Europe occidentale et centrale. En France, par exemple, la prévalence de la consommation d'héroïne au cours de la vie chez les personnes de 18 à 44 ans est resté stable entre 1995 et 2005 (environ 1 %). En Allemagne, le nombre d'usagers

problématiques se situe entre 78 000 et 158 000. L'héroïne est de plus en plus souvent fumée. Une hausse de l'abus d'opiacés a été observée dans les pays d'Europe orientale, en particulier dans les États membres de la Communauté d'États indépendants (CEI) et dans les pays d'Europe du Sud-Est situés le long de la route des Balkans. En Europe orientale, il y aurait environ 1,75 million d'héroïnomanes, soit 1,2 % de la population âgée de 15 à 64 ans.

684. Selon le Gouvernement russe, au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le nombre total de toxicomanes recensés était de 350 267, dont la plupart consommaient des opiacés (87,7 %). En 2006, 12 % des toxicomanes suivant un traitement étaient séropositifs. L'abus de drogues par injection est toujours le premier facteur de transmission de l'infection à VIH en Fédération de Russie.

#### *Substances psychotropes*

685. L'Europe demeure un important fournisseur d'amphétamines. En Europe occidentale, le plus gros volume de saisies d'amphétamines a été enregistré aux Pays-Bas, suivi par le Royaume-Uni et l'Allemagne. Les saisies d'amphétamines n'ont cessé de croître en Allemagne; en 2006, elles ont augmenté de 8 %, pour atteindre 723 kg. En 2006, les autorités russes ont détecté 1 700 installations utilisées pour la fabrication illicite de drogues synthétiques, dont 136 laboratoires chimiques, preuve que des stimulants de type amphétamine sont également fabriqués en Fédération de Russie.

686. Les saisies de MDMA semblent se contracter en Europe. En Espagne, la quantité saisie en 2006 était de 16 % inférieure à celle saisie en 2005 et de 66 % inférieure à celle de 2002, année où un record avait été atteint. Au total, 481 583 comprimés de MDMA ont été saisis dans le pays en 2006, contre 572 871 en 2005. En Allemagne, la quantité de MDMA saisie a diminué de 32 % entre 2005 et 2006.

687. La grande majorité des comprimés de MDMA saisis dont on a pu déterminer l'origine ou l'itinéraire de transit provenaient des Pays-Bas. Comme pour les amphétamines, beaucoup des comprimés de MDMA ont été saisis alors qu'ils étaient acheminés vers l'Europe orientale et méridionale.

688. Le Royaume-Uni, qui est le plus gros marché d'amphétamine d'Europe, observe depuis 2000 une diminution constante de la prévalence annuelle de l'abus d'amphétamine dans l'ensemble de la population, ce qui

reflète l'intensification des efforts de prévention et des mesures de réduction. En Europe occidentale, c'est dans une région du Royaume-Uni (Irlande du Nord) qu'a été enregistré le taux de prévalence annuelle le plus élevé pour l'abus de MDMA (1,6 %); ce taux a toutefois diminué de 46 % depuis 2000. L'abus de MDMA aurait en outre accusé un recul dans d'autres parties du Royaume-Uni (en Angleterre et au pays de Galles), ainsi qu'en Espagne.

### Missions

689. Une mission de l'Organe s'est rendue en Albanie en novembre 2007. L'Organe note que le Gouvernement fait preuve d'une volonté politique et d'un engagement plus affirmés à l'égard des objectifs des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Le Gouvernement a réalisé des avancées face au problème de la drogue dans le pays et amélioré sa coopération avec l'Organe depuis la précédente mission que celui-ci avait envoyée, en 2002. L'Organe note que l'Albanie a, ces dernières années, intensifié sa lutte contre les drogues, mais qu'un certain nombre de problèmes demeurent. Une stratégie nationale antidrogue, couvrant la période 2004-2010, a été élaborée, mais on se sait pas très bien où elle en est.

690. Ces dernières années, l'Albanie est apparue comme un segment important de la route des Balkans. L'Organe prend note des efforts déployés par le Gouvernement contre la production et le trafic de drogues illicites. Il est toutefois préoccupé par le fait que, malgré des mesures de détection et de répression efficaces, comme le récent moratoire sur la circulation des vedettes rapides le long de la côte albanaise, les organisations de trafic restent puissantes et continuent de faire obstacle à la lutte contre les drogues en Albanie et dans d'autres pays d'Europe. L'Organe prie instamment le Gouvernement de limiter l'influence et les activités des organisations criminelles, en particulier de celles qui sont dirigées par des citoyens albanais, et de lutter contre la corruption à tous les niveaux. Il lui recommande de redoubler d'efforts pour éliminer la culture de la plante de cannabis et le trafic de drogues dans la région.

691. L'Organe encourage les autorités albanaises compétentes à procéder, si nécessaire avec l'aide de l'OMS et de l'ONUDD, à une évaluation de l'abus de drogues dans le pays afin de pouvoir élaborer et appliquer des mesures de lutte appropriées et de proposer un programme complet de prévention et de traitement. L'Organe prie instamment le Gouvernement albanais de

prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer la coordination et la coopération entre les institutions et organismes chargés du contrôle des drogues et pour mettre en place un mécanisme de contrôle approprié et en assurer le bon fonctionnement, conformément aux dispositions des traités internationaux en la matière.

692. L'Organe a envoyé une mission en Bosnie-Herzégovine en juin 2007 pour discuter avec le Gouvernement de l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et de l'ensemble de la législation en la matière, en particulier de la loi relative à la prévention et à la répression de l'abus de stupéfiants, adoptée en février 2006. Il note que le Gouvernement n'a encore pris aucune mesure pour appliquer la nouvelle législation, en particulier les dispositions prévoyant la création d'une commission nationale interministérielle chargée de coordonner le contrôle des drogues, ainsi que d'un organisme de réglementation en matière de drogues. Il estime que de nouveaux efforts dans le domaine de la réduction de la demande sont nécessaires, notamment en ce qui concerne la collecte de données, étant donné que l'on ne dispose pas aujourd'hui d'informations complètes et fiables concernant l'abus de drogues dans le pays.

693. L'Organe encourage le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine à appliquer sans plus tarder la nouvelle législation en matière de contrôle des drogues. Cela lui permettrait de clarifier les rôles et responsabilités respectifs des diverses autorités nationales compétentes pour ce qui est de l'application des traités internationaux sur le sujet et d'engager une coopération efficace avec l'Organe, notamment en lui communiquant les rapports prévus par les traités. Le Gouvernement est invité à créer un organisme de réglementation en matière de drogues, à élaborer une stratégie nationale complète de lutte contre l'abus de drogues, à fournir des ressources adaptées aux autorités nationales compétentes et à dispenser une formation appropriée à leurs agents.

694. En novembre 2006, l'Organe a envoyé une mission en Lituanie. Il note que le Gouvernement a fait preuve de l'engagement politique et de la volonté nécessaires pour lutter contre l'abus et le trafic de drogues et contre la criminalité organisée. Outre les ministères qui sont chargés de domaines précis de la lutte contre les drogues, comme les Ministères de l'intérieur, de la santé, de la justice, de la sécurité sociale et de l'éducation, la commission parlementaire de prévention de la toxicomanie traite également des questions relatives au sujet. Le département du contrôle des drogues, qui relève

directement du Gouvernement, est le principal organisme chargé de mettre en œuvre les politiques de prévention et de contrôle. En outre, 60 commissions municipales de contrôle des drogues ont été créées.

695. Outre le cannabis, les drogues dont l'abus est le plus répandu en Lituanie sont les amphétamines et l'"ecstasy". Il est fait état d'une importante consommation de drogues dans les boîtes de nuit, les discothèques et autres établissements de divertissement. La progression de l'abus de drogues synthétiques est le principal problème du pays. Le marché illicite est approvisionné par la fabrication clandestine locale d'amphétamines et par la contrebande d'"ecstasy" en provenance essentiellement des Pays-Bas. Les amphétamines fabriquées illicitement en Lituanie sont introduites en Norvège et en Suède ainsi que, depuis peu, en Islande. L'Organe note que le Gouvernement s'efforce de mettre en place des programmes complets de traitement de la toxicomanie.

696. Les autorités lituaniennes ont signalé que la consommation de médicaments délivrés sur ordonnance posait problème. Selon le département du contrôle des drogues, environ 20 % de la population adulte fait un usage impropre ou abusif de tels médicaments. La contrebande de flunitrazépam par les groupes criminels organisés lituaniens dans les pays scandinaves se poursuit. Depuis qu'il a été mis fin au détournement de cette substance à partir des marchés licites, la contrebande de comprimés authentiques a fait place à celle de comprimés contrefaits en Lituanie. Les agents de détection et de répression lituaniens ont saisi en 2006 de grandes quantités de précurseurs, dont la plupart provenaient du Bélarus et de l'Ukraine (PMK et BMK) pour servir à la fabrication illicite d'amphétamines en Lituanie ou être acheminés dans d'autres pays pour la fabrication illicite de MDMA ("ecstasy"). L'Organe reconnaît l'importance de la collaboration entre pays voisins pour lutter contre le trafic de drogues et la contrebande de précurseurs.

697. L'Organe a envoyé une mission au Royaume-Uni en octobre 2007 pour discuter avec le Gouvernement, entre autres, de la coopération au maintien d'un équilibre entre l'offre et la demande licites de matières premières

opiacées à l'échelle mondiale. La mission a également examiné avec les autorités les mesures à prendre pour que le Royaume-Uni communique à l'Organe toute les informations sur les stupéfiants et les substances psychotropes qu'il est tenu de lui adresser conformément aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. L'Organe est convaincu que le Gouvernement renforcera les ressources humaines du Ministère de l'intérieur qui sont chargées de recueillir des données et de lui fournir des statistiques. Le Gouvernement devrait également s'assurer que le système d'inspection des activités licites faisant intervenir des stupéfiants et des substances psychotropes fonctionne bien.

698. L'Organe se félicite de la détermination avec laquelle le Gouvernement s'attaque au phénomène de la drogue, au moyen d'un ensemble complet de mesures contre l'abus et le trafic illicite. Le Gouvernement annoncera sa nouvelle stratégie de contrôle des drogues début 2008. L'Organe note qu'il met l'accent en particulier sur la prévention de l'abus et l'offre d'un traitement aux jeunes toxicomanes. La politique du pays comprend également des activités de réduction des risques. L'Organe constate avec satisfaction que le Gouvernement s'emploie à ce que ces activités soient conformes aux dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à ce qu'aucun local où les toxicomanes pourraient consommer en toute impunité des drogues qu'ils se seraient procurées sur le marché illicite ne fonctionne sur le territoire.

699. L'Organe prend note des mesures vigoureuses prises par les services de détection et de répression du Royaume-Uni pour prévenir le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes. L'Agence de lutte contre la grande criminalité organisée, devenue opérationnelle en 2006, s'attache à appliquer une approche globale, fondée sur le renseignement, pour s'attaquer aux diverses formes de criminalité organisée, dont le trafic de drogues. L'Organe invite le Gouvernement britannique à lui faire part, ainsi qu'aux autres gouvernements et aux organisations internationales concernées, de l'expérience de l'Agence.

700. Le Royaume-Uni contribue aux efforts déployés par la communauté internationale pour stopper le flux de précurseurs, en particulier d'anhydride acétique, vers l'Afghanistan. L'Organe invite le Gouvernement à lui faire part des informations dont il dispose et à appuyer les initiatives internationales prises dans ce domaine, comme le Projet "Cohesion".

## E. Océanie

### Principaux faits nouveaux

701. La fabrication clandestine de stimulants de type amphétamine, et notamment de méthamphétamine, continue en Océanie. À cause de leur isolement géographique, de la perméabilité de leur façade maritime et de la faiblesse relative des mesures de contrôle, les États insulaires d'Océanie sont extrêmement susceptibles d'être utilisés par les trafiquants de drogues. En outre, dans la mesure où les liaisons de transport se développent avec l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Asie, les pays d'Océanie servent de plus en plus au transbordement de stimulants de type amphétamine et d'autres drogues illicites passés en contrebande. Les récentes saisies de pseudoéphédrine et d'éphédrine, produits chimiques précurseurs souvent utilisés dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine, font penser que les criminels se tournent peut-être vers les préparations pharmaceutiques contenant des précurseurs pour fabriquer illégalement des stimulants de type amphétamine dans la région, en particulier en Australie et en Nouvelle-Zélande. Les systèmes postaux des pays de la région sont de plus en plus utilisés pour l'acheminement illégal de substances psychotropes en particulier et, dans une moindre mesure, de précurseurs chimiques. Le trafic de substances qui ne sont pas placées sous contrôle international, comme le GBL et la kétamine, continue de poser problème dans la région.

702. L'Océanie est parmi les régions du monde où l'abus de cannabis et de stimulants de type amphétamine est le plus répandu, et le cannabis y reste la drogue dont l'abus est le plus fréquent. L'abus de cannabis est particulièrement répandu en Australie, en Micronésie (États fédérés de), en Nouvelle-Zélande et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Un taux élevé d'abus de stimulants de type amphétamine a été signalé dans les pays de la région, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

### Coopération régionale

703. L'Australie et la Nouvelle-Zélande continuent de fournir une assistance technique aux autres pays d'Océanie pour augmenter la sécurité aux frontières. Les deux pays soutiennent l'initiative de police régionale (Pacific Regional Policing Initiative), qui vise à améliorer l'efficacité des services de police des petits États insulaires d'Océanie afin que ceux-ci contribuent davantage à la sécurité régionale. Les services australiens de détection et de répression ont organisé en juin 2007, à Apia (Samoa), un stage de formation à la détection, au démantèlement et à l'élimination des associations criminelles internationales à l'intention d'agents des services de police, de douane et d'immigration des pays suivants: Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et Vanuatu. La Nouvelle-Zélande, membre du comité de pilotage, a continué d'aider à développer et à promouvoir le système d'information sur la lutte contre la fraude pour la région Asie et Pacifique, système régional douanier d'information et de base de données. L'Australie a mis en place un forum du Pacifique Sud pour le contrôle des précurseurs, projet régional visant à accentuer la coopération pour résoudre des problèmes liés au détournement de précurseurs et à la fabrication de stimulants de type amphétamine. Le Forum, qui compte 13 membres (pays et organisations régionales), a examiné un plan stratégique pour la région au cours d'une réunion tenue en février 2007 à Sydney (Australie).

704. En octobre 2006, les services néo-zélandais de détection et de répression ont, en coopération avec leurs homologues australiens, démantelé une association régionale de contrebande qui aurait assuré le transport clandestin de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud vers l'Australie en passant par la Nouvelle-Zélande. Le travail commun a démarré en juin 2006, lorsque 18 kg de cocaïne dissimulés dans un envoi de fret maritime destiné à l'Australie ont été découverts. En septembre 2006, les services néo-zélandais ont détecté à nouveau 8 kg de cocaïne dissimulés dans un envoi de fret maritime destiné à l'Australie. Ces saisies ont permis d'identifier et d'arrêter des membres de l'association criminelle en Australie.

### Législation, politique et action à l'échelle nationale

705. L'Australie a encore renforcé sa législation pour combattre la fabrication illicite de substances placées sous contrôle. En vertu d'une loi de la Nouvelle-Galles du Sud

intitulée “Drug Misuse and Trafficking Amendment (Hydroponic Cultivation) Act 2006”, adoptée en juin 2006, faire assister des jeunes de moins de 16 ans à la fabrication de drogues illicites ou les mettre en présence de substances stockées en vue de cette fabrication constitue une infraction. En novembre 2006, le Parlement de la Nouvelle-Galles du Sud a pénalisé la possession de presses à comprimés utilisées pour la fabrication de MDMA en vertu de la loi intitulée “Crimes and Courts Legislation Amendment Act 2006”. Une législation analogue a été approuvée par le Parlement du Queensland en avril 2006 et par le Parlement de Victoria en août 2006. L’Organe encourage les autres États australiens à examiner la législation en vigueur et à la renforcer le cas échéant.

706. En septembre 2006, le règlement intitulé “Drug Misuse and Trafficking Regulation 2006” de la Nouvelle-Galles du Sud a modifié la législation existante pour permettre aux personnes s’injectant des drogues de se procurer des seringues hypodermiques stériles et le matériel connexe, afin de prévenir la propagation de maladies contagieuses et de réduire au minimum les risques sanitaires liés à l’abus de drogues par injection. Ce texte révisé prévoit également la diffusion d’informations concernant les règles d’hygiène à observer lors de l’utilisation de seringues hypodermiques pour prévenir la propagation de maladies contagieuses. L’Organe demande à l’Australie de faire en sorte que de telles activités soient exécutées en conformité avec les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

707. Le règlement intitulé “Drug Misuse and Trafficking Regulation 2006” de la Nouvelle-Galles du Sud a étendu les pouvoirs dont dispose la police pour surveiller le détournement des précurseurs et prendre des mesures à l’encontre des particuliers et des entreprises qui ne respectent pas les règlements applicables.

708. En décembre 2006, le Parlement de la Nouvelle-Galles du Sud a modifié la législation existante relative à la prescription de substances placées sous contrôle international. Le règlement intitulé “Poisons and Therapeutic Goods Amendment Regulation 2006” autorise le Directeur général de la Division de la santé à prendre des dispositions en vue de l’utilisation d’ordonnances électroniques; permet aux pharmaciens de fournir des médicaments faisant l’objet de restrictions, y compris des substances placées sous contrôle international, à des établissements médicalisés pour les cas d’urgence; et

prévoit que les médecins n’ont pas besoin d’autorisation pour prescrire de la buprénorphine sous la forme de dispositifs transdermiques.

709. Comme suite à l’application, en janvier 2006, de mesures nationales de contrôle plus rigoureuses sur la pseudoéphédrine, l’Australie a adopté d’autres dispositions législatives pour contrôler la vente de cette substance. Depuis avril 2006, tous les médicaments contenant de la pseudoéphédrine, comme par exemple les préparations liquides contenant plus de 800 mg de pseudoéphédrine, et tous les produits renfermant un ou plusieurs principes actifs, dont les capsules et comprimés contenant plus de 720 mg de pseudoéphédrine, ont été classifiés de nouveau et ne peuvent plus être vendus que sur prescription médicale.

710. En Australie, l’État du Queensland a mis en place en 2006 un système de renseignement et de surveillance en ligne des ventes appelé “Project Stop”. Ce système permet de suivre en temps réel la vente au détail de médicaments à base de pseudoéphédrine dans les pharmacies. Il aide les pharmaciens à déterminer, compte tenu des achats récents, si un client a, du point de vue médical, réellement besoin du produit recherché, et fournit en outre à la police des renseignements sur les activités illicites. Utilisée actuellement avec succès au Queensland, la base de données sera mise en place au niveau national en 2007. L’Organe accueille avec satisfaction l’initiative prise au Queensland et encourage les autres États du pays à suivre cet exemple.

711. En 2006, les douanes australiennes ont mis en service une installation améliorée de filtrage des envois postaux à Melbourne. Faisant appel à la fois à des appareils à rayons X, à des chiens détecteurs et à des examens physiques, cette installation permet de rechercher dans tous les envois postaux internationaux des marchandises illicites, et notamment des drogues.

712. D’autres pays de la région ont adopté des mesures de contrôle supplémentaires. En août 2006, le Sénat des Palaos a adopté une loi obligeant tous les élus à se soumettre à un test de dépistage de l’abus de drogues illicites.

### **Culture, production, fabrication, trafic et abus**

#### *Stupéfiants*

713. Le cannabis est cultivé illicitement dans toute l’Océanie. Bien que certaines quantités de cannabis provenant des régions montagneuses de la Papouasie-

Nouvelle-Guinée aient été introduites clandestinement en Australie et que des graines de cannabis aient été achetées en ligne et acheminées des Pays-Bas par la poste, la plupart du cannabis détecté en Australie continue de provenir des sites de culture illicite du pays. Cette culture reste aussi répandue en Nouvelle-Zélande.

714. Aux Fidji, les services de détection et de répression ont mobilisé les collectivités locales dans la lutte contre la drogue. En 2006, plusieurs régions des Fidji se sont associées à la campagne lancée pour éradiquer la culture illicite du cannabis. Dans le cadre de deux opérations antérieures menées en 2003, les services de détection et de répression avaient coopéré avec les collectivités locales pour détruire 6 280 plants de cannabis.

715. Au cours de la période 2005-2006, les douanes australiennes ont saisi plus de 47 kg de cannabis, qui provenaient pour l'essentiel de Papouasie-Nouvelle-Guinée et, dans une moindre proportion, du Canada et des États-Unis. Il s'agit là d'une augmentation considérable par rapport au volume total, inférieur à 5 kg, des saisies opérées en 2004-2005. Dans la plupart des cas, les quantités de cette drogue saisies en Australie étaient peu importantes.

716. L'Asie du Sud-Est reste la principale source de l'héroïne introduite clandestinement en Australie, et la demande d'héroïne est restée stable en 2006, à un niveau nettement moins élevé que celui relevé avant 2001. La méthode la plus couramment utilisée pour introduire de l'héroïne en Australie fait appel à des passeurs venant par avion du Cambodge et du Viet Nam. En avril et en mai 2006, presque 8 kg d'héroïne en provenance d'Inde ont toutefois été interceptés alors qu'ils étaient acheminés par la poste dans 164 enveloppes, dont chacune en contenait une petite quantité. En 2006, quatre laboratoires clandestins utilisés pour la fabrication illicite d'héroïne ont été démantelés en Australie et huit laboratoires clandestins utilisés pour extraire la morphine de graines de pavot à opium ont été démantelés en Nouvelle-Zélande.

717. En mars 2007, les services de détection et de répression de Sidney ont saisi 141 kg de cocaïne dissimulés dans un envoi de fret aérien provenant de la RAS de Hong Kong (Chine), ce qui représentait la cinquième saisie la plus importante de cocaïne jamais effectuée en Australie. En décembre 2006, les services néo-zélandais ont saisi à l'aéroport international d'Auckland environ 4 kg de cocaïne en provenance

d'Amérique du Sud; cette cocaïne aurait dû être transportée en Australie en passant par les Îles Cook.

718. Le cannabis reste la drogue dont l'abus est le plus répandu dans les pays d'Océanie, en particulier en Australie et en Nouvelle-Zélande, et l'abus de cannabis est particulièrement important en Micronésie (États fédérés de) et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, pays où le taux d'abus est supérieur à 29 %. En Australie, toutefois, le taux de prévalence annuelle de l'abus de cannabis a diminué de 37 % entre 1998 et 2004; à présent, 11 % de la population âgée de 14 ans et plus fait abus de cannabis. Aucune progression notable de l'abus de cannabis n'a été observée en Australie ces dernières années.

#### *Substances psychotropes*

719. En Australie, l'approvisionnement en stimulants de type amphétamine est surtout assuré par les sites clandestins de fabrication situés dans le pays même, en grande partie dans le Queensland, semble-t-il. Les services australiens ont établi que des gangs de motocyclistes étaient impliqués dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine dans plusieurs États, dont la Nouvelle-Galles du Sud et le Queensland. Au cours de la période 2005-2006, 280 laboratoires illicites utilisés pour la fabrication de stimulants de type amphétamine ont été démantelés en Australie. En Nouvelle-Zélande, 211 laboratoires clandestins qui auraient servi à la fabrication illicite de méthamphétamine ont été démantelés en 2006. Le nombre de laboratoires démantelés en Nouvelle-Zélande a augmenté trois années de suite, atteignant, en 2006, un niveau sans précédent. Le gros des comprimés de stimulants de type amphétamine (non compris la MDMA) introduits en Australie et saisis au cours de la période 2005-2006 provenait des Pays-Bas et d'Inde. Classées dans l'ordre décroissant, les importations de méthamphétamine provenaient des pays suivants: Canada, RAS de Hong Kong (Chine), Chine continentale, Pays-Bas, États Unis, Japon, Afrique du Sud, Malaisie et Thaïlande. En 2006, 111 kg de méthamphétamine ont été saisis en Nouvelle-Zélande, soit 10 fois plus qu'en 2005; le gros de la méthamphétamine saisie provenait de Chine.

720. Au cours de la période 2005-2006, sept laboratoires utilisés pour la fabrication illicite de MDMA ont été démantelés en Australie. L'usage impropre du système postal et la dissimulation dans des envois de fret maritime demeuraient les principales méthodes employées pour introduire la MDMA en Australie. Parmi les pays

d'origine de la MDMA saisie figuraient la Belgique, le Canada, la France et le Royaume-Uni. En avril 2007, les services de détection et de répression de Sydney (Australie) ont saisi 113 kg de MDMA dissimulés dans un envoi de chauffe-eau solaires en provenance d'Israël. En 2006, 350 kg de MDMA ont été détectés dans un conteneur en provenance du Canada qui contenait de l'encre.

721. Plus de 440 saisies de sédatifs et tranquillisants, dérivés des benzodiazépines, détectés pour la plupart dans le système postal, ont été signalées en Australie au cours de la période 2005-2006. L'Argentine, l'Inde, le Pakistan, les Philippines et la Thaïlande étaient parmi les pays d'origine de ces envois.

722. En 2007, le Fonds national de recherche sur l'application des lois relatives aux drogues a diffusé les résultats d'une étude<sup>96</sup> sur les marchés illicites australiens, notamment les marchés des benzodiazépines et des préparations pharmaceutiques contenant des opioïdes, sur l'abus de ces substances et sur son impact en termes de criminalité. Cette étude visait trois districts (Melbourne, Hobart et Darwin) où il existait de toute évidence des marchés illicites de médicaments de prescription. L'étude a montré que des marchés illicites de benzodiazépines, de buprénorphine et de morphine semblaient exister à Melbourne. L'émergence de tels marchés pouvait être due en partie à la réduction de l'offre d'héroïne, qui est la principale drogue dont il est fait abus dans cette ville. Les conclusions portaient à croire qu'il existait à Hobart et Darwin des marchés illicites de drogues, surtout de méthadone et de morphine. L'étude a également montré que les marchés illicites de benzodiazépines et d'opioïdes pharmaceutiques semblaient être essentiellement approvisionnés par détournement de petites quantités de différentes sources, dont des ordonnances légitimes ou contrefaites, et non par vol en pharmacie, détournement auprès de grossistes ou dans des sites de fabrication, ou par d'autres sources comme les pharmacies sur Internet ou la contrebande. L'Organe note avec préoccupation l'abus de produits pharmaceutiques de prescription en Australie et invite le Gouvernement à prendre les mesures voulues pour s'attaquer à ce problème.

<sup>96</sup> Craig Fry et al., *Benzodiazepine and Pharmaceutical Opioid Misuse and Their Relationship to Crime: an Examination of Illicit Prescription Drug Markets in Melbourne, Hobart and Darwin* (Hobart (Tasmanie), National Drug Law Enforcement Research Fund, 2007).

723. L'Australie et la Nouvelle-Zélande comptent parmi les pays du monde où le niveau de l'abus de stimulants de type amphétamine est le plus élevé. Les stimulants de type amphétamine sont restés au deuxième rang des drogues dont il est fait abus en Australie. La Nouvelle-Zélande a signalé récemment une progression de l'abus de méthamphétamine et de MDMA. Selon certains renseignements, il est aussi fait abus de drogues, et notamment de stimulants de type amphétamine, aux Fidji et à Samoa.

#### *Précurseurs*

724. Au cours de la période 2005-2006, 22 laboratoires de fabrication illicite de produits chimiques précurseurs ont été démantelés en Australie, la plupart dans l'État d'Australie-Méridionale.

725. Les pays d'Océanie continuent de signaler d'importantes saisies de pseudoéphédrine et d'éphédrine, produits chimiques précurseurs fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine. En juin 2006, l'Australie a signalé la saisie de plus de 2 millions de comprimés contenant au total 120 kg de pseudoéphédrine dans un conteneur de fret maritime provenant d'Indonésie. En 2006, des saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine ont encore été signalées en Australie. Dans la plupart des cas de contrebande, il était fait appel au système postal. En mai 2006, 150 kg de pseudoéphédrine ont été saisis en Nouvelle-Zélande dans des conteneurs provenant de Chine. En outre, plusieurs préparations pharmaceutiques vendues sans prescription et contenant de la pseudoéphédrine ont été saisies en Nouvelle-Zélande dans des laboratoires clandestins qui auraient servi à la fabrication illicite de méthamphétamine. En avril 2006, 7 kg d'éphédrine ont été détectés en Australie dans un envoi de fret aérien provenant d'Afrique du Sud.

726. En avril 2007, les services australiens de détection et de répression ont saisi à Melbourne 125 kg d'acide phénylacétique, produit chimique précurseur souvent utilisé dans la fabrication illicite d'amphétamine. Il s'agissait là de l'une des plus importantes saisies de cette substance jamais opérée en Australie.

#### *Substances non placées sous contrôle international*

727. En 2006, les douanes australiennes ont saisi 40 envois de GBL, précurseur du GHB. La plupart des envois ont été détectés dans le système postal et quelques-

---

uns seulement, dissimulés dans du fret aérien. Par exemple, deux envois de GBL, chacun de 20 litres, ont été interceptés en mars 2006 à Sydney, dissimulés dans du fret aérien en provenance de Chine; le GBL saisi provenait notamment des pays suivants: Afrique du Sud, Chine, États-Unis, Japon, Royaume-Uni, Singapour et Thaïlande. En outre, huit saisies de kétamine ont été signalées au cours de la période 2005-2006, contre trois saisies en 2004-2005; tous les envois de kétamine étaient effectués par la poste. Les pays de la région, notamment l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont continué de signaler en 2006 la saisie de quantités peu importantes de khat.